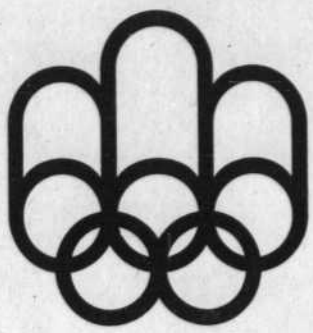


mon carnet des Jeux



Un réveil brutal

par Guy Deshaies

"Je n'imaginai pas qu'il y eut des grands Japonais comme ça", commentait hier un spectateur au Centre Etienne-Desmaré, à l'issue du match de basket entre le Canada et le Japon. Avec le début des compétitions, c'est-à-dire des Jeux proprement dits, commencent les commentaires de cette nature. "Celle-là, elle saute! Lui, il court! Celui-là, il nage!" Eh oui, ce sont même les meilleurs sauteurs, coureurs et nageurs du monde qui sont tous là, à Montréal. Seulement, à force de se faire parler d'échancier, de budgets, de déficit olympique, de RIO, de COJO et de CIO, on l'avait peut-être oublié. Samedi à la cérémonie d'ouverture des Jeux de cette XXIe Olympiade, même les plus instruits des profanes n'ont pas pu reconnaître plus de cinq athlètes et la grande Russe de sept pieds" parmi les 8.000 jeunes gens qui ont défilé sous plus de cent bannières. L'illusion continuait. Tout le monde pouvait dire que les Françaises étaient les plus élégantes, que la marche olympique faisait mal aux oreilles et que la Reine était tout en saumon. Mais, depuis hier matin, en dehors des experts, spécialistes et amateurs avertis, c'est le gros réveil brutal pour la majorité des Québécois qui se retrouvent devant des épreuves dont ils ne connaissent ni les subtilités ni surtout les vedettes. Ils se retrouvent tout d'un coup avec l'élite du sport amateur international et nantis des équipements sportifs les plus modernes que d'autres pour le moment viennent éprouver. C'est comme si, peuple exclusivement terrien, ils avaient construit un merveilleux navire pour inviter les marins du monde à appareiller. Générosité certes mais frustration aussi. Hier, au Centre Desmaré, les Japonais, Américains et Sud-Américains qui appréciaient, applaudissaient et prenaient des notes ignoraient les péripéties pré-olympiques et des lendemains déficitaires, seules choses vraiment bien connues ici. Pourtant, le basketball, ce n'est pas la totale inconnue et le mystère complet pour nous. Mais, à côté d'Emile Francis, quelle est la popularité de John Donohue, l'entraîneur de l'équipe canadienne de

basket et à qui les Italiens viennent de faire une offre mirobolante, connaissant son exceptionnel talent? Il n'y a qu'à voir la déroute de plusieurs de nos journalistes du sport professionnel devant les Jeux de Montréal. L'un d'eux racontait l'autre jour qu'il avait voulu se rendre au Village olympique mais que son entrée avait été refusée, sa seule accréditation étant sa carte de l'Association des chroniqueurs de baseball. "Le plus loin que je me suis rendu, narratif à la blague, c'est au Sambo; mais là j'ai été accueilli à bras ouverts." Un autre, très écouté au hockey, a paniqué la semaine dernière aux épreuves hors concours de gymnastique au Forum. "Qu'est-ce que tu veux que j'écrive sur les sparages de ces acrobates!" se lamentait-il. Il n'y a rien d'anormal là-dedans. Et il ne faudrait pas y voir absolument "un manque d'envergure". Ce n'est pas tout le monde qui a pu parcourir l'univers aux frais de Radio-Canada, par exemple, pour s'immerger de l'esprit olympique, s'initier sérieusement aux disciplines et évoquer ensuite avec aisance et plaisir les beaux souvenirs de Rome, Mexico, Innsbruck, Tokyo et Munich. Pourtant, le Cojo et Radio-Canada notamment n'ont rien ménagé depuis au moins un an pour expliquer les disciplines olympiques par des émissions et des brochures. Mais on n'efface pas 20 années de lutte bouffonne pour faire gober en quelques semaines l'amour de la lutte olympique. On ne peut pas se présenter au pentathlon moderne, à l'aviron et au water-polo comme on se rend au hockey, au baseball ou au football, c'est entendu. Réjouissons-nous de ce début. Nous sommes au moins partis. Moi, hier matin, je me faisais penser au gars qui file vers les plages du Maine avec sa famille et qui se dit qu'il a oublié quelque chose. C'est généralement sa femme qui trouve après avoir passé en revue d'abord l'argent, la carte de cré-

Voir page 6: Mon carnet

Tandis que règne la confusion L'ONU exhorte l'Afrique à prendre part aux Jeux

Le secrétaire général des Nations unies, M. Kurt Waldheim, est intervenu hier dans le boycottage désordonné auquel se livrent depuis vendredi plus d'une vingtaine de pays africains et antillais envers les Jeux olympiques de Montréal, et a exhorté ces nations à revenir sur leur décision. Il a d'autre part invité instamment le Comité international olympique (le CIO) et les autres parties concernées à poursuivre leurs efforts pour résoudre les problèmes touchant la participation des athlètes africains aux Jeux de la 21e olympiade. On pouvait dénombrer hier soir un peu plus de 25 participants à ce mouvement dérogé, parmi les pays arabes, antillais ou d'Afrique noire, mais il était impossible de savoir par combien se chiffraient les véritables déclarations de forfait: comme pour illustrer à elle seule la confusion qui semblait régner chez les protestataires, l'Egypte, qui s'était mise au nombre des 24 nations qui n'avaient pas participé au défilé inaugural de samedi, faisait ensuite savoir à toutes les agences d'information, par la bouche d'un porte-parole de sa délégation, qu'elle participait quand même aux Jeux. La radio du Caire confirmait la chose hier soir, affirmant que le premier ministre égyptien, M. Moudouh Salem, avait eu avec le chef de la délégation à Montréal un entretien téléphonique au cours duquel il l'avait autorisé "à reprendre la participation... parce que le sport est une organisation indépendante". Peu après, toutefois, l'agence d'information officielle de l'Egypte annonçait à son tour, depuis le Caire, que le directeur du Haut conseil pour la jeunesse et les sports, M. Abdel-Hamid Hassam, avait fait tenir à la même délégation une note lui demandant de prendre le chemin du retour. Rappelons que le mouvement de boycott avait pris naissance au moment où 16 pays d'Afrique noire qui étaient censés participer aux Jeux avaient invité le CIO, la semaine dernière, à exclure la Nouvelle-Zélande, pour protester contre le fait que celle-ci, refusant de ramener d'Afrique du Sud l'équipe de rugby qui s'y trouve toujours en tournée, donnait selon eux une approbation tacite à la politique raciste sud-africaine. Le Comité international avait refusé d'acquiescer à la requête d'expulsion. A ce propos le secrétaire général de l'ONU a déclaré qu'il pouvait comprendre "les profondes et sincères préoccupations" des pays africains; mais "en même temps, a-t-il ajouté, je veux souligner que les Jeux olympiques ont pris une signification particulière dans la recherche de la fraternité et de la compréhension entre les hommes". Le secrétaire général du Commonwealth, M. Shridat Ranphal, a publié hier une déclaration semblable, après avoir rencontré M. Waldheim aux Nations unies. Plusieurs des pays qui se sont retirés appartenaient effectivement au Commonwealth. Au nombre des retraits dont le forfait semble irrévocable se trouvent l'Algérie, le Kenya, le Nigeria, l'Ouganda, la Tanzanie, la Guyane, l'Ethiopie, le Congo-Brazzaville, le Ghana, le Tchad, la Zambie et le Cameroun. La Guyane, qui se situe sur le littoral de l'Amérique du Sud, a été le premier pays de l'hémisphère occidentale à annoncer qu'il se retirait également, en signe de solidarité.

Le sport a pris le pas sur les querelles politiques et les Jeux olympiques ont débuté avec éclat hier. Les deux premières finales de natation ont vu la chute de deux records du monde: en 200 m. papillon, hommes, l'américain Mike Bruner a triomphé devant deux de ses compatriotes; en 4 x 100 m. femmes, quatre nages, l'Allemagne de l'Est a démontré sa suprématie. Un troisième record du monde a été battu en demi-finales du 100 m. dos, hommes, par l'américain John Naber. Record du monde battu également au tir par l'allemand de l'Est Uwe Potteck, médaille d'or devant son compatriote Harald Vollmar. Deux autres titres olympiques ont été décernés dimanche. Ils sont revenus à l'URSS qui a triomphé en cyclisme dans le 100 kilomètres contre la montre sur route par équipes, et en haltérophilie, grâce à Alexandre Voronine, champion olympique des poids mouches. La RDA a débuté les Jeux en fanfare et a pris la tête du classement par nations avec 2 médailles d'or et 1 d'argent. Les premières épreuves de natation et les éliminatoires d'aviron notamment ont montré que les athlètes est-allemands seront les hommes et les femmes à battre, comme prévu.



Robin Corsiglia, à gauche, Wendy Hogg et Susan Sloan regardent avec une certaine anxiété le tableau indicateur au moment même où Anne Jardin termine le relais 4 x 100 mètres quatre nages. Quelques instants plus tard, les visages inquiets se sont épanouis à l'annonce d'une médaille de bronze, la première du Canada aux Jeux Olympiques. (Photo CP)

Plusieurs records battus Malgré les 26 défections, excellent départ des Jeux

Pour sa part, le Canada a fait bonne figure au cours de la première journée, en remportant une médaille de bronze dans le 4 x 100 mètres 4 nages, chez les femmes, derrière la RDA et les Etats-Unis. Le Canada a également battu le Japon en basketball, mais il rencontre aujourd'hui un concurrent redoutable, Cuba. Si le sport a enfin pris le pas sur les querelles politiques, les vagues provoquées par ces dernières ne sont pas encore calmées. Le retrait de dernière minute de plus d'une vingtaine de pays africains et arabes a laissé de grands vides dans certaines disciplines, en particulier en boxe, en hockey et en football, et les organisateurs doivent pallier en hâte ces défections. Le CIO se réunit aujourd'hui pour évoquer le boycottage des Africains. M. Kurt Waldheim, secrétaire général des Nations unies, l'a pour sa part publiquement déploré hier en demandant aux pays qui se sont retirés de revenir sur leur décision. Les Jeux ont débuté dans une certaine confusion, à la suite du forfait d'un certain nombre de délégations. La plupart des pays d'Afrique se sont retirés en guise de protestation contre la présence de la Nouvelle-Zélande, dont une équipe de rugby est présentement en tournée sud-africaine. L'équipe du Cameroun a participé aux cérémonies

d'ouverture, samedi, mais elle a annoncé son retrait par la suite. D'autre part, le Zaïre et le Malawi ont décidé de se retirer parce que leurs équipes n'étaient pas de calibre olympique, et la délégation de Taiwan est retournée chez elle parce que le Canada ne lui a pas permis de participer aux Jeux sous le nom

Voir page 6: Les Jeux

chez VITO RISTORANTE Mecca gastronomica Centre Gastronomique 735-3623 5412 Côte des Neiges Montréal

Sans un bilinguisme dynamique, l'unité est perdue (Sharp)

OTTAWA (d'après CP) — Les Canadiens anglais devront s'en convaincre: l'unité nationale ne pourra tenir le coup sans un bilinguisme dynamique, a déclaré hier, à l'occasion d'une interview télévisée, le leader gouvernemental à la Chambre des communes, M. Mitchell Sharp. M. Sharp, qui participait à l'émission du réseau CTV intitulée "Question Period", a d'autre part soutenu que le pays avait besoin d'une pièce législative sur la liberté de l'information, mais il ne faut pas s'attendre, a-t-il ajouté, qu'il en soit proposée une à l'automne. En ce qui concerne l'indifférence nationale à l'endroit du bilinguisme, M. Sharp a souligné que les séparatistes québécois l'utilisaient à leur propre avantage, et s'est exclamé: "Mais où se trouve donc la majorité silencieuse qui favorise le bilinguisme? Celle de ma circonscription tout au moins, dont je connais bien le sentiment? Il faut que ces gens-là déclarent leur conviction. S'ils ne le font pas, René Lévesque parcourra le Québec en répétant: je vous l'avais dit, le bilinguisme, au Canada anglais, ça m'intéresse personnellement. "Si nous avions, a-t-il ajouté, proposé le bilinguisme aérien de la façon habituelle, sous forme de mesure gouvernementale, les gens nous en auraient fait le reproche dans les termes coutumiers: encore ces sacrés libéraux, qui nous font bouffer du bilinguisme en nous tenant le couteau sous la gorge."

Voir page 6: Le bilinguisme

au sommaire

- Un spectacle éblouissant et un jour de gloire... —page 2
- Les négociations traînent et les hôpitaux résistent
- La grève prend fin à la Société des alcools —page 3
- Les premières heures du grand spectacle: un édito-

- rial de Claude Ryan
- Quand les pôles se repoussent; Le handicap républicain: les blocs-notes de Georges Vigny —page 4
- Les villégiateurs ne doivent compter que sur leurs propres moyens —page 14

16 JUILLET 1976 PERFECTA 6/36 MINIMUM \$100,000.00 VENDREDI

NUMÉROS GAGNANTS PEU IMPORTE L'ORDRE					
13	17	18	19	28	32
6 SUR 6	1		\$300,739.10		
5 SUR 6	43		1,735.90		
4 SUR 6	2486		83.40		
5 SUR 6+	0		49,764.50		

NO COMPLÉMENTAIRE S'APPLIQUANT SEULEMENT AU 5 SUR 6 +

20 VENTES TOTALES: 863,968.00

MINI LOTO

TIRAGE 616 VENDREDI 16 JUILLET 76

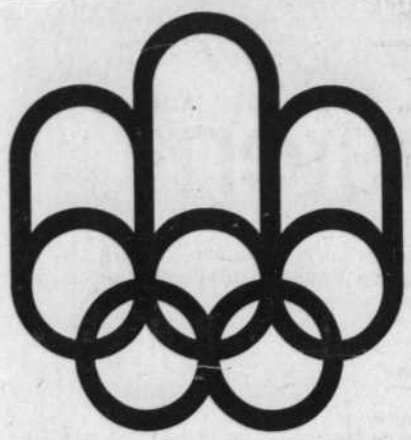
33 Séries émises - 90,000 chacune

POSSIBILITÉ DE:

33 GAGNANTS DE \$5,000.

264 GAGNANTS DE \$500.

2673 GAGNANTS DE \$100.



La reine inaugure les Jeux de Montréal

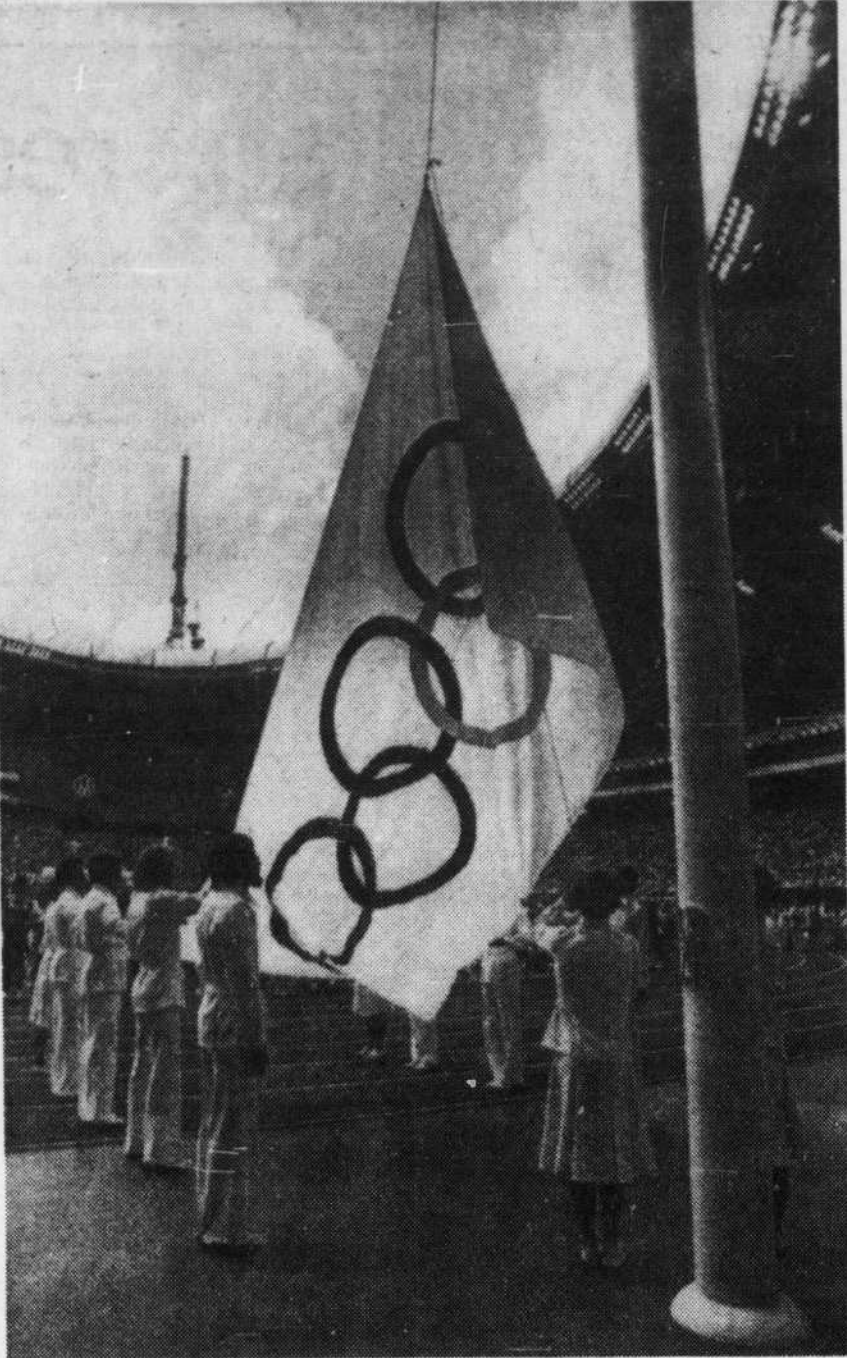
Depuis 1656, samedi, la flamme olympique brûle à Montréal, au stade où se déroulent les Jeux de la XXIe Olympiade. La reine Elizabeth II a inauguré l'événement devant 73.000 personnes réunies dans un amphithéâtre dont on vient à peine d'achever la construction. La cérémonie a débuté par une sonnerie de trompette annonçant l'arrivée de la souveraine, vêtue de rose et accompagnée de son époux, le duc d'Edimbourg. Depuis déjà midi, des milliers de spectateurs avaient commencé à envahir le stade olympique, afin de ne rien perdre des événements historiques qui allaient s'y dérouler. Après l'interprétation de l'hymne national "O Canada", le défilé des nations participantes a commencé, selon la plus pure tradition olympique. La délégation de la Grèce a ouvert la marche, rendant ainsi hommage au pays fondateur de l'olympisme. Puis, les 93 autres pays ont suivi, selon l'ordre alphabétique de leur nom français. C'est la délégation du pays-hôte, le Canada, qui a fait son entrée au dernier rang, au milieu d'une ovation mémorable de la foule.

Le maire Drapeau longuement applaudi

Après le défilé d'une durée de plus d'une heure et quart, de courtes allocutions ont été prononcées dans les deux langues par M. Roger Rousseau, président du COJO et commissaire général des Jeux, et par Lord Killanin, président du comité international olympique. À l'invitation de ce dernier, la reine Elizabeth II a déclaré: "Je proclame l'ouverture des Jeux olympiques de Montréal célébrant la XXIe Olympiade de l'ère moderne". Elle s'est exprimée dans un français impeccable, et a répété la même formule en anglais. Immédiatement après, un immense drapeau olympique a été apporté au pas de course par huit athlètes canadiens escortés de quatre autres. Ce drapeau symbolique arborait les cinq cerceaux aux couleurs olympiques. Deux des athlètes porteurs du drapeau l'ont lentement hissé à un mât pendant qu'un chœur de 40 voix entonnait l'hymne olympique, que la foule a écouté debout en silence. L'hymne date des premiers Jeux de l'ère moderne, et fut composé en 1896 par l'artiste grec Spirou Samara. Devant l'estrade centrale des danseurs de Munich ont ensuite exécuté une danse et une polka. Le maire de Munich, M. George Kranowitter, a alors remis à Lord Killanin le drapeau officiel olympique, que se transmettent les villes-hôtes des Jeux depuis 1920. La ville de Munich avait reçu ce drapeau en 1972, de la ville de Mexico. Lord Killanin l'a immédiatement remis au maire de Montréal, M. Jean Drapeau, qui a été longuement applaudi lorsqu'il a montré l'emblème aux spectateurs. Ce drapeau sera conservé pendant quatre ans à l'hôtel de ville de Montréal, jusqu'aux prochains Jeux qui seront tenus à Moscou en 1980.

BUP Vive la compagnie...

Puis, une troupe montréalaise de danseurs et de danseuses, dirigée par Michel Cartier, a exécuté quelques danses sur de



vieux airs québécois: "Après de ma blonde, Marianne s'en va-t-à-moulin", et s'est jointe à la troupe allemande de Munich pour danser une polka. Les deux groupes sont sortis ensemble sur l'air de "Vive la compagnie", et la foule a scandé en frappant les mains. La qualité de leur court spectacle leur a valu des applaudissements nourris et chaleureux. Trois coups de canon ont aussitôt donné le salut olympique et au troisième coup, 24 jeunes filles ont lâché 80 pigeons porteurs d'un message de paix et d'amitié à tous les peuples du monde. Les pigeons ont surgi vers l'ouest du stade, puis ont changé brusquement de direction pour disparaître vers l'est, par l'ouverture du toit du stade. Les 24 jeunes filles rappellent les vierges qui, dans l'Antiquité, accompagnaient les athlètes jusqu'au stade. Quant aux 80 pigeons, ils marquent le quatre-vingtième anniversaire de la tenue des Jeux de l'ère moderne.

Le flambeau porté par deux athlètes

Une sonnerie de trompette a alors annoncé l'arrivée du flambeau olympique, en provenance de Grèce via Ottawa. Le flambeau était porté par un Montréalais et une Torontoise: Stéphane Préfontaine, 15 ans, et Sandra Henderson, 16 ans. Les deux jeunes athlètes sont montés sur l'estrade après avoir parcouru la moitié de la piste. Ils ont montré la flamme aux spectateurs en se tournant vers les quatre points cardinaux. Avec le flambeau, ils ont touché la vasque de la flamme olympique, qui brûlera tout le temps des Jeux, à jallé à la grande joie des spectateurs. Pendant ce temps, des chœurs interprétaient la cantate olympique, un poème de Louis Chantigny sur une musique d'André Mathieu, accompagnés d'un orchestre symphonique. Un

ballet gymnique intitulé "Hommage de la jeunesse canadienne" a été ensuite interprété par 1.164 jeunes garçons et filles aux costumes riches en couleurs, qui agitaient des drapeaux multicolores. Pierre Saint-Jean, un haltérophile québécois âgé de 33 ans, a prêté le serment olympique au nom des athlètes, et M. Maurice Forget, 48 ans, arbitre aux compétitions de nation, celui des officiels. La cérémonie a pris fin par l'hymne national canadien. La reine Elizabeth a quitté le stade la première, suivie des délégations qui se sont retirées dans le même ordre qu'elles étaient entrées.

Un drapeau de Taiwan a failli défilé

Un projet visant à dissimuler un drapeau de la République de Chine (Taiwan) dans le stade olympique, en vue de le dévoiler au cours du défilé des athlètes, a été abandonné à la dernière minute, s'il faut en croire la Presse Associée. Un informateur proche de la délégation de Formose (qui a quitté Montréal vendredi), a révélé que cinq hommes, dont deux Américains, auraient offert \$100.000 à deux Taiwanais pour qu'ils se prêtent au jeu. Ils auraient été vêtus de l'uniforme des athlètes américains, dissimulant leur drapeau autour d'un mât télescopique, genre parapluie. Ils se seraient placés à l'arrière de la délégation des États-Unis puis, après avoir ralenti leur allure, auraient déroulé le drapeau formosan. De caractère nettement politique, le projet, qui n'avait pas été mis de l'avant par la délégation de Taiwan, a été abandonné à la dernière minute, rapporte l'agence de presse américaine.

Les sculpteurs à l'oeuvre

Les sculpteurs ont fait des affaires d'or aux abords du stade olympique, peu avant la cérémonie d'ouverture des Jeux. Des trafiquants proposaient de vendre deux billets jusqu'à \$500, alors que leur cours officiel était de \$40. Des billets payés \$8 l'unité se vendaient jusqu'à \$100 chacun. Il faut dire que les trafiquants avaient beau jeu, car la demande était dix fois, cent fois plus forte que l'offre. Certaines personnes portaient même de petites pancartes disant: "Je veux avoir des billets." Des acheteurs, surtout des Américains, y mettaient le paquet, mais d'autres se recusaient devant le prix prohibitif. Le manège se faisait au vu et au su de tout le monde, même de la police en civil, mais personne n'a été ennué, au point qu'un encantere particulièrement en verve aurait empêché \$2.000 pour deux heures de travail.

Pas d'athlètes pour l'Afghanistan

Un pays qui voulait que sa délégation défile dans le grand stade, samedi, en a été empêché. Contrairement aux 25 pays africains qui se sont abstenus, en guise de protestation contre la Nouvelle-Zélande, l'Afghanistan voulait participer au défilé des athlètes. Mais il y avait un petit problème: sa délégation ne comprenait que des officiels et pas un seul athlète. Selon les règlements du CIO, les arbitres et les entraîneurs peuvent prendre part au défilé, mais à la condition qu'il y ait au moins un athlète. Et l'Afghanistan n'en avait pas un seul.

Le pape salue les Jeux de Montréal

Paul VI a souhaité que les Jeux olympiques qui viennent de s'ouvrir à Montréal donnent une leçon de fraternité aux hommes. S'adressant à quelque 4.000 pèlerins réunis pour le premier angelus dominical à la résidence pontificale d'été, le pape a déclaré notamment: "Nous devons tous espérer que les olympiques soient une fête de l'amitié entre les peuples, une manifestation de paix (...). Quand on sait le besoin de réconciliation et de concorde entre tous les hommes, on ne peut qu'espérer que le sport y contribue, en particulier à l'occasion d'un événement si important et si grandiose (...). C'est une fête de la jeunesse, une glorification de la santé physique, (...) Cette manifestation sportive mondiale est très belle et très impor-



Le drapeau olympique est hissé au mât central du grand stade au cours des brillantes cérémonies d'ouverture des Jeux, samedi, tandis que la délégation canadienne qui, selon la tradition, fermait le défilé des athlètes, répond aux acclamations de la foule enthousiaste. (Téléphotos CP)

Messes en latin permises à Montréal

Toutes les messes célébrées à Montréal durant les Jeux olympiques le seront en latin, a annoncé Radio-Vatican. Cette décision a été prise pour permettre aux athlètes de toutes nationalités de participer aux services religieux, a précisé la radio. Depuis le Concile de Vatican II, il y a plus de dix ans, les prêtres catholiques sont autorisés à célébrer la messe dans leur propre langue. Auparavant, tous les services religieux avaient lieu en latin

de toute équipe ou de tout athlète coupable de "PROTESTATION D'ORDRE POLITIQUE."

Kissinger a été invité mais...

Un porte-parole du ministère canadien des Affaires extérieures a démenti l'information selon laquelle le secrétaire d'État américain, M. Henry Kissinger, avait refusé l'invitation d'assister aux Jeux olympiques à cause de la position du Canada dans l'affaire de Taiwan. Cette information est absolument fautive, a indiqué M. Glen Shortliff, du ministère des Affaires extérieures. M. Kissinger a été invité à la fin du mois de juillet pour s'entretenir avec M. Allan MacEachen. Mais M. Kissinger n'a pas pris de décision parce qu'il ne connaît pas encore ce que sera son programme de travail.

Les cosmonautes saluent Montréal

Les deux cosmonautes soviétiques qui tournent en orbite autour de la terre à bord du laboratoire spatial Salyut-5 ont transmis un message d'amitié aux participants aux Jeux olympiques. Boris Volynov et Vitaly Zholobov devaient passer au-dessus de Montréal trois heures avant le début de la cérémonie d'ouverture. Dans un message diffusé par la télévision soviétique, Volynov a déclaré: "La devise des Jeux — plus vite, plus haut, plus fort — nous est proche et compréhensible".

"Pas besoin d'une lettre pour ça.

Je l'appelle par l'interurbain."

**Bell
Canada**

Spectacle éblouissant et jour de gloire . . .

par Guy Deshaies

Spectacle éblouissant: le stade olympique rempli de spectateurs, samedi, pour la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques, cérémonie haute en couleurs, parfaitement réglée et disciplinée, sans anicroche, noyée dans une musique martiale mais assourdissante.

On ne peut rien reprocher à ce fastueux déploiement dont le rituel s'inspire d'une sorte de paganisme antique avec sa flamme, ses vestales, ses défilés, ses trompettes sonores, la Reine saluant, debout, les délégations et, derrière, le crâne impeccable du maire Drapeau, dont c'était aussi le grand jour.

On a vu et admiré les costumes originaux des athlètes, défilant en ordre parfait au cours de cette cérémonie, les danses, les chants et les gestes, symboles de la liturgie olympique. On a senti le délire que provoqua l'entrée de l'équipe canadienne, les applaudissements qu'ont eus les athlètes américains à cause de leur présence massive, les athlètes israéliens en mémoire du massacre de Munich, et les athlètes cubains à cause de tous ceux qui vont passer leurs vacances dans l'île de Fidel.

Chaque fois qu'un nom de pays apparaissait sur le grand tableau, la délégation entrait dans le stade. On a ainsi omis 16 États africains qui s'étaient retirés. Dans les gradins de la presse cependant des centaines de mains mettaient ensemble un gros X sur des noms de pays escamotés, comme par exemple lorsqu'on annonçait l'Arabie saoudite tout de suite après l'Allemagne, en sautant par dessus l'Algérie.

Cela n'a pas empêché l'éclat du spectacle et l'enthousiasme des 73.000 personnes dont les applaudissements étaient noyés par la musique.

On a pu noter en effet que les spectateurs qui logent sous les gradins ou sous la coupole du stade, c'est-à-dire la très grande majorité, n'entendent pas vraiment la rumeur de la foule. Même dans les moments les plus exaltants, on pouvait parler presque à voix basse à son voisin.

On a pu constater aussi, sur le plan pratique, que les placiers connaissent parfaitement le stade et donnaient des indications pertinentes aux milliers de personnes lavées pour la première fois sur les dalles grises toutes neuves du stade, dans leurs plus beaux habits, comme en un soir de gala à la Place des Arts.

Les enfants du voisinage étaient massés à la sortie du garage à la fin du spectacle pour voir les limousines de dignitaires accompagnées de motards aux sirènes stridentes.

Tous les perrons de la rue Boyce (devenue Pierre de Coubertin) étaient remplis tandis que le reste de la ville était désert en cette journée unique à Montréal.

Beau spectacle que des millions de gens ont pu regarder à la télévision, bénéficiant ainsi des commentaires et des explications des reporters mais privés d'une ambiance singulière.

Mais c'était un beau spectacle comme en témoignait le ravissement des Québécois qui découvraient le stade enfin animé, piétinant avec plaisir les allées toutes propres, s'enfonçant avec délectation dans les banquettes jaunes et bleues et applaudissant même le soleil qui, de temps à autre, venait jeter un oeil dans le gros hublot de l'anneau circulaire, faisant miroiter les beaux burnous noirs des Arabes, les chapeaux turquoises des Françaises, les bonnets multicolores des Allemandes de l'Est et le rouge vif des costumes canadiens sur un beau fond de pelouse verte où désormais l'effort et le dépassement seront à l'honneur.

Les négociations traînent et les hôpitaux résistent

par Lise Bissonnette

A force de marcher sur des oeufs, dans le conflit de travail qui paralyse les hôpitaux de la région montréalaise, les négociateurs sont restés en bout de piste durant la fin de semaine. Plus les pourparlers traînent, paradoxalement, moins il est question de loi spéciale pour ramener les infirmières à leur poste; les directions d'hôpitaux sont même en voie d'organiser la résistance à cette grève qui pourrait perdurer plusieurs jours encore.

LE DEVOIR apprenait en effet hier qu'on allait ajouter incessamment quelque 400 lits dans les établissements que la grève ne touche pas, soit Notre-Dame et quelques hôpitaux anglophones. Cette sorte "d'hôpital de guerre" réparti un peu partout équivalait à l'ajout d'une institution de la taille de l'hôpital Maisonneuve. Les installations olympiques ayant leurs propres services médicaux, on croit ainsi pouvoir faire face aux urgences pour l'ensemble de la population.

Alors que l'Association des hôpitaux de la province de Québec n'avait de cesse de réclamer une loi d'urgence, il y a un peu plus d'une semaine, elle semble bizarrement et subitement avoir modifié sa per-

ception du degré de drame de ce conflit qui implique à Montréal quelque 4,000 infirmières en grève dans 22 institutions.

Selon une source gouvernementale, au moins cinq dirigeants d'importants établissements auraient prié M. Bourassa et le Conseil des ministres, en réunion mercredi dernier à Québec, de s'abstenir de promulguer une loi spéciale, alléguant qu'ils pouvaient "tenir" encore quelque temps.

Si bien qu'hier soir, alors que tout indiquait un ptiement des pourparlers, un négociateur patronal pouvait parler de "continuer à négocier tant qu'il faudra", c'est-à-dire au moins une semaine encore. Le premier ministre, qui suit le conflit d'heure en heure à un jet de téléphone, ne dément pas d'éviter à tout prix une loi spéciale.

Pour le moment toutefois, le gouvernement refuse l'intervention d'un médiateur, alors que la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIQ), faisant hier un bilan provisoire des dernières heures de pourparlers, se dit toujours prête à l'arrivée d'un tiers.

"La médiation est un processus trop long s'il n'y a pas de retour au travail et nous préférons miser sur la négociation",

de répéter l'un après l'autre M. Richard Drouin, coordonnateur gouvernemental de l'ensemble des négociations dans le secteur public, et M. André Loranger, nouveau porte-parole patronal à cette table particulière.

"S'ils ne veulent pas de médiation, c'est qu'ils ont peur de ce qu'un tiers leur demanderait de lâcher", réplique pour sa part M. Serge Brault, conseiller technique et négociateur pour la Fédération.

La "session intensive de négociations" commencée vendredi soir et de laquelle on attendait un déblocage aura donc été plus que décevante. On a débattu face à face durant deux nuits, pour délibérer en caucus séparé, patronal et syndical, durant deux jours, tout cela pour en arriver à ce qui ressemble fort à une impasse sur les deux principales questions en litige: la stabilité des postes et les horaires de travail.

Très dures, les positions se cristallisent autour du premier problème qui n'a d'ailleurs fait l'objet que d'échanges d'informations plutôt que de négociations véritables, jusqu'à dimanche soir. Les infirmières ne veulent surtout rien entendre de la possibilité de fusionner des postes, un des principaux objectifs de la partie patronale.

On a cependant longuement discuté des horaires qui font problèmes pour les employés de soir et de nuit. La Fédération refuse le système de primes (\$ 229 par quart de travail) mis de l'avant par le Comité patronal et réclame essentiellement une "semaine de quatre nuits" pour stabiliser les conditions de travail de cette catégorie de salariés.

Sur ce point, la partie patronale se dit peut-être prête à consentir une "expérimentation" mais "à condition de ne pas ajouter un sou à la masse salariale", de déclarer hier M. Paul Pleau, président du Comité patronal de négociations des affaires sociales (CPNAS). Ce qui signifie qu'il faudrait modifier d'autres aspects de la convention collective, par exemple le nombre de congés statutaires. Hier, on en était encore à s'échanger "des calculs" plutôt que des propositions là-dessus.

Si une entente survient enfin sur ces

deux points, il semble assez certain que les infirmières accepteraient de retourner au travail, même s'il en reste une trentaine d'autres en suspens. "Chose sûre, le reste pourrait se régler très rapidement", confirme indirectement M. Serge Brault.

Les pourparlers se poursuivent en "comité réduit" de sept ou huit personnes, une technique chère aux négociations avec le Front commun, mais qui aurait perdu de son efficacité avec la FIQ. Les mandataires des deux parties s'accor-

daient en effet à dire hier que rien ou presque n'avait bougé depuis la veille.

Il est à peu près impossible d'imaginer d'où pourra venir le salut, dans ce chassé-croisé de gens qui conviennent tous de l'irréversibilité de leurs positions de base: la FIQ prétend pouvoir tenir jusqu'à ce qu'elle obtienne un accord substantiellement différent, sur les clauses normatives, de celui conclu avec le Front commun. Le gouvernement et avec lui les hôpitaux, semble craindre plus de "briser le

modèle" déjà établi avec quelque 13,000 autres infirmières, que de subir la prolongation de la grève.

Pour passer par le chas de l'aiguille, on est à examiner toutes sortes de contorsions, qu'un négociateur qualifié même de "gadgets" utiles: une convention plus courte, par exemple, ou des conditions "expérimentales" assorties de comités d'étude sur l'une ou l'autre des clauses cruciales, ou même une modification de vocabulaire...

Maley accuse le fédéral de jeter l'aviation du pays dans l'anarchie

TORONTO (PC) — MM. Ken Maley, président de l'Association canadienne des pilotes de ligne (CALPA), et Otto Lang, ministre des Transports, doivent conférer aujourd'hui sur la controverse qui se poursuit au sujet de l'utilisation du français dans les communications aériennes.

"Le gouvernement lance toute l'industrie de l'aviation dans une sorte d'anarchie que nous voyons s'accroître chaque jour depuis que nous sommes retournés au travail", a déclaré samedi M. Maley.

Angelina Du Tremblay meurt à 90 ans

Madame Angéline Berthiaume Du Tremblay, ex-proprétaire des quotidiens La Presse et Le Nouveau Journal et fondatrice de la fondation Berthiaume-Du Tremblay vouée à l'aide des personnes âgées, est décédée samedi à l'âge de 90 ans.

Ses funérailles auront lieu à la cathédrale de Montréal mercredi à 11 heures et la dépouille mortelle est exposée à partir de 14 h, aujourd'hui au Salon J.-R. Deslauriers, 5650 Côte-des-Neiges.

Fille de M. Tréfié Berthiaume, fondateur de La Presse, Angéline Berthiaume est née le 27 mars 1886 à Montréal et elle siégea au conseil d'administration de La Presse jusqu'au décès de son père, en 1914.

Elle avait épousé en 1907 l'avocat Pamphile Du Tremblay qui devint lui-même président de La Presse de 1932 à 1955. À la mort de son mari Angéline Berthiaume lui succéda à la présidence de ce journal mais des querelles familiales l'incitèrent en 1960 à fonder un autre quotidien, Le Nouveau Journal, avec M. Jean-Louis Gagnon. Cette publication ne vivra malheureusement que neuf mois et Mme Du Tremblay perdra près de \$2 millions dans l'aventure.

A partir de ce moment, Mme Du Tremblay consacra l'essentiel de sa fortune à des oeuvres philanthropiques. La fondation Berthiaume-Du Tremblay qu'elle a créée en 1966 a déjà érigé deux pavillons de logements où vivent 115 personnes âgées, de même qu'un centre d'hébergement qui accueille 250 vieillards.

La Fondation a aussi mis en chantier un centre d'accueil de 300 lits pour les malades dont l'état exige des soins intensifs et elle prévoit construire ensuite environ 300 logements conçus spécialement pour des personnes âgées.

La Fondation a de plus contribué à la mise sur pied du Centre Trait d'Union, centre communautaire qui veut répondre prioritairement aux besoins des retraités du quartier Ahuntsic de Montréal.

Aux termes de l'accord qui mit fin, le mois dernier, à la paralysie du transport aérien, le cabinet doit rendre public d'ici le 1er juillet un arrêté dont l'objet sera de proclamer l'anglais comme seule langue pouvant être utilisée dans les communications sol-air pour le vol avec instruments, a dit M. Maley. Le même arrêté, a-t-il ajouté, doit permettre l'utilisation du français dans les communications sol-air pour les vols à vue à six aéroports du Québec.

Mais, a-t-il poursuivi, sept projets de rédaction de l'arrêté ont été étudiés et aucun n'a encore été adopté.

Sans l'arrêté ministériel, estime-t-on, les pilotes et les contrôleurs qui utilisent le français sans en avoir le droit ne peuvent être assujettis à une sanction.

M. Maley déplore ce qu'il appelle les tergiversations du gouvernement en la matière.

Il ajoute que des hommes politiques du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec exercent des pressions sur M. Claude Taylor, président d'Air Canada, pour accroître l'usage du français dans les vols de cette compagnie.

"On favorise l'anarchie dans les airs, on y accroît l'usage du français en dépit du danger que cela représente pour la sécurité", affirme-t-il.

Air Canada, dit encore M. Maley, est censée ajouter lundi dans son manuel de l'air un article qui permettra au pilote d'ordonner que l'on se serve du français dans un poste de pilotage si le pilote estime que tout le personnel de ce poste est bilingue.

Si cet article est inscrit dans le manuel de l'air, déclare M. Maley, il se pourrait bien que les membres de la CALPA refusent de nouveau de voler. (Cet article auquel fait référence M. Maley fait suite à un règlement récemment promulgué par le ministère des Transports et qui autorise l'usage du français dans les cabines de pilotage lorsque l'équipage est entièrement constitué de francophones ou de navigants comprenant bien cette langue).

Seul un écart de \$3 millions retarde l'achat des 18 Orion

OTTAWA (PC) — Selon des informateurs généralement bien renseignés, seule une différence de \$3 millions empêche actuellement les autorités militaires canadiennes de faire l'acquisition de 18 avions patrouilleurs Lockheed Orion, au prix total d'environ \$1 milliard.

On ajoute que le ministre fédéral des Approvisionnements, M. Jean-Pierre Goyer, qui a la responsabilité des négociations avec Lockheed Aircraft Corp., a exposé clairement que la transaction ne se réalisera pas, si cet écart n'est pas éliminé.

L'impression des hauts fonctionnaires intéressés est que l'accord s'est presque réalisé une fois que le cabinet a autorisé le premier ministre, M. Goyer et le ministre de la Défense M. James Richardson, à prendre la décision en dernier res-

sort, pour remplacer le patrouilleur Argus.

Ces ministres n'auraient pas à revenir devant le cabinet pour obtenir l'approbation définitive.

La nouvelle proposition Lockheed est une modification de celle qui a avorté en mai dernier, car la société Lockheed n'avait pas réussi à obtenir \$375 millions des banques canadiennes pour financer les trois premières années de la réalisation de cette entreprise échelonnée sur cinq années.

Maintenant, Lockheed a fait savoir au gouvernement, par écrit, qu'il a trouvé une solution à son problème de financement, qu'il n'aura pas besoin d'emprunter plus de \$50 millions à la fois, et qu'il peut trouver ces fonds auprès de banques américaines.

L'Hydro: le personnel ignore l'injonction

qui avait déposé son rapport jeudi, il a fait savoir au syndicat qu'il n'avait pas l'intention de poursuivre sa médiation, même à partir des conclusions de son propre rapport, comme le lui avait demandé, vendredi matin, le syndicat.

La grève vendredi était générale et concernait les trois syndicats des employés de bureau, des hommes de métier et des techniciens. Cette grève ralentit considérablement le rétablissement de l'électricité dans les régions frappées par des pannes. Hier, au fin d'après-midi, environ 13,400 abonnés étaient ainsi privés d'électricité, chiffre parmi les plus élevés depuis le début de la grève.

Les événements de la fin de semaine confirment que l'unanimité est loin d'être faite, parmi les 9,600 employés de l'Hydro, quant à la stratégie à employer. Alors que, vendredi, les représentants du comité de négociation insistent pour souligner que cette grève, comme toutes les autres, serait limitée et ne dépasserait pas les 24 heures, l'absence d'hommes de métier et de techniciens samedi et dimanche, confirme que la base est de moins en moins satisfaite d'une grève qu'elle estime "trop civilisée".

Depuis le début des hostilités, le syndicat a, pour sa part, toujours affirmé que le recours à une grève prolongée était exclu, ce genre d'action entraînant inévitablement une injonction ou une loi spéciale. Il a été impossible de savoir, dimanche, si l'injonction obtenue dans la

nuît de samedi par l'employeur avait entraîné un changement de la stratégie syndicale. L'exécutif provincial du syndicat doit se réunir ce matin dans un hôtel de Saint-Jérôme et c'est donc dans la

journée qu'on devrait connaître l'attitude des employés de l'Hydro face à l'injonction. "Pour l'instant, précisait-on encore hier soir au syndicat, notre mandat est de déclencher des grèves rotatives".

Les détenus de Laval inventent des vacances

Les 375 détenus du Centre de formation Laval ont entrepris, samedi, à l'intérieur de leurs murs, leurs vacances annuelles de deux semaines, sous le thème "On sort de l'ordinaire".

Institution à sécurité moyenne, ce centre reçoit surtout de jeunes pensionnaires qui en sont pour la plupart à une première sentence et qui, de ce fait, contrairement aux détenus de pénitenciers à sécurité maximale, envisagent l'avenir avec un peu d'optimisme.

Avant formé un Comité de vacances pour élaborer eux-mêmes le programme des deux prochaines semaines, au cours

desquelles sont suspendus le travail habituel et les cours de formation professionnelle, les détenus auront droit à des spectacles, rencontres sportives, projections de films et à des contacts plus soutenus avec l'extérieur. Samedi, deux groupes musicaux, les "Arcanes" et le "Quadrilog", sont allés les distraire en après-midi en soirée.

Les détenus de Laval dirigent et rédigent en plus un journal mensuel, le "Résident" et, fait à noter en cette période spéciale, il s'agit probablement du seul média d'information dont la une n'est pas consacrée à la tenue des Jeux olympiques.

"Non pas que ça n'intéresse pas les détenus, commente M. Jean-Paul Dinelle, directeur de la formation sociale de l'institution, mais il est assez évident que ça ne peut pas soulever chez eux un enthousiasme aussi débridé que chez ceux qui, loin de la prison, ont la chance de suivre les Jeux de plus près et d'y assister."

Deux meurtres

La Sûreté du Québec signale deux meurtres durant la fin de semaine.

M. Roger Dutrimac, âgé de 47 ans, du 875, rue Tassé, à Ville Saint-Laurent, a été trouvé assassiné dans un chalet, situé dans le rang Rivière-de-saumon, à Montebello, dans le comté de Papineau. Son cadavre a été découvert par un ami vendredi soir, mais il semble que sa mort rencontrerait à la nuit précédente.

Une femme de 28 ans, Mme Pauline Robichaud-Giroux, a été retrouvée sans vie, tôt samedi matin, dans sa résidence du 745, rue Charles-Deaudein, à Granby. Institutrice, la victime a été atteinte d'une balle de revolver à la tête. Un homme de 37 ans est détenu.

D'autre part, un des deux individus accusés du meurtre de Bruneau Michaud, un détenu de 28 ans du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, assassiné le 28 février dernier, a été trouvé coupable de meurtre.

Il s'agit de David Murray-Foster, âgé de 28 ans, à qui le jury a refusé toute clémence et qui s'est vu condamner à l'emprisonnement à perpétuité. Quant à John Wardos, également âgé de 28 ans et accusé conjointement avec Murray-Foster, il a été acquitté. Michaud avait été poignardé de plusieurs coups de couteau par suite d'un différend avec d'autres détenus.


CRANG & OSTIGUY INC.

PLACEMENTS

ACTIONS

OBLIGATIONS

OPTIONS

PORTEFEUILLE

Gilles-Yvon Moreau, D.P.s

CRANG & OSTIGUY INC.

500, rue St-Jacques

Montréal H2Y 1S3

842-4231

Veuillez m'envoyer votre bulletin mensuel sur les placements

NOM.....

Adresse.....

Tél:.....

D-19-7

As-tu ton

INTER

2

v'la ta chance...

TIRAGE:

6 AOÛT

éditorial

Les premières heures du grand spectacle

Fruit d'une longue et minutieuse préparation, l'ouverture officielle des Jeux olympiques de Montréal a donné lieu samedi à un spectacle grandiose dont le Canada n'avait jamais vu l'équivalent.

Le programme long et plutôt monotone que prescrit le protocole du Comité international olympique eût facilement pu plonger les spectateurs dans l'ennui. Il se serait peut-être assez facilement à des accidents de parcours qu'auraient pu vouloir provoquer des trouble-fête. Grâce à l'intérêt soutenu qu'a suscité le début à la fin l'impressionnante entrée en scène d'une centaine de délégations nationales et au comportement impeccable de toutes les personnalités appelées à jouer un rôle dans l'événement, il n'en a cependant rien été. Sauf la vive déception créée par le retrait de plusieurs délégations africaines, les cérémonies d'ouverture des Jeux a été digne des attentes suscitées par le long et épuisant suspense qui l'avait précédée depuis le jour où Montréal se vit accorder à Amsterdam l'honneur d'accueillir les Jeux d'été de 1976.

A tout seigneur, tout honneur! Deux personnalités devaient être l'objet d'une attention particulière pendant la cérémonie d'ouverture: la reine Elizabeth II et le maire Drapeau. Or, les attentes que l'on nourrissait à leur sujet n'ont pas été trompées.

Objet d'une protection extraordinaire, la reine Elizabeth réussira l'exploit vraiment exceptionnel de séjourner pendant plus d'une semaine au Québec sans prendre réellement contact avec une population dont les sentiments à son endroit demeurent très partagés. Pendant une semaine entière, elle ira d'un stade à l'autre, donnant l'impression de vivre en plein milieu de "son" peuple. En réalité, chacun de ses pas aura fait l'objet d'une minutieuse préparation et de savants calculs sécuritaires. Il ne lui sera pas permis de prendre avec les citoyens du Québec le contact spontané qui lui eût permis de cueillir de première main l'opinion véritable de ces derniers au sujet de son rôle de plus en plus anachronique dans les affaires du Canada.

Cela étant dit, la reine Elizabeth s'est acquittée samedi avec une correction parfaite du rôle que lui réservait la liturgie du Comité international olympique. Non seulement a-t-elle déployé une fois de plus une excellente maîtrise du français, mais elle a aussi fait voir que la dignité et le sens plutôt rigide de la discipline dont son règne est empreint depuis le début ne se sont aucunement relâchés. Elizabeth a prouvé qu'il n'est aucunement nécessaire, pour le souverain qui veut conserver son autorité, de céder à toutes les modes du jour. Ainsi qu'on a pu le voir par l'accueil que lui a fait la foule, samedi, au Stade olympique, sa popularité n'en a aucunement souffert, loin de là.

On admire la fidélité inébranlable avec laquelle elle s'acquitte de fonctions qu'elle n'a point usurpées mais qui lui ont été transmises par l'histoire. On se réjouit aussi de constater que, faisant très bien la distinction entre leurs

préférences politiques et leur devoir d'hospitalité, les Québécois semblent vouloir accorder à la souveraine l'accueil correct, voire chaleureux, auquel elle a droit dans les circonstances.

Quant au maire Jean Drapeau, il serait insensé de croire que les applaudissements qu'il a reçus samedi effacent en une minute toutes les questions auxquelles ses concitoyens et l'histoire l'inviteront à répondre en temps utile. Cet homme a joué à Montréal depuis près de 20 ans d'une autorité et d'une puissance qui ne furent accordées au même degré à aucun homme politique de sa génération. A mesure qu'il s'installait au pouvoir, il a cependant pris goût aux grandes entreprises spectaculaires qui font trop souvent négliger des priorités plus importantes. Il a aussi pris goût à des méthodes de gouvernement qui l'incitent à imposer ses vues au mépris le plus flagrant de l'avis de ses proches collaborateurs, à plus forte raison de l'opinion de ses concitoyens qui veulent autant que lui le bien de la cité. Son règne finira à cause de cela sur une note de déception. Il aura fait de grandes choses pour Montréal. Mais, emporté par quelques projets grandioses, il aura trop perdu de vue, en cours de route, le développement équilibré de la cité que laissent espérer ses premiers discours publics comme maire.

L'accueil chaleureux qu'a reçu samedi M. Drapeau était néanmoins mérité. Il était l'hommage que, par-delà des divergences loyales, ses concitoyens voulaient rendre à l'incroyable ténacité du maire. On peut — et l'on doit — discuter la conception que le maire s'est faite des Jeux; on peut en particulier demeurer très critique devant les installations extravagantes que M. Drapeau a fait ériger dans le quadrilatère Pie IX-Sherbrooke-Viau-Pierre de Coubertin qui était demeuré à l'abandon pendant 40 ans avant que le maire ne décide d'y laisser sa trace. Mais on ne saurait mettre en doute l'extraordinaire acharnement au travail, l'attachement fébrile à l'intérêt de Montréal, la persistance indomptable avec lesquels M. Drapeau poursuit une idée une fois qu'il l'a épousée. Cet exemple est trop rare pour ne pas imposer le respect. C'est à lui, plutôt qu'à toutes les décisions et lubies du maire, qu'ont sans doute voulu rendre hommage les 73.000 personnes présentes au Stade olympique samedi. L'hommage était parfaitement mérité. On peut très bien le reconnaître sans verser pour autant dans une vaine adulation.

Du côté des athlètes, dont Lord Killanin, dans un message d'une concision exemplaire, a dit samedi qu'ils demeurent la première raison d'être des Jeux, trois éléments principaux se dégagent de la cérémonie d'ouverture.

En premier lieu, il faut déplorer l'absence des délégations d'une vingtaine de pays africains. On ne met pas en doute la sincérité des motifs invoqués par ces pays pour annuler à la dernière minute leur participation aux Jeux. A l'examen, ces motifs sont toutefois inacceptables.

Les autorités de Nouvelle-Zélande ont très bien fait voir que l'équipe de ce pays qui s'est rendue récemment en Afrique du Sud est une équipe privée qui n'a rien à voir avec l'organisation olympique de ce pays ni avec le gouvernement néo-zélandais. La seule carence qu'on puisse imputer à ce dernier, c'est de ne point exercer un contrôle plus rigide sur les allées et venues de ses ressortissants. Mais en démocratie, cela, loin d'être une faute, est au contraire la marque d'un État qui respecte la liberté.

En second lieu, comment ne pas souligner avec émotion l'accueil exceptionnel réservé par la foule aux athlètes d'Israël? Le rite de la cérémonie d'ouverture ne prévoyait aucune évocation du massacre tragique de Munich. Mais aucune liturgie ne peut emprisonner totalement les sentiments profonds du cœur humain. Aussi, a-t-il suffi de l'entrée en scène des athlètes israéliens pour qu'éclate à leur endroit l'immense sympathie du monde entier pour l'indomptable force avec laquelle, à l'image de leur peuple, ils ont réagi au martyre de Munich.

Les athlètes canadiens entrent pour leur part dans la lice olympique avec des perspectives de succès fort modestes qui découlent de la trop faible attention que le Canada a accordée jusqu'à maintenant à la formation physique et à la pratique du sport. Si, dans le témoignage de sympathie dont nos athlètes ont été l'objet, on pouvait lire le signe avant-coureur de politiques beaucoup plus vigoureuses en matière d'athlétisme et de participation sportive, il aura valu la peine qu'en plus d'assumer le rôle très coûteux de pays-hôte, nous encourions de nouveau cette fois la douteuse distinction de ne pouvoir remporter qu'un nombre limité de médailles.

La reine, le gouverneur général, le premier ministre du Canada et ses collègues, les premiers ministres des provinces, tout ce que le Canada compte en définitive de haute gomme politique et sociale s'étaient donc rendez-vous à l'inauguration des Jeux samedi et y occupait, comme cela se doit, les premières places. Comme elles apparaissent anachroniques, dans ce contexte très fortement national et international, la prétention des autorités olympiques voulant que la responsabilité d'organiser les Jeux soit dévolue à une ville, et cette autre prétention de certaines autorités canadiennes voulant que seul le Québec soit appelé à assumer la note des Jeux de 1976! C'est tout le Canada qui a consenti, par la voix du gouvernement fédéral, à ce que Montréal soit le siège des Jeux. C'est tout le Canada qui participe aux Jeux à travers les athlètes venus de toutes les parties du pays qui nous représentent aux compétitions. C'est tout le Canada qui était fier samedi, par l'entremise de la reine, d'accueillir les délégations venues du monde entier. Pourquoi le Québec seul serait-il appelé à payer la note d'un spectacle dont la partie glorieuse est aussi volontiers assumée par tout le pays?

Claude RYAN

Le message de Paul VI

Le sport peut servir les vertus morales

De Rome où la Providence Nous a placé pour servir l'Eglise et l'humanité. Nous sommes très heureux d'adresser un message d'amitié à la foule internationale des athlètes rassemblés au Village olympique de Montréal. Et il va de soi que notre salut et nos paroles s'étendent au cher Peuple canadien si hospitalier, et particulièrement à ses Responsables civils et religieux que Nous félicitons chaleureusement d'avoir préparé, à leur niveau respectif, le festival de la vingt-et-unième Olympiade.

Nous voulons avant tout jeter avec vous un regard positif sur cette manifestation sportive internationale, car, sans ignorer certains risques, Nous demeurons persuadés qu'elle peut épanouir des valeurs humaines très appréciées pour tous les hommes et particulièrement chères aux chrétiens, tout en favorisant des relations d'estime et de paix entre les peuples, sur un terrain où toutes les oppositions doivent céder le pas à une émulation pacifique. Tel est l'espoir qui anime nos vœux cordiaux.

Oui, un tel progrès est possible, car les sportifs sont encore très nombreux à défendre et à promouvoir l'idéal contenu dans l'adage si populaire: "mens sana in corpore sano". Nous pensons avec vous à la maîtrise du corps. Quelle exigence de persévérance et de ténacité! La force d'âme n'a-t-elle pas une

place importante parmi les quatre vertus cardinales? L'ascèse des sportifs, que saint Paul prend un exemple, dans sa première Lettre aux Corinthiens, ne rappelle-t-elle pas la vertu de tempérance? La rigoureuse obligation de bien se préparer et de bien s'équiper pour les épreuves ne rejoint-elle pas la vertu de prudence? L'égalité de chance entre les joueurs, l'arbitrage impartial des compétiteurs, le fair-play des vaincus, le triomphe contenu des vainqueurs ne sont-ils pas des appels à pratiquer la vertu de justice? Et si ces vertus morales contribuent à la réussite de la personne humaine, comment seraient-elles sans répercussion sur la société tout entière? Dans une civilisation qui connaît le risque d'être minée à la fois par le plaisir et la violence, les activités sportives doivent retrouver sans cesse leur idéal de véritable promotion de l'homme et de fraternité entre tous les peuples sans exception. Voilà pourquoi l'Eglise, dont la mission est spirituelle et transcendante, se trouve à l'aise pour dialoguer cordialement avec le monde des sports et s'intéresse vivement à ses efforts.

Encore une fois, Nous vous félicitons et Nous vous encourageons! Et souhaitant l'heureuse continuation de vos compétitions Nous invoquons de tout cœur sur vos personnes, vos familles et les peuples que vous représentez les Bénédictions du Seigneur!

lettres au DEVOIR

Vive la rue Sherbrooke libre de Corridart!

Il n'est question à Montréal depuis deux jours que du démantèlement de Corridart. Pour la majorité non silencieuse, Drapeau a tort. Drapeau joue au despote, au tyran. Drapeau est le Neron de l'ère moderne. La controverse est amorcée mais tout se joue malheureusement sur le plan politique.

Où sont-ils donc aujourd'hui tous ces Montréalais qui s'étonnaient de cet étalage de mauvais goût? En effet, nous avons constaté un jour sur la rue Sherbrooke l'apparition d'échafaudages jaunâtres qui se multipliaient à un rythme inquiétant car c'était à se demander quels travaux la ville entreprenait ainsi à la veille des Olympiques. Etrangement, ces échafaudages protaïent le nom de Corridart, ce qui semblait peu apparenté aux travaux publics.

Bientôt pourtant tout s'éclaircit: on nous apprend que l'Art descendait dans la rue. Et nous cherchâmes... mais en vain car d'œuvres d'art, point. Il n'y avait que des photos. Uniquement des photos qui surgirent lentement ça et là, presque une à une tant elles étaient dissimulées. Des photos de piètre qualité dont on n'a pas compris tout de suite la signification. Nous avons alors cru que l'Art se faisait précéder et annoncer. Mais il n'en était rien.

Nous avons vite compris que ce Corridart n'était qu'une corde à linge sur laquelle nous retrouvions tout notre linge sale. Montréal s'était fait belle pour recevoir ses invités... et pour que ces derniers ne raient rien, des doigts grotesques pointaient vers tous les centres d'intérêt de notre corde à linge.

Il n'est pas question d'entrer ici dans des considérations d'ordre socio-économique. Le problème qui nous préoccupe présentement rejoint plutôt l'esthétique. Que les partisans de la contestation s'attaquent aux réalités sociales, c'est leur droit. Mais qu'ils le fassent en utilisant les fonds publics et sous le couvert de l'art, nous ne pouvons l'admettre.

Corridart a disparu et nous ne pouvons pas dire "Vive Corridart!" puisque ce projet n'a jamais atteint son objectif et qu'il n'y a pas eu d'Art dans la rue. Nous disons donc "Vive la rue Sherbrooke, corridor libre d'ulcères vers les Olympiques."

Gloria GATTUSO,
Thérèse CARLÉ
Montréal, le 17 juillet 1976.

Les méfaits du béton dans nos villes

M. Serge Dazé,
Maire,
St-Bruno-de-Montarville.

La rue Sherbrooke devait être jalonée pendant les semaines qui viennent de photos montrant l'évolution de certaines constructions qui la bordent.

On est frappé de voir comment, au fil des ans, le béton, l'uniformité et la fadeur ont peu à peu empiété sur la verdure, l'originalité et la beauté. A des degrés différents, le même phénomène se produit dans toutes les petites villes. A mesure que, suite au phénomène d'urbanisation, elles grossissent, leur centre se commercialise et on voit apparaître des constructions ou des modifications aux constructions existantes dont le seul but, une fois sauvegardé un minimum de sécurité, est le rendement sur l'investissement. Dans certains cas, il est sûr qu'inconsciemment ou pas on fait les laideurs, afin d'attirer davantage l'attention des gens.

Saint-Bruno, qui en une vingtaine d'années est passé d'une population de quelques milliers d'habitants à plus de vingt-cinq mille, ne fait pas exception. Peu à peu, son centre ville s'engraisse. Peu à peu, les belles vieilles constructions sont ou démo-

lies ou défigurées. Le moyen de contrer cette lépre serait pourtant simple. Il s'agirait, pour les autorités municipales, d'adopter quelques règlements. Il semble bien cependant que cela serait demander trop de largeur de vue à une quelconque personne de bonne volonté que les citoyens ont élus pour diriger leur ville. La mesure semble cependant avoir débordé lorsqu'on a appris par hasard, à l'occasion du non-renouvellement des baux des locataires, qu'une des plus vieilles maisons de la place, qu'on appelle maintenant la maison Benoit, allait être démolie pour faire place à un "Kentucky Fried Chicken".

Le centre ville de Saint-Bruno il y a vingt ans n'avait rien d'extraordinaire. Il était fait de maisons pour la plupart modestes, mais qui ont de la gueule et qui faisaient un ensemble agréable au regard par leur variété et également par la verdure dont elles étaient entourées. La maison Benoit est une des plus intéressantes parmi celles-là. C'est une des plus vieilles. Au meilleur des recherches que le Comité "Sauvons le vieux Saint-Bruno" a pu faire, elle a 118 ans. C'est une belle construction, particulièrement si elle était débar-

assée des quelques éléments disparates qu'on y a ajoutés au fil des ans. Le Comité comprend que certains intérêts particuliers puissent être contraires à son projet de laisser faire qui est la règle à l'heure actuelle. Cependant, allons-nous laisser ces intérêts particuliers l'emporter sur celui de la collectivité? Il y a plus de dix ans, la ville de Saint-Bruno donnait l'exemple au reste de la province pour son dynamisme au point de vue développement. Sans effort, nous avons été l'une des premières municipalités du Québec à adopter un plan directeur de construction, plan qui a été substantiellement conservé jusqu'à maintenant.

Devant les pressions de plus en plus fortes du mercantilisme, il faudrait sans doute rendre ce plan un peu plus sévère. Il faudrait empêcher la progression lente de l'asphalte et de la laideur.

Il faudrait également nous demander: où voulons-nous vivre? Au Québec ou au Kentucky?

Michel PARÉ,
pour le Comité
St-Bruno-de-Montarville,
le 14 juillet 1976.

Que reste-t-il du grand dessin de 1968 ?

L'opéra-bouffe qui se joue présentement à Ottawa sur le thème du bilinguisme dans les communications aériennes au Québec ne pourrait certes pas se dérouler ailleurs. C'est du burlesque inimitable et très rituellement exclusif.

L'acteur principal de ce vaudeville, Jean Marchand, après avoir perdu complètement la face, démissionne tout en ne démissionnant pas, et braille contre le chef de l'opposition et celui du N.P.D. Pourtant ce sont ses propres collègues du cabinet qui lui ont indiqué la sortie et pas un seul député-acteur ou simple figurant anglo-canadien de son propre parti n'a levé le petit doigt pour le défendre!

Donc selon le scénario de cette pièce mal jouée, c'est l'opposition qui aurait dû sauver le héros. Les sauveurs de son bord, que le héros lui-même était justement allé sauver à Ottawa jadis, ne pensant plus qu'à se sauver eux-mêmes de l'enfer du bilinguisme dont le feu pourtant n'est encore qu'une petite flamme

très vacillante.

Par ailleurs, on a vu figurer aussi un acteur de deuxième classe, un certain Pierre de Borne, qui dans une sorte de prélude était venu s'exhiber à la télévision ou dans une tirade dramatique il avait évoqué le "jour le plus sombre de l'histoire du Canada" qu'on venait de vivre. Dans la pièce cet acteur est toutefois absent aujourd'hui. Il se tient dans les coulisses et agit tout simplement comme souffleur. C'est ainsi qu'on l'a vu supplier les gens de l'air du Québec d'accepter intégralement le texte du metteur en scène, M. Otto Lang.

Un autre acteur, sorte de jeune premier du nom de Joly, se tient maintenant lui aussi derrière les rideaux. Il avait bien réussi sa rentrée, mais il ne retrouve plus la sortie! Quant à cette multitude de figurants anonymes, les députés libéraux québécois, en même temps qu'ils acclament le héros Marchand, ils trouvent moyen d'accepter aussi

le thème de la "comédie de l'accord" qui pourtant a provoqué la sortie de ce héros. C'est vrai toute fois que cette sortie fut assez facile, puisque déjà il était tout près de la porte!

Evidemment comme dans toute scène de burlesque, on a parfois de la misère à suivre le déroulement, mais on s'amuse bien. On attend maintenant le dénouement dont la scène devrait invoquer l'apothéose de la victoire de l'unité canadienne. Les décors seront signés de Trudeau revenant tout juste d'une tournée internationale sur les ailes anglaises, et le tableau final sera intitulé: "La supercherie inachevée du chef d'un pays imaginaire."

Et le rideau se refermera sur l'invocation d'un grand dessin de 1968, un point de départ qui devient aussi un point d'arrivée, symbole de toutes ces années perdues en chimères.

Geo-Henri FORTIN
Alma, le 11 juillet 1976.

Un visiteur peu intéressant

J'ai toujours eu la ferme conviction qu'aucun pays ne permettrait l'entrée d'un meurtrier, d'une personne qui collaborait à un enlèvement, d'un terroriste, en un mot d'un indésirable.

Présentement, le gouvernement du Canada, non seulement permet l'entrée d'un individu du nom de Idi Amin, mais lui souhaite la bienvenue.

A titre de citoyen canadien, je

suis revolté d'une pareille attitude, alors que je pense aux meurtres dans le passé et plus récemment au détournement d'un avion d'Air Canada où des innocents ont été gardés en captivité à Ouganda, et ceci avec la collaboration de Idi Amin. De mettre à la disposition de ce tyran des moyens de transport, des armes et aider par tous ces moyens à des enlèvements ou des actes de terrorisme est inacceptable et c'est

pour cela que je m'oppose fortement à l'entrée de Idi Amin au Canada. Toute courtoisie envers cet individu est une entrave à nos principes de démocratie, à nos droits et à notre liberté. Notre gouvernement n'a aucune excuse de permettre un tel état de chose.

Nat ARONOFF,
conseiller municipal
Montréal le 15 juillet 1976.

bloc-notes

Quand les pôles se repoussent

Ce qu'on appréhendait au sortir de la 4e CNUCED à Nairobi se trouve aujourd'hui pratiquement confirmé: c'est l'impasse au dialogue Nord-Sud à Paris. Cette impasse a été dûment constatée, comme on dit d'un constat médical, samedi, les 19 en voie de développement et les huit industrialisés n'ayant pu surmonter leur désaccord sur les points clés de l'endettement des pays les plus pauvres et de l'indexation des prix des matières premières et des produits de base.

Si donc, comme l'avait souligné M. MacEachen, cette conférence était supposée être "historique", cette impasse l'est aussi, non pas parce que c'est la première — il y a eu autant d'impasses que de conférences! — mais parce qu'elle marque l'échec des tentatives de la dernière chance.

Si la conférence de Nairobi a pu finir sur une "non rupture", c'est parce que les problèmes en suspens — en fait, tout! — avaient été transmis à la conférence de Paris, en une volonté manifeste de maintenir le contact d'avantage peut-être qu'avec l'espoir insensé de voir enfin aboutir le dialogue. La conférence de Paris, de par ses malformations congénitales, était-elle le lieu apte à abriter une telle concertation? La question avait été posée ici même, et force est d'admettre aujourd'hui qu'un premier barrage cédant — à savoir la 4e CNUCED — entraîne nécessairement, par la colossale pression qu'il suppose, la rupture du second situé en contre-bas, à savoir le dialogue de Paris.

Que reste-t-il aujourd'hui des illusions religieuses cultivées? Les deux camps se renvoient mutuellement la responsabilité de l'échec. Au nom du groupe des 19, le coprésident vénézuélien, M. Manuel Perez Guerrero, a clairement indiqué que "l'absence d'accord résulte de l'attitude négative de plusieurs participants du camp des pays développés provenant de l'absence de volonté politique" (on notera que dans ce camp des huit il y a en réalité sept pays plus les Neuf de la CEE pris pour une unité).

Mais jusqu'à plus ample informé, ce n'est pas l'autre coprésident, à savoir M. MacEachen, qui a répondu au nom du camp visé, c'est, comme on s'y attendait un peu, M. Stephen Bosworth, délégué américain, qui a rejeté la responsabilité de l'échec. Ainsi, pour la délégation américaine, le camp industrialisé a voulu discuter en toute objectivité, mais il n'était pas question de mettre les réponses dans les questions. Dans cette perspective, il n'est

pas possible que les pays industrialisés s'engagent dès à présent quant à l'endettement (plus de 130 milliards de dollars) des pays les plus pauvres et, plus spécifiquement, sur l'annulation de cette dette, alors que la conférence ministérielle devant se tenir en décembre, comme étape finale du dialogue, est précisément qualifiée pour prendre une telle décision. C'est ce que, sans avoir l'air d'y toucher, le délégué américain appelle: "Un programme de travail neutre" à donner aux quatre commissions (énergie, matières premières, développement et problèmes financiers) sans que ce programme chevauche sur la conférence de décembre et sans qu'il préjuge des décisions ultérieures.

Ces quatre commissions ont donc suspendu leurs travaux et, d'ici le 13 septembre, date prévue de la reprise, MM. Perez Guerrero et MacEachen ont à trouver la quadrature du cercle. Le coprésident vénézuélien, dans une louable tentative de ne pas alarmer le monde, a déclaré hier que le calendrier n'était pas vraiment perturbé et plutôt que de rupture ou d'impasse, il a parlé de suspension. Mais depuis avril 1975 et, en fait depuis plus longtemps encore, on en a assez de sauver des calendriers alors que, dans l'intervalle, les problèmes deviennent plus aigus et que les termes du dialogue évoluent jour après jour; en fait, ce qui naguère apparaissait comme une position de force, c'est-à-dire un déséquilibre à l'avantage du tiers monde alors que nous nous trouvons au creux de la vague de la crise mondiale, s'est fondamentalement transformé, et si aujourd'hui déséquilibre il y a c'est probablement à l'avantage du camp industrialisé.

C'est faux de dire — ce qui n'a empêché personne de le dire — que nous sommes revenus à notre point de départ. En une image, le vaisseau cosmique est bien revenu sur son aire de lancement originelle, mais le monde environnant a changé. MM. Perez Guerrero et MacEachen surmonteront peut-être cette épreuve: le Vénézuélien a estimé qu'il était essentiel de trouver un compromis et, à cet égard, on peut lui faire confiance. Mais le compromis à partir du compromis d'un compromis ne signifie plus rien d'autre qu'un sauvetage des meubles. Même si le calendrier était respecté et que se tenait la conférence ministérielle de décembre, le dialogue sonne déjà faux, les mots et les attitudes ayant des contenus différents selon qu'on appartienne à un camp ou à l'autre. Il n'y a plus qu'un retour aux

structures et aux instances "classiques", onusiennes généralement, qui valent ce qu'elles valent. On se rend compte ici avec un certain effarement que si échec il y a, il n'est pas pour tout le monde. En pleine crise énergétique et monétaire, l'aile "ultra" du camp industrialisé voulait précisément faire le moins de concessions et ramener tout au système, "ordre économique nouveau" n'étant que ce système international préexistant légèrement perfectionné. On y est revenu, grâce à la ténacité de ces "ultras", à leur puissance économique et grâce aux erreurs d'évaluation de certains pays du tiers monde s'enlisant un peu plus à chaque fois qu'ils croyaient conquérir la lune en se gargarisant de pétrole.

Le handicap républicain

A la dernière manche, le président Ford et son rival Ronald Reagan se disputaient les 35 voix du Connecticut et les 20 de l'Utah. Au terme de la victoire de M. Ford au Connecticut et de celle de M. Reagan dans l'Utah, tous deux crient victoire, chacun d'eux croyant à sa portée la majorité absolue de 1130 (sur les 2259 délégués).

Mais le fait est qu'aucun des deux ne dispose de ce total, et d'ici la convention républicaine, le 16 août à Kansas City, l'effort va porter sur le bloc des "uncommitted". Si l'on s'en tient aux délégués déclarés, les services du Parti républicain donnent 995 mandats à M. Ford et 1004 à M. Reagan, ce qui est un faux avantage pour l'ancien gouverneur de la Californie étant donné qu'une bonne partie des "non engagés" est en fait un "bloc-Ford" camouflé. Pour le Washington Post, par exemple, il y a à peine 135 "uncommitted". Le reste se répartissant entre 1109 pour M. Ford et 1054 pour M. Reagan. Pour l'Associated Press, les deux rivaux républicains ont respectivement 1085 et 1044 voix. Pour le New York Times, avec moins que cent "non engagés", M. Ford dispose de 1118 et M. Reagan de 1084. En d'autres mots, une trentaine de voix séparent les deux adversaires et chaque délégué non-engagé porte dans sa gibecière... un présidentiable républicain.

Mais le chef de la Maison-Blanche, sans attendre le verdict de son parti, fait déjà campagne en tentant de décrocher des fleches contre l'adversaire démocrate désigné, Jimmy Carter, avec une fausse assurance qui ne trompe peut-être que lui-même. Le grand problème est qu'il ne s'agit plus, pour le Parti républicain, de se donner un candidat entre un Ford et un Reagan mais d'éviter une déchirure fatale conditionnant son avenir pour plu-

sieurs années à venir. On peut difficilement imaginer qu'un parti comme celui-ci ne puisse au bout du compte aligner que ces deux rivaux-là dont l'avenir est déjà loin derrière. Non seulement l'avenir personnel de chacun d'eux mais l'avenir qu'ils pensent pouvoir incarner pour la nation américaine. En admettant un instant qu'au terme du premier ou du second tour, M. Ford l'emporte, quel autre choix lui reste-t-il pour éviter la dislocation de son parti malade, que d'inviter M. Reagan sur son ticket à la place de vice-président? Dans l'hypothèse positive, c'est-à-dire Ronald Reagan acceptant la place, voici le pays en présence d'un ticket républicain formé par deux individus interchangeables mais dont l'un a grandi et prospéré en démissionnant systématiquement l'autre. Un ticket Ford-Reagan, s'il est de nature à éviter une rupture interne, sera aussi la preuve d'une déceptitude de ce parti, le handicap principal étant que ce ticket sera difficile à "vendre" à l'électorat. Dans l'autre hypothèse, c'est-à-dire M. Reagan refusant d'être le vice-présidentiable de M. Ford, c'est la cassure du Parti républicain, à moins qu'une tierce personnalité ne surgisse répondant aux attentes des deux rivaux. Le Parti serait sauvé, mais le risque sera alors que cette large part de l'électorat de M. Reagan ne donne suite à ses menaces de voter Carter si M. Reagan n'était investi... Les 4.333.500 dollars et 21 cents dépensés par M. Ford et les 3.280.810 millions et 36 cents dépensés par M. Reagan à se faire réciproquement des crocs-en-jambe ne peuvent de toute façon, lors des derniers milles du parcours, entraîner la fin de la convention de Kansas City et les élections du 2 novembre, conjurer leur impact pour constituer un fonds commun de 7.514.310 dollars et 57 cents de lutte contre les adversaires démocrates! Cette somme a été dépensée, au fil des primaires et des discours, non seulement à démolir un adversaire républicain mais à détruire fibre par fibre le tissu de cette précieuse "crédibilité" que M. Nixon avait largement entamée.

Les primaires ont révélé que le débat pour tous deux se situe assez bas, quelque part entre le verbiage et le sophisme. Il en faut un peu plus pour battre le tandem démocrate incarnant, en même temps que la réunification du parti, les aspirations d'un pays en quête de régénération!

Le plus gros problème de M. Ford est qu'il n'est pas assez intelligent pour être un bon président: ce diagnostic est du candidat vice-présidentiel démocrate, Walter Mondale. Le fait est que ce jugement sévère s'applique tout aussi bien à M. Reagan, à condition, peut-être, de retrancher les mots "pour être un bon président".

Georges VIGNY

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan

Rédacteur en chef:

Michel Roy

Rédacteur en chef adjoint:

Georges Vigny

Directeur de l'information:

Jean Francoeur

Tésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$52 par année; six mois: \$28. À l'étranger: \$57 par année; six mois: \$31; trois mois: \$19. Éditions du samedi: \$15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1.35 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées

des événements

des hommes

Les problèmes nouveaux du droit de la mer

1) La zone de 200 milles: réponse à des besoins économiques et techniques inédits

La mer a toujours occupé une place importante dans l'évolution des relations internationales. Dans l'Antiquité, les peuples préféraient s'établir près des côtes afin de faciliter leurs déplacements. Chez les Égyptiens, par exemple, on pouvait déjà déceler une ébauche de droit maritime. Au Moyen-Âge, l'Espagne et le Portugal accrut leur puissance grâce aux bulles qui réglementaient leur sphère d'influence sur les mers. Mais leurs prétentions excessives furent freinées à partir du déclin de leur prépondérance maritime. Plus tard, au 19^e siècle, c'est par la mer que l'Europe colonisa l'Afrique.

Ces faits historiques prouvent l'intérêt sans cesse accordé à la mer, qui occupe 70% de la surface du globe. La mer n'a pas seulement été utilisée à des fins de transport, de pêche et de guerre; elle a aussi été considérée comme la "poubelle de l'humanité". Et devant l'ampleur des questions qu'elle soulevait, l'établissement d'une réglementation internationale adéquate s'est révélée nécessaire à l'époque contemporaine.

Des efforts dans ce sens furent faits à la Conférence de la Haye en 1930, puis aux Conférences de Genève de 1958 et 1960. Ces tentatives ne donnèrent cependant pas les résultats escomptés.

De la Conférence de La Haye (1930-à la déclaration Truman (1945)

Pendant longtemps, la mer fut divisée en deux parties: d'une part, la partie sur laquelle l'État côtier exerçait sa souveraineté et qui s'étendait jusqu'à 3 milles, et d'autre part, la haute-mer, qui échappait à la juridiction des États et qui était considérée par certains théoriciens, comme "res nullius" et par d'autres, comme "res communis".

Lors des conférences de 1958 et 1960, des prétentions étatiques firent leur apparition. C'est l'une des raisons pour laquelle il s'avéra impossible d'y fixer une limite précise de la mer territoriale. Devant cette impasse, un compromis fut trouvé, selon lequel la mer territoriale et la zone contigue ne devaient pas excéder 12 milles. Mais la zone contigue avait un statut différent de celui de la mer territoriale. Suivant l'article 24, alinéa 1, de la Convention sur la Mer territoriale et la Zone contigue, l'État riverain ne peut en effet exercer son contrôle qu'en vue "de prévenir les contrevenances à ses lois de police douanière, fiscale, sanitaire ou d'immigration sur son territoire ou dans sa mer territoriale". Quoi qu'il en soit, ce fut une première appropriation des espaces maritimes, dans la mesure où la pratique de la limite des 3 milles fut abandonnée.

Le traité de Paris signé en 1942 entre la Grande-Bretagne et le Venezuela délimita

tant le plateau continental entre Trinidad et le Venezuela, et la déclaration du Président Truman en 1945 concernant le plateau continental, suscitèrent une seconde vague d'extension des souverainetés sur la mer. Ce fut cependant la déclaration Truman qui déclencha un processus irréversible en donnant libre-cours à toutes sortes d'interprétations abusives. Désormais, les problèmes économiques allaient sous-tendre les problèmes juridiques puisque les "attendus" contenus dans le préambule de cette déclaration définissaient fort bien des préoccupations à caractère économique.

Cette notion nouvelle devait se concrétiser avec la Convention de 1958 qui définissait le plateau continental à partir de critères d'exploitabilité et de profondeur (isobathe 200 mètres), critères en vérité tout à fait contradictoires. Mais l'apparition de nouveaux acteurs sur la scène internationale, les progrès technologiques et les problèmes économiques, qui constituent de nos jours l'une des préoccupations majeures dans l'évolution des relations internationales, ont rendu inadéquates les réglementations fixées à Genève, en dépit du progrès que celles-ci représentaient alors. Cette inadéquation de la règle à la réalité économique et sociale a provoqué une anarchie certaine au point de vue juridique. Les sessions de Caracas, de Genève et New York sur le Droit de la mer n'ont pas permis de trouver de solutions juridiques définitives aux différentes questions soulevées. Et l'un des points qui retiennent le plus l'attention est la nouvelle zone économique qui s'étend jusqu'à 200 milles. Cette notion, apparue depuis peu dans la littérature juridique mais dont l'origine remonte déjà bien loin dans le temps, résulte de la conjugaison de divers facteurs.

La question laissée en suspens par la Cour Internationale

Les revendications des États sur des espaces maritimes éloignés de leurs côtes ont une origine lointaine. Des villes italiennes comme Pise et Gênes, pour des raisons de sécurité, émirent autrefois des prétentions en ce sens. Venise voulait étendre son autorité jusque sur la mer Adriatique. Mais tout cela se passait au Moyen-Âge, bien avant l'apparition de Grotius sur la scène juridique.

Beaucoup plus près de nous, en 1924, les États-Unis, par les "Liquor Treaties", étendirent leur mer territoriale jusqu'à une distance équivalente à celle parcourue par un bateau pendant une heure de navigation. En 1939, afin de protéger les États américains des effets possibles de la seconde guerre mondiale, la déclaration de Panama institua une ceinture de sécurité (security belt) autour des États du continent américain, en portant les mers

territoriales à 300 milles de chacune des côtes de ces États, à l'exception de celles du Canada et du Pôle Nord. En 1947, par le traité inter-américain, une nouvelle zone de sécurité était définie, incluant cette fois le Canada et le Pôle Nord. De nombreux exemples d'entorse à la liberté de la haute-mer pourraient être cités. Cependant, il faut reconnaître que toutes ces mesures avaient un caractère provisoire et fonctionnel: les "Liquor Treaties" avaient pour but de mettre fin à la contrebande de spiritueux, tandis que le leitmotiv de la déclaration de Panama était l'approche de la seconde guerre mondiale.

Il convient aussi de mentionner la déclaration du Président Truman relative aux pêcheries, faite simultanément avec celle du plateau continental. Par cette déclaration, les États-Unis entendaient réglementer unilatéralement la pêche dans les zones de "haute-mer contigües aux côtes des États-Unis", chaque fois que la nécessité de protection se ferait sentir. Cette mesure est à l'origine, peut-on dire, d'une nouvelle doctrine portant atteinte à la liberté de pêche en haute-mer et destinée à protéger les pêcheries côtières contre l'invasion des pêcheurs étrangers. Nonobstant le caractère amphibologique de cette déclaration — la haute mer ne peut être adjacente aux côtes, mais plutôt à la mer territoriale de l'État côtier — n'existe-t-il pas une similitude entre les problèmes soulevés par cette déclaration et ceux qu'ont affrontés, d'abord la Norvège en 1951 (et dont l'affaire a été portée devant la Cour Internationale de Justice), puis l'Islande, qui a étendu successivement sa zone de pêche à 50 milles puis à 200 milles (et dont le cas a également été soumis à la C.I.J.)?

Il est à noter que la Cour n'a jamais répondu à la question qui lui avait été posée, à savoir si l'extension unilatérale de la zone de pêche à 50 milles constitue une violation des règles de droit international. Débouchons-nous sur l'absence du droit? La querelle est vive entre ceux pour qui toute extension unilatérale constitue une violation d'une règle juridique qui n'existe pas.

Violation ou pas, la question a pris une ampleur considérable depuis cette année 1945 au cours de laquelle les États-Unis émettent des déclarations sur la zone de pêche et sur le plateau continental. Les actes unilatéraux ont succédé aux actes unilatéraux. Le Chili revendiquait sa souveraineté, en juin 1947, jusqu'à une distance de 200 milles. Puis ce fut le tour du Pérou en août 1947. En 1952, ce sera la

par
JEAN ANGRAND
collaboration spéciale

déclaration dite de Santiago, faite par les trois pays du Pacifique-Sud, le Chili, l'Équateur et le Pérou. Celle-ci constituait une sorte de riposte à la proclamation Truman, destinée à compenser le désavantage dans lequel se trouvaient ces trois États par rapport au plateau de la zone économique. Il n'est pas question d'étudier cette déclaration qui a d'ailleurs été réaffirmée en 1954 à Lima et qui a soulevé de nombreuses critiques. Ainsi, l'anarchie devient désormais plus ou moins généralisée. Certains États étendent leur mer territoriale stricto sensu à 200 milles, d'autres enfin, étendent leur zone de pêche jusqu'à 50, 100 et 200 milles.

D'où est venue la "zone de 200 milles"?

Tout ceci entraîne une certaine confusion. Car il ne faut pas confondre cette nouvelle zone qui s'étend à 200 milles avec la mer territoriale. La zone économique est une notion nouvelle, dont l'idée fut exprimée par les États africains lors de la session annuelle du Comité juridique consultatif africain-asiatique réuni à Colombo en 1971. Cette idée fut reprise à Addis-Abeba puis à Mogadiscio, dans une déclaration solennelle de l'O.U.A. sur les problèmes relatifs au droit de la mer. Même si l'on ne s'est pas encore dégagé de consensus sur cette question lors des sessions de la troisième conférence sur le droit de la mer, la notion de zone économique semble acceptée par de nombreux États. Il convient dès lors, d'examiner les raisons qui sont à l'origine de l'introduction de cette nouvelle zone et d'en analyser les différents aspects juridiques.

La "théorie des écosystèmes" a été invoquée par certains juristes comme fondement juridique de cette nouvelle institution que constitue la "zone économique de 200 milles". L'article 6 de la Convention de Genève sur la pêche et la conservation des ressources biologiques peut être également retenu, dans la mesure où, aux alinéas 3 et 4, il est fait mention de la nécessité pour l'État riverain de prendre des mesures nécessaires pour la conservation des ressources biologiques de la haute-mer. Quoi qu'il en soit, les considérations d'ordre extra-juridique ont exercé dans ce domaine une influence certaine. Parmi celles-ci, il convient de mentionner des considérations d'ordre économique et technique.

Au sujet de la liberté économique, Lardière disait "qu'entre le fort et le faible, c'est la liberté qui asservit et la loi qui protège." Il est de même pour la liberté de la pêche. En effet, quelle importance peut avoir la liberté des mers pour les populations des États qui pratiquent uniquement la pêche côtière, si au nom de cette liberté, d'autres puissances vien-

nent pêcher le long des côtes, provoquant ainsi l'asphyxie de leur économie? L'époque où les richesses biologiques de la mer étaient considérées comme inépuisables est bien révolue. Alors qu'en 1968, 42% du stock mondial était prélevé, en 1969, il était enregistré, pour la première fois, une baisse des prises mondiales par rapport à l'année précédente.

Souci de conservation, impératif de développement, telles sont les raisons qui peuvent expliquer en grande partie l'apparition de cette nouvelle notion de zone économique. De plus, les produits de la pêche, comme tous les autres biens économiques sont soumis à la loi de la rareté. C'est en tenant compte de ces données que certaines voix se sont élevées pour dénoncer la liberté de pêche en haute-mer, liberté jusque là couramment admise. "Étant donné la situation actuelle des ressources halieutiques, il est évident que dans le domaine des pêches, la liberté absolue des mers est périmée." (1)

Les raisons techniques

A ces considérations d'ordre économique, viennent s'ajouter les raisons découlant du progrès technique. Dans le monde de la pêche, les structures de production se sont modifiées et les formes traditionnelles ont été bouleversées par les techniques nouvelles. Auparavant, le marin-pêcheur était le principal facteur de production; actuellement les navires et les techniques de pêche prennent un essor considérable. Les navires de pêche connaissent un accroissement régulier de tonnages. Ce qui permet de résoudre les problèmes posés par la conservation des prises. En ce qui concerne les engins de pêche, ces derniers sont de plus en plus perfectionnés et facilitent encore la capture d'une quantité plus importante de poissons. Il s'agit donc de nouvelles techniques de réglementation des activités engendrées par ces nouvelles techniques. Une telle réglementation permettrait ainsi d'enrayer les graves dangers économiques qui menaçaient les États côtiers et notamment les États côtiers en voie de développement, états dont les populations sont susceptibles de tirer de la pêche, leur principale subsistance, à un moment où la carence en protéine se fait sentir avec une acuité considérable.

Considérations économiques, considérations techniques, mais aussi souci de protection du milieu marin contre la pollution. Toujours grâce au progrès technique, le tonnage des bateaux transportant des hydrocarbures est de plus en plus élevé, de telle sorte que les accidents susceptibles de se produire pourraient avoir des effets beaucoup plus tragiques. En outre, la Convention de Londres de 1954 pour la prévention de la pollution des eaux de mer par les hydrocarbures était devenue inadéquate. Il a fallu l'incident du Torrey-Canon pour donner l'alerte. Depuis, des mesures ont été prises dans le cadre de l'O.M.C.I. Puis, deux conventions furent conclues à Bruxelles en 1969,

■ Considérée tantôt comme "poubelle de l'humanité", tantôt comme réservoir de richesses inépuisables, la mer soulève de nos jours quantité de problèmes inédits au plan international. La compétence des États en matière de droits sur les espaces maritimes situés près de leurs frontières est devenue de nos jours un sujet particulièrement épineux et explosif. Dans cette série de deux articles, Jean Angrand, docteur en droit international de l'université de Toulouse et auteur de nombreux articles sur ces questions, examine les problèmes nouveaux qui accompagnent la définition de la nouvelle zone de 200 milles. Notre collaborateur montre aujourd'hui que cette notion nouvelle obéit d'abord à des impératifs économiques et techniques inédits. La position adoptée par le Canada dans le débat sur la compétence des États côtiers fera l'objet d'un deuxième article lundi.

l'une sur l'intervention en haute-mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution par les hydrocarbures, l'autre sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures. De plus, dans la déclaration de la Conférence de Stockholm sur l'environnement de 1972, plusieurs principes touchant la pollution du milieu marin étaient mis de l'avant. Cependant, n'ayant aucune valeur normative, ces principes n'obligent nullement les États ni à prendre des mesures préventives destinées à contrôler la pollution des mers, ni à dédommager les victimes de leurs activités polluantes, que celles-ci soient volontaires ou involontaires. En dépit de ces progrès, certains États côtiers ne sont pas pour autant satisfaits car ils réclament une juridiction exclusive sur la préservation du milieu marin et la lutte contre la pollution. Tous ces nouveaux problèmes sont venus assombrer les coups de boutoir à la sacro-sainte loi du pavillon jusque-là unanimement reconnue.

A cause de tous ces faits nouveaux, la technique a devancé le droit international qui n'est plus adéquat à la réalité économique internationale dont il devrait être le reflet. Mais le droit international peut-il être réduit à des manifestations purement économiques et techniques? En d'autres termes, peut-on accorder un caractère normatif à de tels faits à caractère économique et technique? Ces considérations nous amènent demain à analyser la nature juridique de la zone économique et la position du Canada devant les prétentions récentes des États côtiers.

Note:

(1) Jackson, R.L. World Fisheries, Perspectives and Challenges, 7^e Conférence annuelle de la Marine Technology Association, Washington, 1971-4.

Demain: La position du Canada devant les prétentions récentes des États côtiers.

Le démantèlement de Corridart

Des raisons qui ne sauraient satisfaire personne

par
RENÉ E. BOULAY

■ L'auteur de cette libre opinion milite activement au sein de plusieurs organismes de loisirs, notamment au Service des Loisirs de Montréal. Il est secrétaire du Comité de Conservation de Montréal.

aux coûts en jeu (coûts de conception, création et de réalisation d'une part — coûts de \$20.000, à \$30.000, pour démanteler et remettre les éléments (endommagés ???) aux ateliers municipaux, manque de respect vis-à-vis une manifestation artistique axée sur l'histoire de Montréal ainsi que sur son passé des 4 dernières années, un passé très actuel encore et riche de leçons qui n'ont pas été apprises par beaucoup et encore moins retenues.

Peut-être parlera-t-on de dangers pour les enfants?

A ce compte-là certains équipements de terrains de jeu (sans parler de certains hangars ou bâtiments qui restent debout par tolérance malgré leur attrait pour les enfants qui vont s'y ébattre) sont fort branlants eux, ce qui n'était certainement pas le cas des structures érigées pour les fins de CORRIDART.

Autre chose, les structures elles-mêmes avaient été en place pendant quelque trois semaines (sans les éléments d'exposition) sans que les journaux francophones ou anglophones rapportent quelque accident que ce soit, ou une tendance généralisée surtout dans l'est de Montréal à utiliser ces structures pour fins d'escalade.

Peut-être entendrons-nous quelque bonhomme dire que ces structures occupaient trop de place sur les trottoirs, forçant les piétons à les contourner?

A ce compte-là, il faudrait procéder dès maintenant à l'enlèvement de quelque 50 à 75 arbres d'ornementation que les employés municipaux concernés ont encore très mal placés sur les trottoirs de la rue Sherbrooke, de la rue Guy à la rue St-Laurent. Certains devraient être taillés car quelques unes de leurs branches basses pourraient crever des yeux, et une bonne vingtaine d'entre-eux n'apportent rien de plus (ou d'essentiel) dans certains secteurs abondamment pourvus de gazon et d'arbres ou haies grâce à ce qui pousse sur les terrains riverains.

A la réflexion, aucune des trois "raisons" suggérées ne peut satisfaire; il resterait peut-être à la rigueur quelque motif politique obscur pour expliquer sinon justifier le geste de notre Comité Exécutif, geste qui équivaut à un autre oeil au beurre noir pour notre pauvre ville déjà si éprouvée par le traitement du projet de présentation des Jeux olympiques.

Quelques personnes avaient cru en 1956 que Montréal pouvait prétendre devenir une grande ville touristique; elles s'étaient mises à penser qu'on y arrivait en 1967. Il n'est plus possible d'y croire depuis 1968-69. Les six dernières années n'auront fait que consacrer l'inconscience de ceux qui, en définitive, tirent les ficelles importantes à l'Hôtel de Ville de Montréal, tout en nous étouffant financièrement et de bien d'autres manières encore, à force de vouloir s'enrichir trop rapidement.

Nous serons certainement plusieurs à surveiller les réactions des artisans de Corridart devant cette violation tout à fait aberrante, et surtout, celles de ceux qui auront fait "la passe" avec ce projet-là.

Pour les autres, souhaitons qu'ils gardent l'espoir de réaliser un jour prochain, un projet dont Corridart était une forme éphémère, celui de la mise en place permanente sur quelque 200 façades de bâtiments et d'édifices publics, d'illustrations et textes d'accompagnement bien encadrés et scellés de façon à ce que Montréal puisse se raconter véritablement à ses habitants comme à ses visiteurs. Malgré tout ce qui a été écrit et diffusé par les médias depuis 20 ans à Montréal, combien de résidents de la ville connaissent quelques facettes de son histoire?

Manifestation artistique "olympique", Corridart n'était probablement pas destinée à attirer l'attention de beaucoup de gens. Aujourd'hui, tout cela vient de changer et encore une fois notre réputation aura à souffrir d'une nouvelle bourde car à cause d'une décision politique prise à la hâte tous les Montréalais vont passer pour des sauvages, des primaires.

lettres au DEVOIR

Si le Canada périclète, ce sera par la langue

Il y a parfois dans l'actualité des symboles qui frappent l'imagination.

Actuellement il y a un grave conflit au Canada. Il a même provoqué la démission d'un ministre Canadien-français important dans le cabinet fédéral, M. Marchand. Démission par ailleurs logique et courageuse.

Un adage dit que l'on périclète par où l'on a péché.

Si jamais le Canada périclète, il y a fort à parier

que ce sera par la langue ou plus précisément par les langues.

Les contrôleurs et les pilotes aériens anglophones y auront largement contribué.

N'y a-t-il pas une valeur symbolique frappante dans le fait que le ministre des Transports fédéral actuel s'appelle M. Lang?

Jean-Pierre LEGARE

Loretteville, le 1er juillet 1976

FAITES VOS JEUX ENFIN UNE VRAIE VENTE D'ÉCOULEMENT DE MODÈLES 75

	PRIX 1976 NEUF	PRIX 1975 NEUF	PRIX 1975 valeur résiduelle Bas mileage Balance de garantie à partir de
 RENAULT 12L	\$4,550.	\$3,786.	
• Traction avant • Plus de 30 milles au gallon • Pneus radiaux • Freins à disques			
 RENAULT 12TL	\$4,975.	\$3,995.	\$3,650.
• Traction avant • Plus de 30 milles au gallon • Pneus Michelin • Freins à disques assistés • Sièges-couchette - Grand confort			
 RENAULT 12 SW	\$5,175.	\$4,333.	\$3,833 (RANO) (AM/FM inches)
• Traction avant • Plus de 30 milles au gallon • Pneus Michelin • Freins à disques assistés • Sièges-couchette - Grand confort • Super espace de chargement de 58 pieds cubes			
 RENAULT 15 coupé sport	\$5,750	\$4,750.	—
• Traction avant • Plus de 30 milles au gallon • Pneus Michelin • Freins à disques assistés • Sièges baquets inclinables			
 RENAULT 17 Cordini Convertible	\$8,200	\$6,795 (RANO) (AM/FM inches)	\$5,795 (RANO) (AM/FM inches) stérile
• Traction avant • Moteur à injection électronique • De 0 à 60 en 10,4 secondes • Transmission en 5 vitesses entièrement synchronisées • Freins à disques assistés à l'avant • Direction à pignon et crémaillère • Pneus radiaux Michelin XAS ceinturés, d'acier • Toit rigide amovible sur toit souple, s'ouvrant électriquement • 4 places			

● Ces prix n'incluent pas les accessoires
● Prêts bancaires disponibles sur place
● Échanges acceptés

LES DEUX CONCESSIONNAIRES LES PLUS AGRESSIFS DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN SE SONT UNIS POUR VOUS FAIRE BÉNÉFICIAIRE DE CES SUPERS AUBAINES

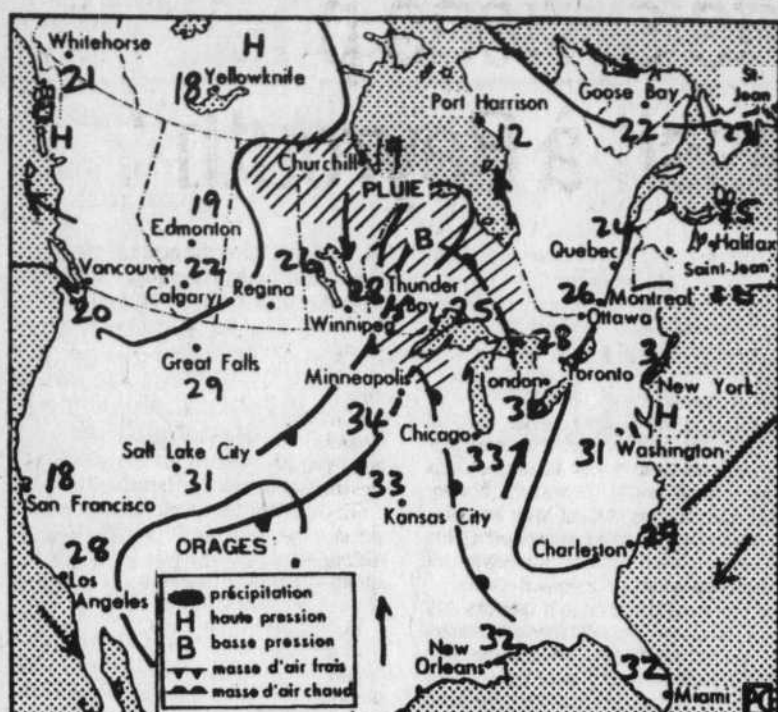
UNISSEZ-VOUS À NOUS DÈS MAINTENANT

RENAULT
Lareau Automobiles inc.
4484, rue de La Roche, Montréal, Qué. H2J-3J1 • 523-2153
(coin Mont-Royal) À DEUX PAS DU MÉTRO MONT-ROYAL

AU PAVILLON
DE L'AUTO (MONTREAL) INCORPORÉ
7665 Lacordaire, Montréal H1S 2A7 - Québec
AUTOMOBILES: 250-6081 - VÉHICULES RÉCRÉATIFS: 256-1677

NOUS AVONS AUSSI LA FAMEUSE RENAULT 5 À PARTIR DE \$3.395

la météo



Presque toutes nos régions jouiront d'un ciel ensoleillé aujourd'hui sous l'influence d'une crête de haute pression qui traversera la province d'ouest en est. Une faible perturbation donnera des nuages à l'ouest de la province ce soir et apportera aussi des averses demain dans l'ouest et le sud de la province.

Abitibi, Pontiac, Témiscamingue: Ensoleillé avec ennuagement en fin de journée. Maximum 23 à 25. Aperçu pour mardi: nuageux avec des averses.

Chibougamau: Nuageux avec des éclaircies. Maximum 20 à 22. Aperçu

pour mardi: nuageux avec des averses.

Haute Mauricie: Généralement ensoleillé. Maximum 21 à 23. Aperçu pour mardi: nuageux avec des averses.

Outaouais, Montréal, Laurentides: ensoleillé. Maximum 24 à 27. Aperçu pour mardi: généralement ensoleillé.

Lac St-Jean: Ensoleillé. Maximum 22 à 24. Aperçu pour mardi: ensoleillé avec des passages nuageux.

Baie Comeau, Sept Îles, Rimouski, Gaspésie: Ensoleillé. Maximum 21 à 24. Aperçu pour mardi: ensoleillé.

19 juillet

par la PC et l'AP

L'émotion était extraordinaire à Londres le 19 juillet 1821. Il y a aujourd'hui 155 ans. C'est que l'on avait emprisonné à l'abbaye de Westminster la reine Caroline durant la cérémonie du couronnement de George IV et que le nom de Caroline avait été exclu de la cérémonie. Pendant 26 ans, Caroline avait été la femme de George IV, alors que celui-ci était prince de Galles. À l'accession de George IV au trône, la Chambre des lords avait voté une loi qui divorçait Caroline d'avec George et dégradait Caroline. Par la suite, les historiens estimaient que Caroline et George avaient tous deux été coupables d'infidélité. La loi de la Chambre des lords avait trouvé Caroline coupable d'infidélité. Mais la popularité de Caroline au sein de la population était grande, si grande que la loi qui la punissait fut abandonnée.

1845 — New York était le théâtre d'un incendie qui détruisait 345 immeubles et causait une perte de \$6 millions — de \$6 millions pour l'époque.

1957 — Lancement au-dessus du désert du Nevada de la première fusée américaine à ogive nucléaire.

quelle couleur est la piste a décidé de déclarer forfait. C'est terrible. Son compatriote Paul Mose, coureur de fond, estime que "les dirigeants ont pourri le sport". "Je suis écœuré, j'envisage d'abandonner la compétition", a-t-il ajouté. Mohammed Yohannes, un des aspirants éthiopiens à une médaille sur 3,000 m. steeple, s'est refusé à toute déclaration, se contentant de secouer la tête. Mike Boit, le coureur kenyan favori du 800 m., errait de son côté dans le Village olympique en murmurant devant lui: "C'est terrible, terrible".

De leur côté les athlètes noirs américains sont d'accord avec la position des pays africains, mais ils ne boycotteront pas pour autant les épreuves olympiques. "Le problème de la défection éventuelle des pays africains a été évoqué au

Solution des MOTS EN CROIX

par Louise et Jean Jaucourt

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I	N	U	M	I	S	M	A	T	E	E	P
II	U	O	L	I	V	I	E	R	X	I	
III	A	N	T	E	E	R	L	I	S		
IV	A	N	T	E	E	P	S	I	T	T	
V	V	A	T	L	U	T	T	E	O		
VI	I	N	A	U	G	U	R	A	T	I	O
VII	R	A	M	I	G	D	P				
VIII	O	S	E	F	E	T	E	N	E	O	
IX	N	S	K	I	E	A	R	C			
X	C	L	A	S	V	E	G	A	S		
XI	B	I	S	S	E	X	T	I	L	E	S
XII	D	A	N	S	E	S					

ERRATUM

Dans les mots en croix de samedi une erreur technique s'est glissée; on aurait dû lire ce qui suit:

1—Qu'elles soient en bronze, en argent ou en or, des médailles.

cours d'une réunion tenue dans le camp d'entraînement de Plattsburgh, a déclaré samedi à l'AFP Bob Paul, porte-parole officiel de la délégation olympique des États-Unis. Les athlètes noirs américains ont exprimé à cette occasion leur grande sympathie pour les Africains et leur position, mais ils ont déclaré à l'unanimité qu'ils étaient venus à Montréal pour participer aux Jeux et qu'ils ne désiraient en aucune manière être mêlés à des discussions politiques ni s'engager politiquement.

Leroy Walker, entraîneur noir de l'équipe U.S. d'athlétisme, a confirmé cette position des Américains. "La défection des athlètes africains est un grand malheur, a-t-il dit. Je suis bouleversé, mais je ne prendrai aucune position politique".

Sous l'impulsion de la Tanzanie, dans l'intervalle, le mouvement de boycottage a adopté une nouvelle orientation, qui concerne cette fois le Comité olympique lui-même.

M. Mustapha Myrganyi, président du comité national des sports tanzanien, a déclaré que l'heure était venue pour la Tanzanie et les autres pays progressistes de remettre en question la légitimité du CIO.

M. Myrganyi (qui est aussi ministre de la Santé en Tanzanie), a précisé que les comités nationaux olympiques devraient avoir une plus grande influence, car ils représentent réellement les sportifs.

Il est également revenu sur le forfait de son pays pour les Jeux de Montréal, en expliquant que les Jeux étaient "importants dans la mesure où ils aidaient l'homme à se débarrasser des injustices", mais, a ajouté M. Myrganyi, "jamais la Tanzanie ne fraternisera avec des gens qui entretiennent des relations avec un pays qui dénie aux Africains les droits les plus élémentaires".

LE BILINGUISME

Quant à la liberté de l'information, M. Sharp estime le moment venu de lui donner des garanties qui auraient entre autres pour effet de rendre plus facilement accessibles les documents gouvernementaux. Il est vrai que les États-Unis et la Suède ont adopté des mesures du genre, a reconnu M. Sharp, mais ce type de législation comporte des difficultés d'application que ces deux pays n'avaient pas à affronter.

"Nous n'avons pas les mêmes institutions, a-t-il ajouté, et nous n'avons pas encore résolu la question fondamentale qui est de savoir qui porterait la responsabilité de l'information donnée. Chacun des ministres? Ou quelqu'un d'autre? Quoi qu'il en soit, les ministres en porteraient les conséquences sur les épaules".

M. Sharp s'est par ailleurs déclaré favorable à la présence de la télévision aux séances parlementaires. Cette présence, selon lui, serait avantageuse pour le public et pour les médias; et elle le serait aussi pour les parlementaires eux-mêmes, bien que ces derniers soient encore loin d'en être convaincus.

D'autre part, parlant hier à l'ouverture du Festival canadien des arts folkloriques, qui se tient à Montréal en même temps que les Jeux olympiques, le ministre du Travail, M. John Munro, a déclaré que le multiculturalisme sera illusoire et certainement impraticable si le bilinguisme n'est pas accepté par la majorité des Canadiens.

"Si nous ne parvenons pas à reconnaître les aspirations d'un tiers des Canadiens dont la première langue est le français et dont la majorité vit dans une province, alors je vois difficilement comment nous pourrions donner suite aux aspirations d'un autre tiers de Canadiens disséminés à travers le Canada et qui, tous ensemble, parlent 70 langues."

LES JEUX

de République de Chine, qui lui est reconnu par le CIO.

Ces défections ont entraîné la victoire par défaut de quatre boxeurs canadiens. Mais un nouveau tirage au sort devait avoir lieu après le premier tour des éliminatoires, le code international de boxe interdisant qu'un boxeur bénéficie de deux forfaits consécutifs.

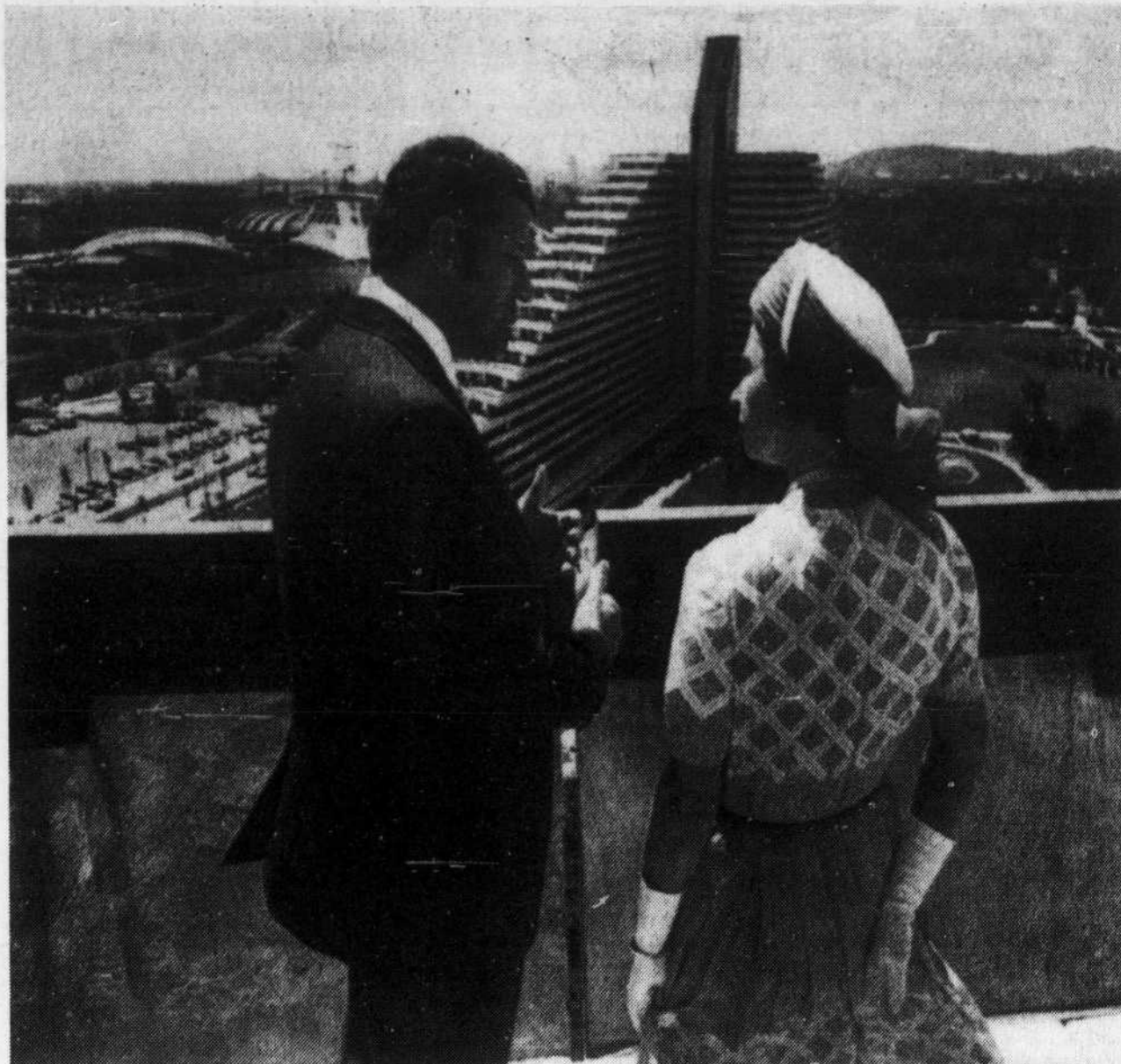
Il en sera de même pour les épreuves de soccer.

L'équipe anglaise de hockey sur gazon prendra la relève, par ailleurs, de celle du Kenya, qui a fait défaut; elle rencontrera l'équipe championne, l'Allemagne de l'Ouest, à midi, quelque heures à peine après son arrivée à Montréal.

Dans le tir, (fosse olympique, 200 cibles), le Canadien John Primrose, d'Edmonton, était au deuxième rang avec 71 points, au terme de la première des trois séries d'épreuves, devancé par l'Américain Donald Haldeman, qui a 72 points. Quant à Susan Natrass, de Hamilton (Ontario), la première femme à représenter le Canada aux épreuves de tir, elle est en bonne position pour remporter une médaille, ayant fait 70 points hier.

D'autre part, la flamme et le drapeau olympiques sont arrivés hier après-midi au Centre de yachting de Kingston pour marquer solennellement l'inauguration des compétitions de voiliers de la 21e Olympiade.

Le président du Comité international olympique (CIO), lord Killanin, et le commissaire général du Comité organisateur des Jeux olympiques (COJO), M. Roger Rousseau, ont tour à tour déclaré les épreuves d'ouverture. La cérémonie d'ouverture était une réplique en miniature de l'inauguration officielle des



La reine Elizabeth a rendu visite au Village olympique hier, où elle a pris le lunch avec quelques athlètes canadiens. Le maire du Village, M. Yvan Dubois a guidé les visiteurs royaux. (Téléphoto CP)

Les apparitions de la reine passent presque inaperçues

Les brèves apparitions de la reine Elisabeth II auprès du public montréalais sont passées à toutes fins utiles inaperçues, mais l'assistance du stade olympique lui a réservé un accueil chaleureux lorsqu'elle a inauguré les XXIIe Jeux olympiques, samedi.

En matinée, la reine s'était rendue à l'hôtel de ville de Montréal, pour y signer le Livre d'or et assister à une réception donnée en son honneur. Quelques centaines de personnes, en majeure partie des touristes massés en petit groupe face à l'hôtel de ville, l'ont brièvement acclamée. La reine, accompagnée de son époux, le prince Philip, et de son second fils, le prince Andrew, s'est, l'espace d'un instant, tournée pour saluer la foule avant de pénétrer à l'intérieur de l'édifice.

Des mesures de sécurité très strictes avaient été prises: barrières métalliques installées à bonne distance de l'hôtel de ville, de nombreux policiers en civil mêlés au rassemblement, ainsi que des postes de garde sur le toit des édifices avoisinants.

L'accueil réservé en cette occasion à la souveraine a contrasté avec celui qu'elle a précédemment reçu lors de sa tournée aux États-Unis et aux Maritimes, où sa présence a provoqué des rassemblements beaucoup plus importants, même dans les centres peu peuplés.

Jeux de Montréal qui avaient été inaugurés avec faste, la veille, au Stade olympique, par la reine Elisabeth.

Quelque 250 marins représentant une quarantaine de pays et territoires ont défilé en présence d'une foule enthousiaste de plusieurs milliers de spectateurs.

Transportée depuis Ottawa par des coureurs qui se relayaient à tour de rôle, la flamme olympique a été hissée à l'extrémité du bris-lames du port, où elle brûlera jusqu'à la fin des compétitions.

Parmi les dignitaires, on remarquait notamment la présence du lieutenant-gouverneur, Mme Pauline McGibbon, ainsi que le premier ministre William Davis et plusieurs membres de son cabinet.

Ce fut un moment émouvant quand le flambeau olympique a été allumé, aux acclamations de la foule et au concert des sirènes et klaxons de la flottille de navires et bateaux.

Hier, la Guyane annonçait également son retrait de la compétition, en signe de protestation contre la présence de la Nouvelle-Zélande à Montréal.

Mais, de source sûre, l'AFP faisait savoir que les gouvernements de trois autres États des Caraïbes: Jamaïque, Trinidad et Barbade, étudiaient le retrait possible de leurs athlètes des Jeux.

Si tel devait être le cas, le nombre de retraits serait de 26, et le nombre de pays

La reine s'est par la suite rendue au restaurant Hélène-de-Champlain pour y assister à un dîner offert par les autorités municipales de Montréal. A cet endroit, quelques dizaines de curieux s'étaient regroupés pour assister à son arrivée.

Au stade olympique, elle a toutefois été chaleureusement applaudie lorsqu'elle a fait son entrée pour inaugurer les Jeux de Montréal.

Elle s'est tenue debout plus d'une heure, présidant de la loge royale au défilé des délégations des divers pays participants.

Après la cérémonie, elle s'est rendue sous forte escorte, à travers les rues pratiquement désertes de la métropole, vers le yacht royal Britannia, amarré dans le port de Montréal.

En soirée, le couple royal a pris part à une réception à la Place des arts, en présence notamment du premier ministre et de Mme Trudeau, et de quelque 2,000 invités.

Dimanche, la reine a assisté aux Morning Prayers, à la cathédrale Christ Church, rue Sainte-Catherine, à Montréal. L'évêque anglican de Montréal, Mgr Réginald Hollis, et l'archevêque de Montréal, Mgr Paul Grégoire, ont pris part au service.

Un chasseur d'autographes a créé un moment d'émotion, à la sortie du temple.

participants de 94, au lieu des 119 prévus à l'origine.

Le forfait d'un si grand nombre de pays, au moment même où les Jeux démarrent partout, n'est pas sans entraîner un certain nombre de conséquences, tant pour les athlètes participants que pour les spectateurs.

Ainsi, le COJO devra rembourser les billets achetés pour un certain nombre d'événements. Déjà, neuf parties de soccer ont dû être annulées, surtout à la suite du refus des Africains de rencontrer la Nouvelle-Zélande. Trois de ces parties devaient avoir lieu à Ottawa, et autant à Toronto, deux à Sherbrooke et une au stade olympique de Montréal. A ce dernier emplacement, le remboursement se fera à compter de demain.

Ceux qui ne peuvent se rendre sur place n'ont qu'à faire parvenir leurs billets, sous pli recommandé, à COJO 1976, 388 ouest, rue Saint-Jacques, à Montréal.

La visite de la reine Elisabeth à Montréal s'est, par ailleurs, déroulée jusqu'ici sans anicroches, quoique le service de sécurité ait dû appréhender hier un individu, qui a réussi à s'approcher de la limousine décapotable dans laquelle circulait le couple royal.

Le service des relations publiques de la police de la Communauté urbaine de Montréal a déclaré que l'individu, non identifié, avait été relâché. L'enquête ayant démontré qu'il n'avait l'intention que d'obtenir un autographe de la souveraine.

Le porte-parole de la police a toutefois confirmé que l'individu avait réussi à s'infiltrer dans une zone réservée à la presse et aux invités d'honneur à l'extérieur de la cathédrale anglicane Christ Church, située sur la rue Ste-Catherine ouest.

L'individu, muni d'une fausse carte de presse, a couru vers la limousine royale, a réussi à s'approcher à près d'un pied de la voiture et y a tendu quelques papiers avant d'être empoigné par un agent de sécurité.

La reine n'a pas paru troublée par l'incident et a continué de sourire alors que le cortège s'ébranlait vers le village olympique.

Six ministres du Cabinet québécois n'ont pas assisté hier au dîner de gala offert par le gouvernement du Québec en l'honneur de la reine Elisabeth II.

La liste des invités, remise par le service de presse de la reine, ne comprend pas les noms des ministres Normand Toupin de l'Agriculture, Jean-Paul l'Allier de

Comme la limousine se mettait lentement en marche, un dénommé J. Lange lança un carnet de papier sur la banquette. Il fut saisi par des agents de police. L'homme souriait, de même que la reine, et l'affaire en resta là.

Par la suite, la reine s'est rendue au Village olympique, où elle prit le lunch et rencontra quelques-uns des milliers d'athlètes qui y séjourneront. Comme tout le monde, elle a mangé à la cafétéria, mais, contrairement aux athlètes, elle fut servie à sa place. Ses compagnons de table étaient Yvan Dubois, maire du Village, et quatre membres de l'équipe canadienne. Le prince Andrew a transporté son plateau lui-même et mangé en compagnie de la nageuse Nancy Garapick.

En fin d'après-midi, la reine a donné une réception pour la presse internationale olympique à bord de son yacht, puis elle a assisté à un concert offert par le gouvernement du Québec, à la Place des arts, en début de soirée. A 23 h, le premier ministre et Mme Bourassa ont reçu le couple royal à dîner, à l'hôtel Ritz Carlton.

Ici et là, il y eut bien quelques manifestants, mais rien n'a perturbé jusqu'ici la visite royale. Reggie Chartrand et quelques amis ont protesté devant l'entrée du stade, samedi, mais de façon fort paisible.

la Culture, Gerald Harvey du Travail, Claude Simard du Tourisme, Raymond Mailloux des Transports, et Jean Cournoyer des Richesses naturelles.

Au bureau du premier ministre Bourassa, un porte-parole a indiqué toutefois que M. Cournoyer est actuellement à l'extérieur du pays.

Plus de 300 personnes étaient attendues à ce dîner, auquel assistaient des dignitaires de la scène politique et diplomatique et qui s'est tenu à l'hôtel Ritz-Carlton.

D'autre part, M. Willi Daume, premier vice-président du comité international olympique, estime qu'il sera "toujours possible de faire chanter le CIO, car il s'agit d'une organisation privée. Montréal a été à cet égard très instructif et cela n'est qu'un début".

"Dorénavant, a-t-il ajouté, le CIO ne se contentera plus seulement d'attribuer les Jeux à une ville. La majorité des membres du CIO a pris conscience que la politique menace si gravement les Jeux que les illusions de sportivité, de fraternité entre les peuples et de paix olympique sont tombées".

D'autre part, on indique de source bien informée que le colonel Mohamed Zerrouni, représentant algérien au CIO, a voté en assemblée plénière du CIO contre la requête des 16 pays africains d'expulser la Nouvelle-Zélande, mais, ensuite, en tant que président du Comité olympique national algérien, il a décidé le boycottage des Jeux par sa délégation.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

DU TREMBLAY, Angelina. — A Montréal, 17 juillet 1976, à l'âge de 90 ans. Mme veuve Pamphile Du Tremblay, née Angéline Berthiaume. Les funérailles auront lieu mercredi 21 juillet. Le convoi funéraire partira du Salon J.R. Deslauriers & Urgel Bourgie Ltée, 5650, Côte-des-Neiges, pour se rendre à la cathédrale Marie-Reine du Monde où le service sera célébré à 11 heures, et de là au cimetière Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

les atomisés de l'An O



Schmidt ne veut pas de communistes dans le cabinet italien

WASHINGTON (d'après Reuter et AFP) — La plupart des gouvernements démocratiques ne souhaiteraient pas que les communistes viennent au pouvoir dans un pays occidental, a déclaré M. Helmut Schmidt, chancelier ouest-allemand, dans une interview télévisée diffusée aux États-Unis.

Le chancelier faisait allusion à l'Italie, où les communistes réclament un rôle dans le futur gouvernement après avoir recueilli plus d'un tiers des voix lors des élections du mois dernier.

Sans les démentir en aucune façon, il a cependant évité de reprendre publiquement les propos qu'il avait tenus "en privé" vendredi à quatre journalistes américains, selon lesquels les États-Unis, la République fédérale allemande, la Grande-Bretagne et la France s'étaient mises d'accord, lors du sommet de Porto-Rico le mois dernier, pour refuser tout crédit à l'Italie en cas de participation communiste au gouvernement dans ce pays.

"Il ne nous a pas encore été demandé d'aider jusqu'à présent et j'ignore si les États-Unis, la France ou la Grande-Bretagne ont été contactés à cet effet, je ne pense pas", a précisé le chancelier.

"Je voudrais souligner le fait que l'Allemagne a donné deux milliards de dollars à l'Italie il y a deux ans. En fait, c'était l'une des premières décisions que j'ai eues à prendre en devenant chancelier mais pour revenir au cœur de la question: je pense qu'il n'y a pas beaucoup de gouvernements dans le monde occidental disposés à aider un parti communiste à s'établir au pouvoir dans une démocratie occidentale."

M. Schmidt a ajouté qu'il n'était pas préoccupé outre mesure par une participation communiste dans les gouvernements d'Europe occidentale dans un proche avenir. Selon lui, les résultats des législatives italiennes n'ont pas été aussi favorables aux communistes qu'ils l'avaient espéré. L'économie italienne commence à inspirer confiance de nouveau et des capitaux reviennent dans le pays, a

ajoute le chancelier.

Il a souligné qu'en tant que membre de la CEE, l'Italie pourrait d'abord se tourner vers la communauté pour obtenir une assistance.

"Il pourrait aussi s'agir d'aide monétaire par le fonds monétaire international ou toute autre institution internationale ou multilatérale."

La Maison-Blanche a implicitement confirmé samedi les grandes lignes des révélations du chancelier ouest-allemand sur les décisions arrêtées à Porto-Rico à l'insu de l'Italie. Un porte-parole de la présidence cité par le New York Times a déclaré qu'il n'avait "pas d'objection" aux propos prêtés à M. Schmidt.

Le New York Times a précisé d'autre part que, dans les discussions politiques qui se sont tenues à Porto Rico et dans lesquelles M. Kissinger a joué un rôle essentiel, il aurait été entendu que les objections et les restrictions de crédit envisagées ne portaient que sur l'octroi aux communistes italiens de postes ministériels proprement dits. Par contre, des consultations avec le parti communiste italien pour la formation du gouvernement, ou l'octroi à des communistes de responsabilités parlementaires, de présidences de commissions ou de postes de sous-secrétaires d'Etat auraient été jugés acceptables.

En outre, "les déclarations de bonne volonté des communistes ne traduisent rien d'autre que la volonté d'arriver au pouvoir avec des pantoufles au lieu de semelles cloutées qui résonnaient dans le Parlement," a déclaré hier M. Hans-Dietrich Genscher, ministre des Affaires étrangères ouest-allemand.

Dans une interview à la radio de l'Etat du Hesse, M. Genscher a ajouté qu'il n'accorderait pas d'intérêt aux prétentions des partis communistes lorsqu'ils affirment ne pas être liés à Moscou. En fait, ils restent fidèles à leur véritable objectif à long terme: la dictature du prolétariat, a-t-il ajouté. M. Genscher n'a pas spécifiquement mentionné l'Italie, où les propos du



Helmut Schmidt

chancelier Schmidt ont entraîné de vives réactions tant chez les partis de gauche, qu'au gouvernement et dans la presse. "Quelles que soient les évaluations d'autres gouvernements sur la situation en Italie il est regrettable de les voir formulées de manière inappropriée", déclare un communiqué du bureau de M. Aldo Moro, président du Conseil italien, qui expédie les affaires courantes.

Le dialogue Nord-Sud est menacé

PARIS (d'après AFP et Reuter) — Le dialogue Nord-Sud agonise. Après six mois de travail en commissions suivant près d'une année de préparation, les 27 pays participant à la "conférence sur la coopération économique internationale" en sont revenus à leur point de départ.

Ils ont achevé samedi à Paris une longue semaine de travail au cours de laquelle ils n'ont pas pu définir les secteurs

Liban: renforts syriens pour un assaut massif à Beyrouth ?

BEYROUTH (d'après Reuter et AFP) — Un porte-parole palestinien a annoncé hier que des renforts syriens ont gagné la région de Sofar, dans la montagne à l'est de Beyrouth.

Il a aussi affirmé que de nouvelles unités syriennes avaient pénétré au Liban par la grande-route Damas-Beyrouth.

La radio phalangiste a confirmé que des renforts syriens étaient arrivés dans la région de Sofar pour y établir de nouvelles fortifications.

Ces renforts syriens ont encore renforcé une rumeur, tournant à la psychose, alimentée par des articles de journaux et certaines déclarations de dirigeants progressistes, qui circulent depuis plusieurs jours dans Beyrouth-Ouest. Elle fait état d'une prochaine attaque massive par les forces chrétiennes.

Selon le porte-parole palestinien, une attaque combinée des syriens et des chrétiens libanais se prépare également contre les villes d'Aintoura et Mtein, au nord de Sofar. Ces deux villes sont tenues par les forces de gauche qui en ont délogé leurs adversaires chrétiens au cours d'un épisode précédent de la guerre civile. Leur chute avait isolé la ville de Zahle du "petit-Liban chrétien" au nord-est de

Beyrouth et l'avait privée d'un accès à la côte.

Dans le reste du pays, après une accalmie de quelques jours, on a assisté hier à une recrudescence des activités militaires.

Selon l'agence palestinienne Wafa, les défenseurs du camp de réfugiés de Tall Zaatar, assiégés depuis près d'un mois par les forces chrétiennes ont repoussé dans la journée trois nouveaux assauts. Radio-Amchit affirme cependant que les derniers défenseurs du camp n'occupent plus qu'un groupe d'habitations adjacentes au camp, lequel serait maintenant vide.

Radio-Beyrouth signale par ailleurs des tirs sporadiques des artilleries syriennes contre le port de Tripoli, bastion des forces progressistes. A quelques kilomètres plus au nord, des accrochages se seraient produits entre troupes syriennes et Palestiniens de camps de réfugiés de Nahr el Bared, précise-t-elle. Autour de la bourgade d'Aley, fief du chef de file progressiste M. Kamal Joublatt, on signalait aussi des combats.

Dans les quartiers ouest de Beyrouth, la tension a monté hier à la lecture des journaux, qui faisaient état d'une attaque imminente et massive des forces chrétiennes.

Les journaux ont reproduit aussi les propos de M. Joublatt, qui a déclaré la veille que les États-Unis avaient donné un mois à la Syrie pour réaliser la partition du Liban et liquider la résistance palestinienne et les progressistes.

A en croire M. Joublatt, les forces chrétiennes et les Syriens prévoient de prendre le quartier des grands hôtels, sur le front de mer, et de s'emparer de la banque nationale pour mettre la main sur ses réserves en or et devises. Les grands hôtels et la banque nationale sont situés dans la zone sous contrôle progressiste et des Palestiniens.

M. Joublatt a aussi affirmé que la Sy-

rie compte faire avancer ses troupes au Sud-Liban pour provoquer délibérément une annexion par les Israéliens de toute la partie du pays située au sud de la rivière Litani. Toujours d'après lui, les Chrétiens fonderaient un petit État au nord de la route Damas-Beyrouth, tandis que la Syrie annexerait le nord et l'est du Liban, abandonnant aux Palestiniens la partie du pays comprise entre les zones aux mains des maronites et des Israéliens.

M. Joublatt a ajouté que, en échange de la réalisation de ce projet, la Syrie a obtenu des États-Unis des assurances quant à un retrait militaire israélien partiel sur les hauteurs du Golan.

Le scénario exposé par M. Joublatt a déjà été entendu à plusieurs reprises au Liban mais c'est la première fois qu'une personnalité de premier plan le reprend à son compte.

Samedi, l'ambassade de Jordanie à Beyrouth a discrètement fermé ses portes, tandis que celle des États-Unis organise demain l'évacuation de son personnel et des ressortissants étrangers désireux de profiter de cette opération. Ne resteront à l'ambassade des États-Unis qu'une quinzaine de personnes, dont plusieurs "marines".

Beaucoup de gens se demandent à Beyrouth si l'initiative des États-Unis et de la Jordanie, qui entretiennent des liens privilégiés avec la Syrie, n'est pas due au fait qu'ils soient au courant de nouveaux développements de la situation.

Une délégation de haut niveau, au sein de laquelle étaient représentés les principaux partis chrétiens, s'est rendue dans le courant de la semaine à Damas. A son retour, elle s'est déclarée satisfaite des entretiens qu'elle a eus avec les dirigeants syriens. La radio phalangiste a annoncé qu'une délégation du parti de M. Pierre Gemayel s'était rendue samedi à Damas et qu'à son retour le bureau politique du parti s'était réuni.

Ford ne serait plus qu'à 30 voix de l'investiture

WASHINGTON (Reuter) — La sélection des délégués pour la convention républicaine a pris fin ce week-end sans donner une avance décisive aux deux candidats à l'investiture, M. Ronald Reagan et le président Gerald Ford qui s'accrochent maintenant quelque repos.

Les derniers États à se prononcer, l'Utah et le Connecticut ont laissé le président avec à peu près 1.000 mandats sur les 1.130 requis pour obtenir la nomination à Kansas City le mois prochain. Quant à l'ancien gouverneur de Californie, il lui manque environ 70 voix.

Après la fin officielle de la sélection des délégués samedi, les deux candidats ont choisi de se détendre. Le président Ford a joué au golf et M. Reagan a entamé deux semaines de vacances mais il n'en continuera pas moins à faire sa cour par téléphone aux délégués n'ayant pas encore annoncé leur choix.

La course républicaine s'est terminée comme elle avait commencé, sur des résultats prévisibles. Les 35 mandats du Connecticut sont allés en bloc à M. Ford et Reagan a obtenu les 20 de l'Utah. La bataille reste donc ouverte et elle a profondément divisé le parti, mais un sondage de l'institut Gallup publié hier indique une sérieuse perte de vitesse de M. Reagan depuis un mois. Sur l'échantillon républicain interrogé, 61 pour cent des personnes ont exprimé leur préférence pour le président et 31 pour cent ont soutenu son rival. Au début de juin, ces pourcentages étaient respectivement de 50 et 43.

Après le vote de samedi, la campagne pour M. Ford lui attribue 1.103 mandats

et 1.020 à son adversaire. La chaîne de télévision CBS avançait les chiffres de 1.094 pour le président et 1.053 à son challenger.

Mais depuis quelques jours, M. Ford semble persuadé de pouvoir l'emporter au premier tour à Kansas City. "Désormais, l'investiture est entre les mains des 110 délégués qui ne se sont pas encore prononcés officiellement et M. Ford devrait se rendre le week-end prochain au Mississippi pour rencontrer 30 d'entre eux."

Dans l'entourage du président, on pense qu'il obtiendra aussi la majorité des 18 mandats d'Hawaï et recueillera suffisamment de soutien pendant les quatre semaines avant le début de la convention pour battre M. Reagan.

M. Ford a d'ailleurs donné l'impression samedi d'avoir pris de l'assurance. Dans un discours prononcé au Connecticut, il a changé de cible, s'abstenant d'attaquer M. Reagan pour réserver ses traits au candidat démocrate, M. Jimmy Carter. Il a fait allusion au manque d'expérience de M. Carter en matière de gouvernement national.

M. Ford avait également à l'esprit le spectre du Watergate, le scandale qui a fait de lui le premier président américain non élu, et qui ne manquera pas d'animer la campagne présidentielle de novembre. Reprenant un thème désormais familier, il a déclaré à Hartford devant la convention du Connecticut que ses succès à la Maison-Blanche parlaient d'eux-mêmes: "J'ai conduit les Américains hors des affres du Vietnam, du Watergate et de la récession".

250,000 immigrants illégaux chaque année aux États-Unis

NEW YORK (AFP) — Ils passent le Rio Grande à la nage, traversent la frontière canadienne dissimulés dans les coffres des voitures ou descendent d'avion armés d'un visa de tourisme en règle et prolongent leur séjour sans autres formalités. Dans ce vaste creuset de minorités ethniques que sont les États-Unis, les immigrants clandestins peuvent, plus facilement que dans aucun autre pays au monde, se mélanger à la société américaine sans crainte d'être repérés.

Leur nombre, qui dépasse aujourd'hui les huit millions, selon les dernières évaluations des services d'immigration, pose un problème croissant aux autorités fédérales. Car beaucoup de ces hôtes non désirés occupent des emplois (3,5 millions environ) dans un pays qui connaît un taux de chômage élevé (il y avait 6,8 millions d'Américains sans travail en mai). Plus grave encore, ils ne paient souvent pas d'impôts. L'un dans l'autre, ils coûtent quelque 13 milliards de dollars par an au gouvernement.

Pour faire la chasse aux immigrants illégaux installés dans les grandes villes (la grande majorité), les services d'immigration ne disposent, par contraste, que d'un budget annuel de 10

millions de dollars et de 900 agents. Même insuffisance de moyens aux frontières mexicaine et canadienne par lesquelles entrent les 87 pour cent des intrus: 1.700 gardes à la frontière du Mexique, soit 500 par mille de kilomètres, et 300 seulement pour couvrir les 6.000 kilomètres de frontière avec le Canada.

Résultats, 250.000 personnes environ s'installent chaque année illégalement aux États-Unis. Cinq sur huit sont d'origine mexicaine. Mais ce ne sont pas les "wetbacks", dos mouillés, qui acceptaient, il y a encore quelques années de travailler aux champs pour un salaire de misère. Ils touchent aujourd'hui le minimum horaire de 2,50 dollars.

Les autres occupent souvent des emplois bien rémunérés, que ce soit dans l'industrie ou dans les professions libérales.

Si l'on en croit les services d'immigration, cette classe "supérieure" d'immigrés clandestins est en hausse. Elle est aussi la plus difficile à démasquer. L'exemple type est celui du jeune étudiant britannique qui vient le plus légalement du monde passer trois mois de vacances dans le pays et décide de

s'y installer. Sans trop de difficultés, il obtient un faux certificat de naissance américain, s'inscrit dans une université et commence une vie nouvelle sans être nullement inquiété. Comment, en effet prouver qu'il n'est pas un ressortissant américain. Le problème se pose s'il désire quitter temporairement les États-Unis. Il a alors le choix entre faire une demande légale d'immigration, épouser une américaine, ou encore revenir illégalement comme la première fois.

Pour aider cette population clandestine, il existe un certain nombre d'associations de juristes comme "One-Stop", à Los Angeles, qui s'est occupée au cours des quatre dernières années de 16.000 cas d'étrangers désirant le statut d'immigré, ou "Casa", une organisation d'obédience marxiste qui offre gratuitement ses services et lutte pour la fin des quotas d'immigration en vigueur.

290.000 personnes par an sont autorisées à immigrer aux États-Unis, dont 120.000 sont d'origine occidentale. Mais, font remarquer les adversaires de l'immigration illégale, ces quotas resteront lettre morte tant qu'il n'existera pas de loi inter-

disant aux entreprises d'employer des étrangers ne possédant pas de carte verte (document établissant le statut d'immigré légal).

Un projet de loi en ce sens a été déposé récemment devant le Congrès par M. Peter Rodino, membre de la chambre des représentants (démocrate - New Jersey). Une clause de ce projet prévoit cependant d'accorder l'amnistie aux étrangers qui se sont établis clandestinement aux États-Unis depuis 1968. Un projet de loi, qui est notamment soutenu par M. Biaggi (représentant démocrate de l'Etat de New York), propose également de renforcer les effectifs des services d'immigration, principalement aux frontières.

L'adoption de cette loi toutefois n'enrayerait que légèrement l'afflux des travailleurs illégaux. En mains aspects, ceux-ci sont tolérés, voire même soutenus. C'est ainsi que la municipalité de Los Angeles, où le vote des travailleurs mexicains est important, finance, en prélevant sur les crédits fédéraux qui lui sont alloués, des associations d'aide aux immigrés comme "One-Stop".

A Chicago, un tribunal fédéral a interdit aux agents des services d'immigration d'arrêter pour interrogatoire des étrangers suspects dans les rues. Et le Conseil national des relations du travail (National Labor Relations Board) a décrété que les compagnies employant des travailleurs immigrés clandestins ne pouvaient s'opposer à ce qu'ils adhèrent à un syndicat. De fait, explique M. Mario Vasquez, un dirigeant du syndicat des employés de la confection féminine (International Ladies Garment Workers Union), "les illégaux sont les meilleurs membres de notre syndicat, et les plus militants, car ils savent qu'ils sont exploités".

Mihajlov cesse sa grève de la faim

BELGRADE (Reuter) — L'écrivain dissident yougoslave Mihajlo Mihajlov condamné à sept ans de prison en février 1975, a annoncé samedi dans une lettre à sa mère, qui se trouve aux États-Unis, qu'il avait mis fin à sa grève de la faim.

Il a cessé son action jeudi dernier mais n'a pas renoncé à ses exigences. Il demande un statut spécial pour les prisonniers politiques et le droit de communiquer entre eux.

Si ses requêtes ne sont pas satisfaites d'ici l'automne il commencera une grève de la faim totale, a-t-il précisé.

Dans sa lettre transmise par l'intermédiaire de son avocat, il demande qu'on lui envoie des colis de nourriture. Il a maigri mais se sent en bonne condition.

Le 3 juillet, il a déclaré à l'avocat venu lui rendre visite dans sa prison de Sremska Mitrovica, à 75 km de la frontière de Belgique, que depuis la mi-mai il n'avait rien mangé d'autre que du sucre, du café et du thé.

Il souhaiterait également avoir un poste de radio et une machine à écrire. De source informée, on précise que Mihajlov avait déjà eu à sa disposition deux machines à écrire et une radio. Il écrivait aux autres prisonniers pour les inciter à se joindre à sa grève et les autorités de la prison ont repris les machines et la radio.

Vague d'attentats en Espagne

MADRID (AP) — Huit attentats à l'explosif ont été commis hier à Madrid, — 40ième anniversaire du soulèvement franquiste. La police, qui a été mise en état d'alerte, supposément que les auteurs appartiennent à l'extrême-droite et veulent protester contre le programme de réformes du roi Juan Carlos.

Ces attentats ont fait deux blessés. Tous les bureaux du siège des syndicats officiels ont été détruits par un engin à retardement qui aurait été déposé dans les toilettes. Au ministère de la Justice, deux explosions se sont produites au rez-de-chaussée, blessant deux gardiens de nuit.

Souvenirs olympiques du ministère des Postes

Un cadeau historique à compter de \$2



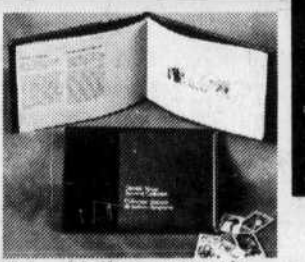
2 — L'affiche de timbres olympiques n° 2

Cette magnifique affiche, lithographiée en couleur et mesurant 24 po sur 36 po peut être encadrée. Elle résume la splendeur et l'apparat de la cérémonie du relais de la flamme, de la cérémonie d'ouverture et de la cérémonie de la victoire. Les 35 timbres émis par le ministère des Postes pour commémorer la XXIe Olympiade y sont aussi reproduits, grandeur réelle et en couleur.



16 — Le coffret-souvenir de timbres olympiques

Un objet original, de belle apparence et de grande utilité, ce coffret-souvenir de timbres olympiques contient une collection spéciale de 12 timbres olympiques (d'une valeur nominale de \$5). Ces timbres sont fixés sous plastique transparent, à l'intérieur et à l'extérieur du couvercle du coffret. Le symbole officiel des Jeux olympiques, de couleur or, ressort sur le dessus en simili-bois de ce coffret en plastique très résistant. L'intérieur est divisé en trois compartiments pour ranger timbres, étiquettes et divers menus objets.



17 — L'album-souvenir de timbres olympiques, volume 1

Magnifiquement illustré de photographies en couleur, cet album-souvenir contient les 21 timbres olympiques émis de septembre 1973 à juin 1975 (valeur nominale de \$5,72). Un texte raconte l'histoire fascinante des Jeux olympiques de la Grèce antique et de ceux des temps modernes.

Également en vente: Le nouvel album-souvenir de timbres olympiques, volume II

Cet album vient s'ajouter au volume I et le complète. Ses textes décrivent les préparatifs des Jeux de 1976. Il renferme les 14 timbres olympiques émis par les Postes canadiennes de juillet 1975 à juillet 1976. Des pochettes transparentes sont fixées dans l'album pour protéger les timbres. D'une valeur nominale totale de \$5,43. Ces deux albums, à \$7,50 chacun, présentent la collection complète des 35 timbres émis par les Postes canadiennes pour commémorer les Jeux olympiques de 1976.

En vente maintenant à votre bureau de poste



Régie des mesures anti-inflationnistes

DU QUÉBEC

NOUVELLE ADRESSE à compter du lundi, 19 juillet 1976

Edifice l'Unique
2050, Saint-Cyrille Ouest
Québec
G1V 2K8

NOUVEAU RÉSEAU
TÉLÉPHONIQUE

- Administration (Exécutif-Secrétariat-Affaires Juridiques-Direction générale Direction des services administratifs et budget) (418) 643-7969
- Direction du contrôle des prix et des marges bénéficiaires (418) 643-7952
- Direction du contrôle de la rémunération (secteur des Municipalités et des Caisses d'épargne et de crédit) (418) 643-3857
- Direction du contrôle de la rémunération (Secteur public, para-public, et péri-public) (418) 643-7865
- Direction des Communications (418) 643-7952

Les Jeux de la XXIe Olympiade



L'URSS dévore la route et rafle sa 1ère médaille d'or

par Marie Laurier

L'Union soviétique a rafle la première médaille d'or de cyclisme en dévorant en deux heures, huit minutes et 53 secondes les 100 kilomètres de route plane et sans obstacle du circuit Fairview. Elle a été suivie de près par la Pologne, sa grande rivale des pays de l'est, et le Danemark à qui on a décerné les médailles d'argent et de bronze à 13 h 45 exactement dimanche, au cours d'une cérémonie émouvante qui rappelait celle de l'inauguration des Jeux de la XXIe olympiade, la veille. Le Canada s'est classé 16e parmi les 28 pays participant à cette épreuve, ce qui a été jugé un résultat "normal, satisfaisant et encourageant" par les experts.

Une foule d'environ 20.000 personnes

s'était massée aux abords de la route transcanadienne pour voir défiler à la vitesse de l'éclair ces hommes courbés à angle droit sur leur guidon et portant des maillots colorés sur des cuissards noirs.

Les coureurs ont dû affronter un vent violent en début de matinée et pédaler sans cesse en pelotons de quatre pour avaler les minutes aussi rapidement que possible, en jeu fondamental de ce sport qui a pris de l'envergure ici surtout depuis le championnat mondial de 1974, sur la piste du Mont-Royal.

Les trois autres meilleures équipes ont été celles de l'Allemagne, de la Tchécoslovaquie et de la Grande-Bretagne, cependant que les commentaires allaient bon train sur la piètre performance de la Hollande — royaume de la bicyclette — qui est arrivée en 17e place.

L'équipe canadienne a fait bonne figure malgré tout, compte tenu de la force de ses opposants, notamment ceux des pays de l'est à qui on accordait déjà la victoire, en se fondant sur leurs plus récents triomphes dans cette discipline. Elle s'est classée avant la France, 20e dans cette épreuve et les États-Unis, 19e et aussi la Hollande.

Les champions en titre ont toujours maintenu une avance confortable: elle était de 45 secondes sur l'Allemagne de l'est et de 50 sur la Pologne au 25e kilomètre et à mi-course, ils avaient encore un écart de 69 secondes sur la Pologne. Mais au 75e kilomètre, les Polonais qui avaient fait le "forcing" n'étaient plus qu'à 59 secondes et ils n'ont terminé qu'à 20 secondes des Soviétiques après une fin de course passionnante. L'équipe soviétique était la même que celle qui avait remporté les honneurs du titre à Munich: Anatoly Chukanov, Valery Chaplyguine, Vladimir Kaminisky et Aavo Kikkus.

Il faisait un temps radieux au signal du départ, à 10 heures et tous se réjouissaient, autant les concurrents que les badauds, de ne pas avoir à supporter une chaleur écrasante, lui préférant le vent qui soufflait sur la piste et susceptible de favoriser les coureurs au demi-tour.

Le cyclisme par équipe sur un circuit en plein air connaît ses moments de grandeur et de misère. Ainsi, c'est le chef de file de quatre coureurs qui impose la synchronisation à son équipe et il suffit d'un changement de tête pour que le rythme ralentisse. La meilleure équipe est généralement celle qui est formée de cyclistes ayant la même taille ou à peu près, de façon à assurer la stabilité du temps des pédaliers. Il arrive qu'un chef de peloton perde toute son énergie en voulant assurer la synchronisation parfaite alors que ses collègues ne peuvent la maintenir au relais. Mais cela est prévu dans les règlements de cette discipline sportive, si bien que le décompte se fait sur les trois premiers arrivants et le temps calculé sur le dernier qui franchit la ligne d'arrivée.

C'est en voulant aller au bout de ses forces que Marc Blouin, de l'équipe canadienne, a dû déclarer forfait. Ce cycliste, plus grand et plus costaud que ses camarades Serge Proulx, Brian Chewter et Tom Morris, a dû les abandonner au 15e kilomètre, ayant donné toute sa mesure pour ouvrir la voie et affronter le vent violent qui soufflait sur le circuit.

"Ce fut une course très dure, a confié Serge Proulx, épuisé et dégoulinant de sueur. Mais compte tenu des conditions atmosphériques, je crois que nous avons eu une tenue normale. Je m'attendais à ce que nous arrivions entre le 15e et le 20e rang." Un espoir a germé au sein de l'équipe alors qu'elle était au 14e rang après le 75e kilomètre.

L'on peut maintenant présumer que les Polonais et les Soviétiques figureront également parmi les favoris lors de la course sur route individuelle qui clôturera dans dix jours les épreuves cyclistes des Jeux de Montréal. Mais sur ce circuit du Mont-Royal qu'ils devront couvrir quatorze fois soit 175 kilomètres, et dans une épreuve qui réserve souvent des surprises, les meilleurs peuvent connaître des défaillances.

Il n'y eut aucune faille dans l'organisation de la course par équipe contre la montre mais une grande première que l'on s'est plu à souligner: la participation de trois femmes "commissaires" ou juges de ce type de compétition olympique.



La première médaille d'or des Jeux de Montréal a été remportée par l'équipe de quatre cyclistes soviétiques, qui ont effectué la poursuite sur 100 kilomètres en deux heures huit minutes et 53 secondes. Les Soviétiques n'ont terminé que vingt secondes devant les Polonais, médailles d'argent. Le Canada a terminé en 16e place. (Téléphoto CP)

L'Afrique, le grand absent

1964, à Tokyo, à quelques heures de la cérémonie d'ouverture, les agences de presse annoncent en flash le forfait des pays africains.

A l'époque, une telle nouvelle n'aurait fait éprouver des regrets que pour le marathonien éthiopien Abeye Bkila, champion olympique 4 ans auparavant à Rome.

Mais déjà 4 ans plus tard, à Mexico, l'Afrique noire faisait une entrée fracassante aux Jeux olympiques avec 4 médailles d'or: Kipchoge Keino (Kenya-1.500 m), Temu (Kenya-10.000 m), Mamo Wolde (Éthiopie-marathon) et Amos Biwott (Kenya-3.000 steeple). Aujourd'hui, à Montréal, l'annonce du forfait des principaux pays africains, notamment le Kenya, l'Éthiopie, l'Ouganda et la Tanzanie, a un retentissement encore plus important car l'athlétisme africain a maintenant toute sa place dans le concert des nations.

Les Jeux olympiques sans l'Ouganda John Akii-Bua, champion olympique du 400 m haies à Munich, où il avait enchanté les spectateurs, sans le Tanzanien Filbert Bayi, recordman du monde du 1.500 m et qui devait livrer un duel très attendu au recordman du monde du mille, le Néozélandais John Walker, sans les coureurs de fond éthiopiens, ces Jeux-là méritent-ils encore la qualification "d'olympiques"?

Et pourtant, ces champions africains sont quasiment des "miraculés" du sport. Naitre en Afrique, c'est n'avoir que deux chances sur trois de survivre au-delà de 15 ans. Grandissant dans un climat éprouvant, souffrant souvent d'une malnutrition chronique, comment ces hommes, pour lesquels la vie est un combat quotidien, peuvent-ils encore produire l'effort supplémentaire qu'impose le sport?

Aux États-Unis ou en Europe, les sportifs bénéficient de moyens financiers souvent très importants — du moins en comparaison avec l'Afrique — et d'une infrastructure de stades qui manquera encore pendant des années sur ce continent. De même, aucun pays africain n'a les moyens d'acquiescer le matériel hautement perfectionné, (appareils médicaux, instruments d'entraînement, perches, etc) dont disposent à profusion les athlètes européens et américains, sans même parler du joyau de la recherche scientifique des pays développés qu'est l'Institut supérieur d'éducation physique et des sports de la RDA à Leipzig où 450 entraîneurs, savants, médecins et pédagogues forment 2.000 étudiants sportifs.

Et même quand un athlète africain réussit à surmonter tous ces handicaps, il court un autre risque: celui qui lui font courir les "sergents recruteurs" des grandes universités américaines qui, au moyen de bourses d'études, permettent éventuellement la réussite sportive, mais transplantent les athlètes loin de leur milieu naturel aux États-Unis.

Après le forfait d'au moins 16 pays africains, les 72.000 spectateurs du stade olympique de Montréal ne pourront vraisemblablement voir en action qu'un seul

grand athlète africain, le Tunisien Mohamed Gammoudi qui, pour ses quatrièmes Jeux olympiques, espère bien décrocher sur 5.000 ou 10.000 mètres une cinquième médaille, après, notamment, celle d'or du 5.000 m des Jeux de Mexico.

Quant aux absents, leur liste est interminable: Filbert Bayi, John Akii-Bua, les Kenyans Mike Boit (800 m), John Ngeno (5.000), Charles Asati et Stephen Chepkwony (400), James Munyala (3.000 steeple), les Éthiopiens Mulugeta Tadesse (900), Tekele Morku (1.500), Mohamed

Yohannes et Tura Eshetu (3.900 steeple), Miruts Yifter (5.000 et 10.000) et Abre Gurme (Marathon), les Nigériens Dele Udo (400), Godwin Obasogie (110 haies), et Charlton Ehinuelsen (long), le Ghanéen Albert Lomotey (100), le Soudanais Omar Khalif (800), le Tanzanien Suleiman Nyambui (5.000 et 10.000 m).

C'est donc avec nostalgie que les spectateurs de Montréal se rappelleront la sarabande effrénée dansée par John Akii-Bua après son extraordinaire victoire de Munich.

Une certaine confusion...

Plusieurs compétitions de la première journée ont été disputées dans une certaine confusion alors que les dirigeants olympiques ont pris connaissance du nombre des retraits en protestation contre la tournée de l'équipe néo-zélandaise de rugby en Afrique du Sud en raison de sa ségrégation raciale.

Quatre boxeurs canadiens ont gagné leur premier match par défaut en raison des déflections des pays africains. Les officiels de la boxe se sont donc vus dans l'obligation de refaire le calendrier de la seconde ronde.

Dans les épreuves de hockey sur gazon, l'équipe britannique remplacera celle du Kenya et affrontera à midi aujourd'hui le champion olympique, l'Allemagne de l'Ouest, quelques heures à peine après son arrivée au Village olympique.

Pour ce qui est du soccer, le calendrier sera refait après les épreuves de la première ronde.

Cependant, les matchs suivants sont annulés:

20 juillet: 13 heures à Toronto — Nigeria/Pologne
15 heures à Montréal — Zambie/R.D.A.
22 juillet: 18 heures à Toronto — Nigeria/Cuba

18 heures à Ottawa — Zambie/Bresil
La politique de remboursement des billets se fera comme suit: 1) à compter d'aujourd'hui, aux guichets des lieux de compétition concernés ou au 300 ouest rue St-Jacques.

2) par la poste sur réception des billets et adresse de retour.

Par ailleurs, les épreuves d'athlétisme des Jeux de Montréal seront les plus chères de l'histoire: des billets pour assister à toutes les épreuves du plat de résistance olympique coûteraient \$256 par personne! Les sièges au grand stade coûtent de \$4 à \$8 pour une épreuve matinale, dont aucune n'est une demi-finale ou finale.

Les sessions d'après-midi, dont certaines sont des qualifications et des finales, nécessitent un déboursé de \$9 à \$24 par siège. Signalons qu'au dernier jour des Jeux, le 31 juillet, jour où l'on présentera huit finales, les sièges coûtent de \$16 à \$32 chacun.

De plus, des places debout sont disponibles au coût de \$3 le matin, \$4 l'après-midi, et \$8 le dernier jour.

En dépit de la cherté des places, on a dit que toutes les représentations se feront à guichet fermé.

aujourd'hui

Aviron

A 10 h, éliminatoires au Bassin de l'Île Notre-Dame

Basketball

A 9 h, Mexique-Japon hommes, au centre Desmartheau
A 11 h, Canada-Cuba hommes, au même endroit.

A 14 h, URSS-Canada femmes, au même endroit.

A 16 h, Australie-URSS hommes, au même endroit.

A 19 h, Tchécoslovaquie-Bulgarie femmes, au même endroit.

A 21 h, États-Unis-Japon femmes, au même endroit.

Boxe

A 13 h et 19 h, combats éliminatoires à l'aréna Maurice-Richard.

Football

A 16 h, URSS-Canada, au stade olympique.

A 17 h, Corée du Nord-Chana, à Sherbrooke.

A 18 h, France-Mexique, à Ottawa.

A 18 h, Israël-Guatemala, à Toronto.

Gymnastique

De 14 h à 21 h 30, exercices libres femmes, au Forum.

Hockey

A 10 h, Inde-Argentine, au stade Molson.

A 12 h, Australie-Malaisie, au même endroit.

A 15 h, Pakistan-Belgique, au même endroit.

A 17 h, Allemagne de l'Ouest-Nouvelle-Zélande, au même endroit.

Haltérophilie

A 14 h 30 et 19 h, catégorie des 56kg, à l'aréna Saint-Michel.

Natation

A 9 h 30, éliminatoire à la piscine olympique.

200m nage libre, hommes.

200m papillon, femmes.

100m brasse, hommes.

1.500m libre, hommes.

A 19 h, au même endroit.

100m brasse hommes, demi-finale.

100m libre femmes, finale.

100m dos hommes, finale.

200m papillon femmes, finale.

200m libre hommes, finale.

Pyeongwon

A 14 h, à la piscine olympique.

Tremplin 3m (6 plongeurs), femmes.

Tremplin 3m (4 plongeurs), femmes.

Pentathlon

A 20 h, escrime, à l'Université de Montréal.

Tir

A 9 h, carabine petit calibre, position couchée (60 coups) à l'Acadie.

A 9 h, fosse olympique (75 coups) au même endroit.

Basket-ball

A 13 h, Canada-Pologne, hommes, au centre Paul-Sauvé.

A 15 h, Hongrie-Japon, femmes, au même endroit.

A 19 h 30, Canada-Pérou, femmes, au même endroit.

A 21 h 30, Cuba-Tchécoslovaquie, hommes, au même endroit.

Water-polo

A 10 h 30, Roumanie-Mexique, au centre Robillard.

A 13 h 30, Hongrie-Suède, au même endroit.

A 15 h 30, Italie-Cuba, au même endroit.

A 16 h, Hollande-URSS, au même endroit.

A 17 h, Yougoslavie-Iran, au même endroit.

A 22 h, Allemagne de l'Ouest-Australie, au même endroit.

Yachting

A 13 h, première course, à Kingston.



La Canadienne Susan Nattross, d'Edmonton, seule femme aux épreuves de tir, évacue deux douilles de son fusil, lors de la compétition de fosse olympique. Mlle Nattross a terminé cinquième, en première manche hier. Elle représente une des chances de médailles canadiennes, en équipe avec John Primrose, également d'Edmonton. Primrose a terminé deuxième, hier, ex-aequo avec l'Italien Ubaldeschi Valdi. (Téléphoto CP)

Pistolet: on attendait Vollmar, ce fut son compatriote, Potteck

Le premier médaillé d'or est un sous-lieutenant de l'armée est-allemande, Uwe Potteck, 21 ans, vainqueur-surprise du pistolet libre.

La victoire de Potteck est d'autant plus surprenante qu'il n'a commencé à tirer au pistolet qu'en 1974. Ce jeune homme blond, au visage encore peu piné, était alors à l'école d'officiers "Karl Liebknecht" quand, lors d'un exercice de tir, un de ses supérieurs le remarqua. Un an plus tard, il réussissait un total de 567 anneaux et battait le grand spécialiste est-allemand dans cette discipline, Harold Vollmar, troisième au dernier championnat du

monde, cinquième aux jeux de Munich.

Peu avant les Jeux olympiques, à Suhl, au cours d'une rencontre internationale de 14 pays, Vollmar prenait sa revanche bien que Potteck eut réussi 568 anneaux. Cette fois, Potteck a littéralement "exploité" remportant non seulement le titre olympique mais se permettant le luxe de battre le record du monde qu'il a porté à 573 anneaux, devançant Vollmar (567) qui a dû se contenter de la médaille d'argent. Un triomphe en tout cas pour la RDA qui commence ainsi en fanfare les jeux de Montréal.

L'Autrichien Rudolf Dollinger a en fin

mérité la médaille de bronze avec 562 anneaux.

D'autre part, les Canadiens John Primrose et Susan Nattross occupent les deuxième et cinquième rangs au classement de la fosse olympique après 75 pigeons.

L'Américain Donald Haldeman domine avec 72 pigeons, suivi de l'Italien Ubaldeschi Baldi, de l'Américain Charvin Dixon et de John Primrose avec 71, puis de Susan Nattross, ex aequo avec le Portugais Silva Marques et le Français Bernard Blondeau avec 70 pigeons chacun.

Basketball: l'équipe canadienne débute avec une victoire facile contre le Japon

L'équipe canadienne de basketball a entamé le tournoi olympique par une victoire de 104-76 contre le Japon, hier. Cette victoire, nettement acquise, a toutefois été obtenue contre une formation de second plan, et l'entraîneur de la formation canadienne, Jack Donohue, n'a pu dissimuler, non ses inquiétudes, mais bien une légère déception relativement à certains aspects du jeu du Canada.

"Nous avons remporté notre premier match. C'est tout ce que nous pouvions faire aujourd'hui. Certes, notre défensive a souffert de quelques faiblesses, mais compte tenu de l'opposition, nous avons joué suffisamment bien pour remplir notre mandat", a expliqué Donohue.

Phil Tollestrup, de Raymond, Alberta,

s'est manifesté tout au long de la rencontre au terme de laquelle il a enregistré 26 points. Un vétéran de cinq ans au sein de la formation canadienne, Tollestrup marque ses points généralement par vagues, comme c'est d'ailleurs le cas de plusieurs basketteurs.

"Si je marque à mes deux ou trois premiers lancers, il y a de fortes chances que j'enregistre par la suite des paniers avec assez de régularité. Evidemment, le contraire est également vrai, malheureusement."

Tollestrup a réussi des tirs francs dès le début de la rencontre et le Canada a pris immédiatement l'initiative du jeu pour ne plus être inquiété par la suite. A la mi-

temps, le Canada menait déjà 52-38 et il n'a fait que creuser l'écart par la suite.

Martin Riley, de Winnipeg, a contribué 14 points à l'offensive canadienne, tandis que Lars Hansen, qui a dû remplacer à pied levé le centre Ken McKenzie, a inscrit 16 points.

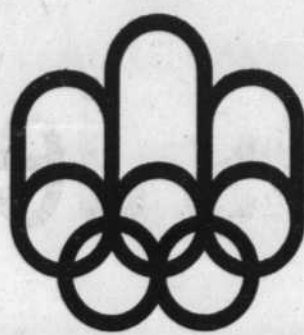
La perte de McKenzie, blessé mardi dernier en match hors-concours contre les États-Unis à Plattsburgh, n'a pas trop paru hier, en raison de la qualité de l'opposition. Mais contre une formation plus solide, l'absence du centre de 6 pieds 9 pouces risque de compromettre les chances du Canada, qui aspire toujours à une médaille de bronze, derrière les deux géants de la discipline, les Américains et les Soviétiques qui feront les frais de la fi-

nale, à moins d'une défaillance qui paraît somme toute improbable.

Le Canada aura véritablement son premier test, cet avant-midi à 11h alors qu'il affrontera Cuba, médaille de bronze à Munich, au centre Etienne-Desmartheau. L'équipe féminine du Canada jouera quant à elle son premier match à 14h contre l'Union soviétique, d'embée la meilleure formation du tournoi.

Dans les autres rencontres présentées hier, la Yougoslavie a défait Porto-Rico 84-63, et Cuba a eu raison de l'Australie 111-89. En soirée, l'Italie affrontait les États-Unis, le Mexique était opposé à l'Union soviétique, et l'Égypte livrait bataille à la Tchécoslovaquie.

Les Jeux de la XXle Olympiade



Le Canada inscrit sa première médaille de bronze en natation

par François Lemenu

L'équipe canadienne du relais 4 x 100 mètres quatre nages femmes était au rendez-vous hier soir à la piscine olympique. Wendy Hogg, Robin Corsiglia, Susan Sloan et Anne Jardin ont en effet remporté la première médaille du Canada aux Jeux olympiques en terminant au troisième rang derrière les irrésistibles Est-allemandes et les Américaines.

La médaille de bronze du Canada a été accueillie avec enthousiasme par un public survolté, et peu s'en fallut pour que Anne Jardin ne vienne coiffer l'Américaine Shirley Babashoff. Mais celle-ci, plus forte que la Canadienne en nage libre, a su résister à la poussée presque héroïque de la jeune nageuse de 16 ans. La très belle manche de Mlle Jardin l'aura néanmoins consolée d'avoir raté plus tôt la finale du 100m libre, qui sera disputée ce soir.

Mais plus que la médaille de bronze du quatuor canadien, c'est l'affront que les "wunderfrauen" ont réservé à leurs rivaux qui aura stupéfié le public.

Détentrices de 13 des 14 records mondiaux, les ondines de la RDA — Ulrike Richter, Hannelore Anke, Andrea Pollack, Kornelia Ender — ont nagé le relais en solitaire pour finalement fracasser leur propre marque mondiale qui, il y a deux mois à peine, semblait accessible. Les nageuses du "pape" de la natation est-allemande, Rudolph Schramme, lui ont en effet présenté collectivement un chrono de 4:07.95, abaissant l'ancien record de 4:13.41 par plus de cinq secondes.

Pour se rendre compte de l'exploit des Est-allemandes, qu'il suffise de rappeler qu'elles ont presque battu la marque gagnante (hommes) des Jeux de Rome en 1960 où les Américains avaient réalisé 4:05.4.

Les Américaines ont glané la médaille d'argent avec un temps de 4:14.55, et les Canadiennes la médaille de bronze en 4:15.22. Ce chrono remplace sur les tablettes les records du Canada et du Commonwealth.

Si les Est-allemandes ont jeté d'entrée leurs cartes maîtresses, les nageuses américaines ont en revanche complètement dominé la finale du 200 mètres papillon en s'adjugeant les trois premières places. Une véritable coalition composée de Mike Bruner, médaille d'or et nouveau recordman du monde, Steven Gregg, qui a également abaissé l'ancienne marque mondiale, et Bill Forrester a mis en échec le brillant "papillonner" est-allemand Roger Pyttel qui, le 3 juin dernier à Berlin-Est, devenait le premier nageur à parcourir la distance sous les deux minutes.

Mais hier soir l'opposition s'est montrée intransigante, implacable. Forrester a mené les premiers 100 mètres

d'un train d'enfer, puis Gregg et finalement Bruner ont pris successivement la relève face à un Pyttel laissé à lui-même.

Le crâne complètement rasé — qui symbolise une certaine guerre psychologique entre nageurs — Bruner a terminé en force les derniers 50 mètres et volé littéralement vers un nouveau record mondial, battant celui de Pyttel par 40 centièmes de seconde.

Le triomphe des États-Unis sur la RDA a causé une véritable euphorie dans les rangs de l'importante colonie américaine massée dans les tribunes. Celle-ci avait été auparavant "conditionnée" par l'exploit de John Naber en demi-finale du 100 mètres dos.

Naber a en effet remporté sa série en éditant un nouveau record mondial, abaissant de 11 centièmes de secondes celui de l'Est-allemand Roland Matthes,

établi il y a quatre ans. Matthes, qui doit épouser après les jeux Kornelia Ender, a dû céder le deuxième rang des demi-finales à un autre Américain, Peter Rocca. L'Allemand de l'Est Wanja Lutz, le Porto-Ricain Carlos Berrocal, l'Américain Bob Jackson et les Australiens Mark Kerry et Mark Tonelli sont les autres finalistes qui devront se départager ce soir dans l'une des quatre finales au programme.

Le Canadien Steve Pickell, de Vancouver, a raté la finale de sept centièmes de seconde. Si cette élimination est quelque peu décevante, il convient de dire que le nageur de 18 ans a amélioré de plus d'une seconde sa performance du matin et, qu'en demi-finale, il affrontait des nageurs qui ne manquaient pas d'arguments.

En levée de rideau, Kornelia Ender a facilement dominé les demi-finales du 100

mètres nage libre en s'approchant à neuf centièmes de son record mondial, l'un des cinq qu'elle détient.

Le déclin de la natation féminine américaine, pressenti par plusieurs, ne semble pas devoir se réaliser, du moins à la lumière du 100 mètres d'hier. Ender, certes, demeure la super-favorite de l'épreuve, mais ses compatriotes Claudia Homple et Petra Priemer devront manifester tout leur talent contre une autre coalition américaine formée ici de Kim Payton, Shirley Babashoff et Jill Sterkel, auxquelles viendront s'ajouter en finale la Hollandaise Knith Brighths et l'Allemande de l'Ouest Jutta Weber.

Le trio canadien composé de Barbara Clarke, Anne Jardin et Gail Amundrud a malheureusement été éliminé après avoir toutefois livré une lutte acharnée. Elles ont terminé respectivement au 9ème, 10ème et 11ème rangs.



La jeune Roumaine Nadja Comaneci, 15 ans, a donné hier une éclatante démonstration de gymnastique aux appareils. La jeune prodige a obtenu 10 points, la note parfaite, aux appareils, en plus d'éblouir au sol et aux figures libres. Elle constitue un des espoirs les plus solides de la Roumanie dans la course aux médailles d'or.

(Téléphoto AP)

Dix sur dix pour Nadia Comaneci

Devant un Forum pris d'assaut par 16,000 spectateurs enthousiastes, la petite Roumaine Nadia Comaneci a obtenu pour la première fois dans l'histoire du tournoi olympique de gymnastique la note maximum de 10 à l'exercice imposé aux barres asymétriques.

Cet exploit, ainsi qu'une brillante tenue aux autres exercices, lui a permis de prendre la tête du classement individuel devant la championne soviétique Ludmilla Turischeva. L'équipe soviétique domine cependant au classement général

suivie de près par l'extraordinaire équipe roumaine.

Surprise dans le tournoi masculin par équipes. L'URSS est en tête après les exercices imposés devant le Japon, champion olympique sans interruption depuis 1960. L'équipe soviétique emmenée par un Andrianov souverain totalise 286.80 points devant le Japon malchanceux à la barre fixe 286.35 points. La RDA vient en troisième position avec 281.25 points.

La tenue exceptionnelle de Nadia Comaneci n'est que le premier acte du duel

acharné que va livrer la gymnaste roumaine à la formidable équipe soviétique durant toutes les compétitions de la semaine. L'équipe canadienne, pour sa part, après avoir assez bien débuté, aux barres asymétriques, a peine à la poutre et n'a pu finir que dixième derrière la Bulgare qui elle devrait pourtant être en mesure de devancer au classement final.

L'Union soviétique, comme prévu, a pris la tête après les exercices imposés et une option sur la médaille d'or par équipe. Il ne pouvait en être autrement, car sa formation est homogène et pleine de vedettes. Mais le fait de la journée aura été le formidable bond en avant de la Roumaine, entraînée par sa "locomotive" Comaneci.

Sixième à Munich en 1972, 4ème à Varna en 1974 après les imposés à dix points de l'URSS, la Roumanie, une formation d'enfants prodiges de 16 ans et demi de moyenne, est maintenant installée en deuxième position dans le sillage soviétique à un point et demi, soit 194.20 contre 192.70. Elle devance maintenant la RDA (191.60) et la Hongrie (188.65), inamovibles dauphines de l'URSS depuis plusieurs années.

Le public du Forum n'eut d'yeux que pour Comaneci qui triompha il y a un an lors des pré-olympiques à Montréal et dont il a fait sa coqueluche. Elle ne l'a pas

déçu avec ses 1.54 m, ses 40kg, ses cheveux châtains clair retenus par un noeud blanc... Elle a fait preuve d'une grâce, d'une maîtrise rares pour une enfant de son âge. Elle a obtenu successivement 9.90 à la poutre, 9.75 au sol, 9.70 au saut de cheval et 10 aux barres asymétriques. Elle a pris la tête du concours individuel provisoire avec 39.35 creusant déjà un écart sur les Soviétiques qui toutes ont connu au moins un incident de parcours. La seconde est la tenante du titre Ludmilla Turischeva, ex-aequo avec l'étonnante Roumaine Todora Ungureanu, avec 38.85.

Malgré ce début chancelant, l'instructeur de l'équipe féminine du Canada, Marie Folprecht, estime que ses protégées figureront toujours dans les 10 premières places aujourd'hui après le programme libre. "J'étais déçu de notre performance à la poutre", a-t-elle dit. "Mais je demeure optimiste. Les exercices libres sont très importants, en ce que, étant plus difficiles, les notes attribuées varient davantage et distancent les équipes. Nous ferons de notre mieux pour reprendre le terrain perdu."

Le Canada a recueilli 182.45 points, et la Bulgare 183.25. Karen Kelsall, de Surrey, C.-B., 13 ans, la plus jeune gymnaste de l'équipe, a récolté 36.65 points, de même que sa coéquipière Kelly Muncey, 16 ans, de New Westminster.

vois; ainsi de la deuxième place du quatre barré soviétique, qui a remporté le titre mondial l'an dernier, ni des écarts considérables de temps enregistrés, le vent variant d'une course à l'autre.

Cependant, plusieurs équipages ont impressionné par leur aisance. En double scull, les frères norvégiens Hagaen, champions du monde en 1975, ont laissé loin derrière eux leurs adversaires et sont grands favoris pour le titre olympique, de même que les frères jumeaux ouest-allemands Landvoigt, doubles médaillés d'or aux championnats du monde. La plus belle course fut sans doute la première manche du skiff, qui a constitué une véritable finale avant la lettre. L'Allemand de l'Ouest Kolbe s'est imposé après une lutte très serrée devant l'Irlandais Sean Drea.

Les divers équipages canadiens n'ont pu se classer dans les trois premières places. Le meilleur bateau fut le deux sans barreur formé de Brian Love et Michael Neary qui finit quatrième tout près des Finlandais. Le quatre sans barreur finit cinquième de sa série, le huit quatrième et le quatre en couple sixième. Ils essaieront tous de se qualifier lors des repêchages demain.

Boxe

Deux pugilistes asiatiques, le super-léger thaïlandais Harrong Boomfuang et le welter Coreen Juseok Kim, chacun auteur d'un ko, ont été les vedettes de la première journée du tournoi olympique de boxe.

Boomfuang a littéralement "exécuté" son adversaire, l'Espagnol Manuel Camet-Gomez en 44", après avoir envoyé son rival une première fois au tapis d'un superbe direct du droit au visage, puis en cueillant de nouveau l'Espagnol d'un crochet décisif au menton. Pour sa part, Kim, après avoir dominé Marcelino Garcia (Iles Vierges) dans le premier round, réussissait lui aussi deux knock-downs dans la reprise suivante et l'arbitre arrêtait sagement le combat.

Les poids mouches, coqs, plumes, légers, super-légers et helters ont figuré au programme des 31 combats prévus et comptant pour le premier tour élimina-

toire. En fait, 19 matches seulement se sont déroulés, puisque en raison de l'absence forcée de douze boxeurs africains, leurs rivaux ont été déclarés gagnants par forfait. Dans ce groupe les quatre Canadiens.

Chez les poids mouches, le Vénézien Alfredo Perez, médaille d'argent, en championnat du monde 1974 de La Havane, a remporté une victoire serrée certes, mais toutefois méritée, sur le jeune Mexicain Ernesto Rios, 18 ans.

De son côté, l'Égyptien Ahmed El Ashry a causé une surprise en éliminant le vétéran Hongrois Sandor Orban. Chez les poids coqs, l'Américain Charles Mooney a fait bonne impression en disposant facilement du Marocain Mohamed Rais.

Enfin, le welter Soviétique Valeri Rachkov a battu le Finlandais Kalevi Marjanas par arrêt de l'arbitre au 3ème round. Le boxeur scandinave, avant d'être déclaré battu, s'était pourtant très bien défendu. Il avait secoué maintes fois le Soviétique dans le 2ème round, mais, sévèrement malmené à son tour et donnant des signes de fatigue dans l'ultime reprise, il devait finalement s'incliner.

Football

La Pologne a mal entamé la défense de son titre olympique de football, en concédant un match nul 0-0 à Cuba, sélectionné de dernière minute à la place de l'Uruguay dans le groupe C.

Dans le groupe A, le Brésil et l'Allemagne de l'Est ne parvenaient pas à se départager et se séparaient après un match très serré sur le score de 0-0. Les autres rencontres ont été annulées à la suite du forfait des équipes du Nigeria, Ghana et de la Zambie. Le calendrier a dû être en conséquence modifié pour les jours à venir.

Les Polonais alignaient la plupart des éléments qui ont terminé troisième de la Coupe du monde à Munich en 1974. Comme prévu, ils ont contrôlé le jeu au milieu du terrain. Mais ils n'ont pu concrétiser leur domination territoriale à l'approche des buts cubains.

Ce sont les Cubains au contraire qui se sont montrés les plus dangereux, opérant surtout par contre-attaques. A huit minu-

tes du coup de sifflet final, leur ailier gauche Francisco Farinas logea même la balle au fond des filets à la suite d'un coup franc rapidement joué par Andres Roldan. Mais l'arbitre israélien décidait que Farinas était hors-jeu et l'explosion de joie des Cubains a été de courte durée.

Les minutes s'écoulaient et les champions olympiques ne parvenaient toujours pas à marquer. L'énervement commençait à se manifester et Wladislaw Zmuda a reçu un avertissement pour avoir fauché Roldan. Ils ont pourtant été souvent à deux doigts de marquer mais le gardien cubain José Reinoso a effectué plusieurs arrêts spectaculaires, notamment sur des tirs de Deyna, le meilleur marqueur de la coupe du monde 1974. José Masso, l'homme-clé de l'équipe cubaine, a dû souvent prêter main forte à ses camarades en défense pour repousser les assauts des avants polonais.

En dépit du résultat nul, les entraîneurs brésilien et allemand de l'Est étaient satisfaits de la performance de leur équipe. Claudio Coutinho du Brésil ne cachait pas sa joie: "J'attendais ce résultat; car c'était là le match le plus difficile de ce groupe".

Haltérophilie



Le soviétique Alexander Voronin, un travailleur sibérien âgé de 25 ans, a égalé son propre record mondial combiné de 242.5 kilos, 533 livres, 8 onces, hier, pour remporter la médaille d'or en haltérophilie, catégorie mouches, aux Jeux de Montréal. Voronin a amélioré son propre record de l'épaule-jeté avec 141 kilos; son

ancien record était de 140.5 kilos. En arraché, il a fait 101.5 kilos.

La médaille d'argent est revenue au hongrois Gyorgy Koszegi et la médaille de bronze à l'iranien Mohammad Nassiri.

L'ex-champion olympique et mondial Zygmunt Snałcers, de la Pologne, a complètement raté. En échouant à trois reprises, à 100 kilos à l'arraché, il a forté-ment déçu le public.

Le nouveau champion mesure 1m44, pèse 52 kilos à peine. Une impressionnante boule de muscles, Voronin a établi un nouveau record du monde après avoir été sacré champion olympique en haltérophilie.

Handball

Les Yougoslaves ont battu le Canada au handball, au compte de 22-18. L'Allemagne de l'Ouest a battu le Danemark 18-14, l'URSS s'est défait du Japon 26-16, ce qui constitue le triomphe le plus convaincant de la première journée de compétition chez les hommes, dans le groupe "A". Dans le "B", la Roumanie a maté la Hongrie, 23-18, la Tchécoslovaquie a terrassé les États-Unis 28-20 et la Pologne en a fait autant avec la Tunisie, 26-12.

Le classement dans le groupe "A" s'établit comme suit: l'URSS est en tête, avec deux points et 26 buts pour contre 16, suivie de la Yougoslavie et de la RFA, ces deux équipes ayant cependant, au niveau des points marqués, une différence

"zéro" (moins de buts pour les Allemands mais autant moins de buts contre). Le Canada suit, puis viennent le Danemark et le Japon.

Chez les "B", la Pologne et la Tchécoslovaquie se sont données quelques notes prioritaires et pourraient s'assurer la tête de leur groupe. Mais la Pologne accuse un nombre de buts accordés moins important que la Tchécoslovaquie, alors que sa fiche pour-et-contre est de 26-12 et que les Tchèques ont 28-20. La Roumanie et la Hongrie suivent, avec respectivement deux points chacun, et 23 buts pour et 18 contre, alors que la Hongrie a 18 pour et 23 contre. Les États-Unis et la Tunisie ferment la marche, et accusent les plus gros totaux de buts accordés, 28 pour les premiers et 26 pour les seconds. Mais les États-Unis ont trouvé le fond du filet 20 fois, alors que les Tunisiens n'ont marqué que 12 buts, contre la Pologne.

Pentathlon moderne



George Skene, de Calgary, est au nombre des 13 pentathlons qui se partagent la première place dans l'épreuve, à la suite du premier tour du pentathlon olympique, disputé à Bromont. En effet, 13 des athlètes inscrits ont amassé 1,100 points dans l'épreuve équestre du pen-

tathlon qui consistait en un parcours à obstacles que les participants devaient franchir en moins de deux minutes.

Il reste que l'équipe pentathlonnaire canadienne est en 14e place, à la suite de la première journée des cinq que comprend l'épreuve. Un autre Canadien, John Hawes, de Dorval, est un des neuf compétiteurs qui se sont partagés la 15e place, avec 1,068 points, mais John Alexander et Ken Maaten, de Sarnia, en Ontario, étaient très loin derrière, quelque part parmi les 56 inscrits.

Mais l'Union soviétique et la Hongrie entendent bien maintenir leur domination dans le pentathlon. Les épreuves se poursuivent avec des compétitions d'escrime, de tir, de natation et de cross country.

Volleyball

La Tchécoslovaquie et la Pologne ont imposé leur rythme dès la première journée des compétitions de volley-ball olympique. Les Tchèques, décidément très forts, ont fait une bouchée du Canada en trois sets, 15-4, 7-14 et 15-11. Pour sa part, la Corée du Sud a fortement résisté aux attaques polonaises, et s'est finalement inclinée après cinq sets: 12-15, 6-15, 15-6, 15-6 et 15-5, après avoir donné beaucoup de fil à retordre à son adversaire.

Les Tchèques, grâce au blanchissage imposé au Canada, ont pris les devants dans la course aux honneurs: ils ont deux

points, gagné trois sets et perdu aucun, alors que les Polonais, avec deux points, ont trois sets gagnés et deux perdus. La Corée n'a pas de points mais deux sets gagnés, et le Canada, avec une fiche de trois sets perdus occupe le dernier rang avec Cuba, qui n'a pas encore participé aux activités.

Contre le Canada, les Tchèques, médaille d'argent à Tokyo en 1964 et de bronze à Mexico en 1968, ont mené le match du début à la fin, ont surmonté un déficit de 3-0 dans le deuxième set et sont revenus d'un désavantage de 7-2 dans le dernier pour l'emporter 15-11. Il reste que le deuxième match a été le plus serré, alors que les gagnants ont dû se contenter, tout au long des hostilités, d'une avance d'un seul point.

les médailles

Cyclisme

100 km contre la montre — par équipe

Or — URSS 2 h 08:53.0
Argent — Pologne 2 h 09:13.0
Bronze — Danemark 2 h 12:20.0
Meilleure performance canadienne: Seizième rang 2 h 17:15.0
Munich — URSS — 2 h 11:17.8

Haltérophilie

Mouches (52 kg)

Or — Alexander Voronin (URSS) — 242.5 kg (Record du monde égalé et 141 kg (Record mondial épaulé-jeté)
Argent — Gyorgy Koszegi (Hongrie) 237.5 kg
Bronze — Mohamed Nassiri (Iran) 235 kg
Meilleure performance canadienne: Aucun finaliste
Munich — Smalcerz (Pologne) 337.5 kg (trois mouvements)
Record olympique — Scalcers (Pologne) 337.5 kg (trois mouvements)
Record mondial — Alexander Voronin (URSS) 242.5 kg (deux mouvements)

Natation

200m papillon — hommes

Or — Mike Bruner (USA) — 1:59.23 (Record mondial)
Argent — Stevan Gregg (USA) — 1:59.54
Bronze — Bill Forrester (USA) — 1:59.96
Meilleure performance canadienne: Aucun finaliste
Munich — Spitz (USA) 2:00.7.
Record olympique — Spitz (USA) 2:00.7
Record mondial Pyttel (RDA)

1:59.63

Relais 4x100 m 4 nages — femmes

Or — RDA (Richter, Anko, Pollack, Ender) 4:07.95 (Record mondial)
Argent — USA (Jezek, Sterling, Wright, Babashoff) 4:14.55
Bronze — Canada (Hogg, Corsiglia, Sloan, Jardin) 4:15.22 (Record national et du Commonwealth)
Munich — USA 4:20.75
Record olympique — USA 4:20.75
Record mondial — RDA 4:13.41

Tir

Pistolet libre

Or — Uwe Petzeck (RDA) 573 points (Record mondial)
Argent — Harold Vollmar (RDA) 566 points
Bronze — Rudolph Dollinger (Autriche) 562 points
Meilleure performance canadienne: Thomas Guinn (23e rang) 548 points
Munich — Shanaker (Suède) 567 points
Record olympique — Shanaker (Suède) 567 points
Record mondial — Vollmar (RDA) 572 points

Répartition par pays

	Or	Argent	Bronze
RDA	2	1	0
URSS	2	0	0
USA	1	2	1
Pologne	0	1	0
Hongrie	0	1	0
Canada	0	0	1
Autriche	0	0	1
Danemark	0	0	1
Iran	0	0	1

télévision / "Le plus gros show que l'on aura jamais vu"

par Jean Basile

On se sent un peu comme au cirque, et là où notre âme désire le frisson, que le lion mange le dompteur! Mais les lions n'ont plus de dents depuis longtemps. La mécanique, bien huilée, se mit en branle devant nos yeux avec la précision d'une montre suisse.

Cérémonie d'ouverture... Les rues de Montréal étaient désertes. Le stade était plein. Un milliard (dit-on) de télespectateurs, oubliant les millions de dollars, regardaient donc la fête, cet hommage vibrant aux athlètes, ce "moment unique". Nous avons ressenti ce "pincement au cœur", tandis que, sur le stade, la "fraternité régnait". Puis, après les défilés et discours, la "flamme jaillit de la vasque". Les membres de phrases entre guillemets sont des citations des commentateurs en vaine de poésie olympique. J'en passe, d'ailleurs, et de plus gracieuses. Citons quand même, pour la petite histoire, le commentaire illustrant l'arrivée de la flamme qui portaient un garçon québécois et une fille ontarienne: "Les deux cultures qui jouent avec le feu".

Mais Raymond Lebrun qui, en compagnie de Richard Garneau, animait ces cérémonies d'ouverture, fit preuve de ce genre d'esprit tout au long du spectacle. Il est vrai qu'il semblait bien ému de se retrouver là, enfin. Nous aussi. Face au "rêve devenu réalité", autre moment lyrique du commen-

taire. En bref, ils furent, Richard Garneau et Raymond Lebrun, un peu trop familiers; ils laissèrent déborder leur émotion un peu trop. Et trop aussi, ils nous firent savoir qu'il n'était pas possible de ressentir la vraie grandeur de cette cérémonie si l'on n'y participait pas directement. Nous sommes donc plethore à avoir passé outre à ce moment d'histoire puisque le stade ne contient que 70.000 places et que nous ne sommes pas de ceux appelés par les dieux aux estrades complémentaires.

Mais quoi! Cela devait être émouvant en effet. Qui ne serait ému de participer en personne à ce qu'une jeune fille, Sonia Plouffe, appela lors d'une courte entrevue, "Le plus gros

show que l'on aura jamais vu". Expression reprise par le commentateur de la chaîne ABC qui retransmet pour les Amériques anglophones les mêmes festivités.

En réalité, le show dépassa un peu la télévision. Par un coup de génie sympathique, les organisateurs des cérémonies d'ouverture avaient donc décidé que cela ne trahirait pas comme à l'accoutumée. Raymond Lebrun pédala pour rattrapper les délégations. On ne saurait lui en vouloir.

Les images, souvent belles, ne pouvaient pas nous rendre l'immensité du lieu et le ballet 1930 (avec ballon et foulard à la Isadora Duncan) passa un peu inaperçu.

Malgré un son médiocre (il n'était que de se brancher sur ABC pour s'apercevoir de la différence), le moment le plus émouvant fut un hymne à capella tandis que le drapeau olympique montait.

Il y en avait un autre, durant ce temps, qui descendait. A ce propos, admirons au passage que les discours officiels furent brefs, sinon celui de M. Rousseau tout empêtré d'une rhétorique creuse. Admettons que la présence de la Reine remette tout le monde à sa place. Les dignitaires de notre démocratie rendus muets par le protocole anglais! C'était là un avantage de sa présence que l'on n'avait pas prévu. Elle parla français. Oui! Tout le monde parla

français. Cela fut, pour moi, le meilleur moment (je parle dans mon for intérieur) de cette cérémonie linguistiquement parfaite. Tout le monde ne sait-il pas que l'on parle un français châtié au Québec, même dans nos cégeps, même à l'université du Québec. Pas une impropriété linguistique (sauf dans le discours de M. Rousseau), pas une trace d'accent. Même René Lévesque trouva des élan très vieille France pour discuter avec un compétiteur équestre. Discussion tout à fait surréaliste (qui avait lieu vendredi) au cours de laquelle il était à peu près impossible de savoir si l'on parlait du cavalier ou de son cheval.

Mais, c'était un honneur mé-

rité que de permettre à René Lévesque d'ouvrir, dans le domaine du commentaire télévisé, les Jeux olympiques de Montréal. Il mérite cette médaille d'or par son charme argentin et par sa civilité. Ce n'est pas une tasse de café de plus ou de moins qui nous empêchera de la dire.

Et puis, cela mérite d'être souligné avec trois gros traits rouges: Radio-Canada nous présente cette cérémonie sans interruptions publicitaires, à part quelques petits messages au début. Il y a là un acte de dignité méritoire.

La nécessité d'une telle émission et de communiquer de l'émotion et de la grandeur puis-que telle est la règle du jeu. Y

reussit-on? Je cherche mes larmes. Il y en eut, bêtement, à la montée du drapeau. Il y en eut, bêtement, à l'arrivée des athlètes grecs et des athlètes canadiens. Il y en eut, bêtement, à l'arrivée de la Reine: honni soit qui mal y pense.

Moins réussie était la cérémonie de la veille au cours de laquelle on recut la flamme olympique au Mont-Royal. C'était une fête de famille, un peu trop même et n'est-ce pas à cette occasion que René Lévesque énonça cette triste vérité: "Tout ce qui dépasse le cadre du sport n'intéresse pas l'athlète". Comme c'est dommage! Comme c'est triste alors d'être un athlète!

Mais il serait heureux que Radio-Canada ne se prenne pas pour un athlète. Cette journée de dimanche, trop remplie de fête, laisse pour compte l'actualité. Des Nations africaines parlaient par exemple. On en parla guère quoique l'on en sentait les effets au cours des reportages. On aurait aimé voir un peu la ville, les touristes s'il y en a. Coincé devant mon poste, si j'en

avais jugé par les émissions que l'on me présentait (à l'exception toutefois des informations du soir du canal 6) les Jeux olympiques avaient lieu sur Mars.

Mais, au fait, n'ont-ils pas lieu sur Mars?

Quelques notes: On remarqua l'absence des militaires et des policiers à l'écran, si l'on excepte quelques civils douteux dans les estrades et les deux motocyclistes accompagnant les porteurs de la flamme.

Sur ABC, excellent reportage d'ouverture mais gâché par les intrusions incessantes de la publicité. Il était, malgré tout, passionnant de voir les Américains quasiment forcés de traduire du français à l'anglais; ce qu'ils firent avec grâce au point que le commentateur chanta en choeur "vive la compagnie".

Pourrait-on demander aux invités en studio de ne pas pivoter sur leurs sièges. Ne serait-il pas plus réaliste de ne plus mettre à leur disposition des sièges pivotants? Sinon, on a toujours l'impression qu'ils vont nous lancer un disque ou un marteau au visage.

variétés / Des mimes son génie

par Christine L'Heureux

Faire le tour des spectacles Arts et Culture demande énormément de patience: il y en a beaucoup et leur qualité ne porte pas à un grand enthousiasme. La représentation de vendredi soir ne changeait pas considérablement l'impression qui s'impose de plus en plus. A la salle du Plateau plutôt qu'au théâtre de verdure (à cause de la pluie), les toujours rares spectateurs ont pu voir le théâtre national de mime du Québec. Avec un nom pareil, on peut s'attendre à ce que toutes les autres troupes soient éliminées du coup. Pourtant, l'éclatante de génie n'a pas jailli, encore une fois. Ayant vu, il y a peu de temps, le spectacle de Claude St-Denis, les ressemblances sont apparues plus évidentes. Entre autres, le dernier tableau présenté par le théâtre national intitulé *Bain public*: l'histoire est en

tout point identique à un des mimes présentés par St-Denis, à la Bibliothèque nationale. Qui a imité qui? A moins que ce soit un classique du genre. La comparaison est facile: même si je n'apprécie pas outre mesure le travail de Claude St-Denis, il faut noter sa grande sobriété de jeu, sobriété que ne possèdent pas les deux mimes du théâtre national. Ils donnent souvent l'impression de se préoccuper davantage de performance physique que de trouver un langage efficace par le mime.

Fabienne Thibault suivait avec un spectacle en tout point semblable à ce qu'elle donne depuis la sortie de son premier disque. Rien d'étonnant donc chez cette chanteuse qui, comme toujours, aime bien parler avec son public et lui donner le meilleur d'elle-même, c'est-à-dire une très belle voix. On aurait pourtant envie de dire des choses nouvelles sur

elle. Enfin, la soirée se terminait avec la compagnie de danse Eddy Toussaint qui proposait une chorégraphie d'un récit voodoo. N'ayant aucune connaissance approfondie de cet art, c'est en spectateur moyen que j'assistais à leur spectacle. En spectateur comble: peut-être à cause de la nouveauté, mais surtout par la qualité de la représentation, incontestablement supérieure aux spectacles précédents. Visuellement, esthétiquement d'une grande beauté, la danse exécutée par la compagnie d'Eddy Toussaint frappait par sa sensualité. Accompagnés par le percussionniste noir qu'on voit habituellement avec Michel Séguin, les danseurs et surtout les danseuses apportaient un certain magnétisme, recherché d'ailleurs par le récit voodoo. Un moment qui, sans être à couper le souffle, apportait un plaisir certain.

Réjean Poirier à l'Oratoire St-Joseph

Réjean Poirier présentera le quatrième récital de la série présentée par Les concerts spirituels à l'Oratoire St-Joseph, mercredi 21 juillet, à 20 h 30. Réjean Poirier a fait ses études au Conservatoire de musique de la province de Québec à Montréal où il étudia dans les classes de Bernard Lagacé et Kenneth Gilbert.

Par la suite, il étudia en France sous la direction de Xavier Darasse. Il y obtint le premier prix d'orgue du Conservatoire de Toulouse, le premier prix du cycle national d'orgue et une première médaille de musique de chambre. Réjean Poirier rentrait à Montréal en 1974 après avoir remporté le premier prix du Concours international "Jean Sébastien Bach" de Bruges.

Réjean Poirier est actuellement professeur de clavecin au cégep de St-Laurent et à l'Université Sir George Williams, de plus, il enseigne la basse continue et la musique de chambre à la faculté de musique de l'Université de Montréal.

Pour son programme, le 21 juillet, Réjean Poirier a choisi d'interpréter un groupe de compositeurs espagnols de la Renaissance pour exploiter les magnifiques trompettes en chambre de l'orgue Von Beckerath de l'Oratoire St-Joseph puis, la suite en re mineur de Louis Marchand et la Grande Pièce héroïque de César Frank. La seconde partie de son programme sera consacrée à Jean-Sébastien Bach.

Programme
Arts et Culture

Billets en vente
aux guichets
et aux comptoirs TRS



Théâtre Port-Royal
Place des Arts
31 juillet, 20h30
Billets: \$5, \$4, \$3.

Programme
Arts et Culture

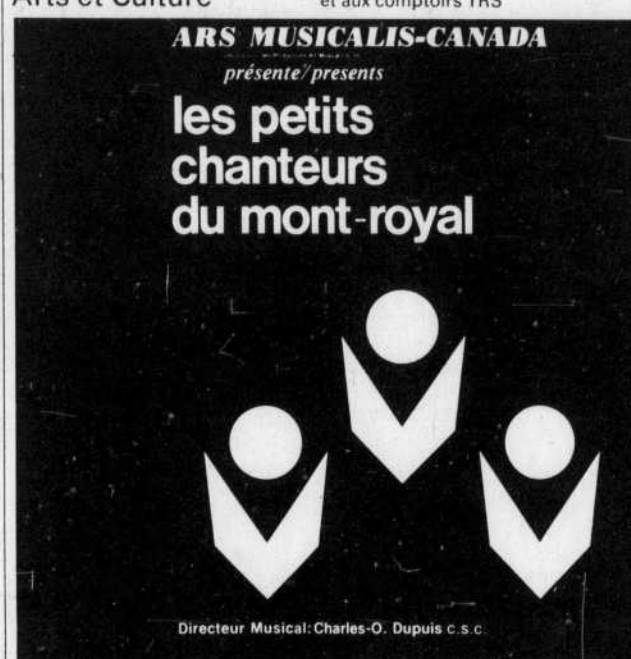
Billets en vente
aux guichets
et aux comptoirs TRS



Théâtre Maisonneuve
Place des Arts
28, 30 et 31 juillet, 20h30
Billets: \$10, \$8, \$6, \$4.

Programme
Arts et Culture

Billets en vente
aux guichets
et aux comptoirs TRS



Théâtre Port-Royal
Place des Arts
20 juillet, 20h30
Billets: \$5, \$4, \$3.

Programme
Arts et Culture

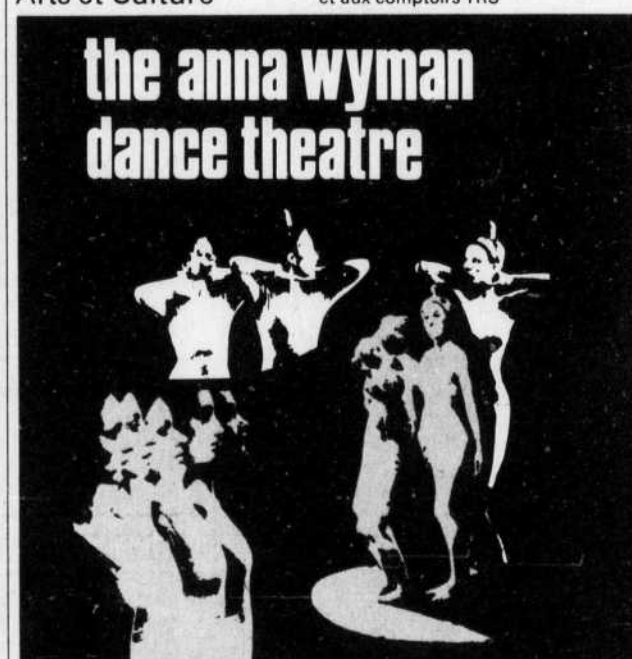
Billets en vente
aux guichets
et aux comptoirs TRS



Théâtre Port-Royal
Place des Arts
26 juillet, 20h30
Billets: \$5, \$4, \$3.

Programme
Arts et Culture

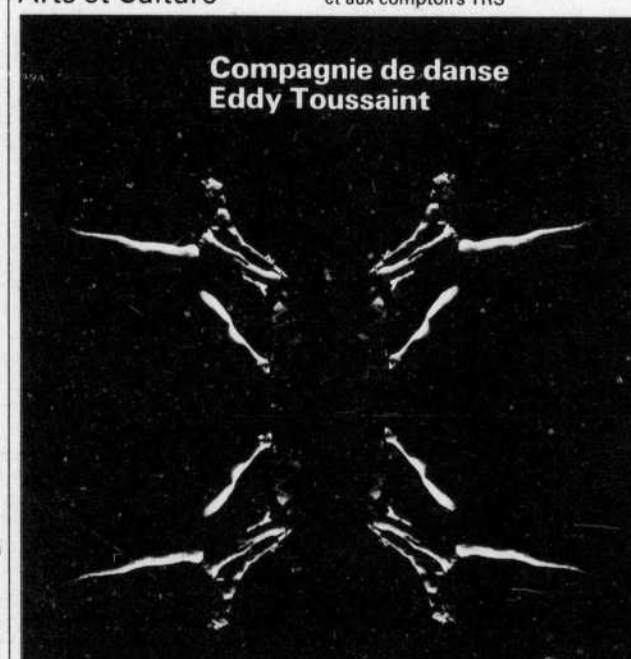
Billets en vente
aux guichets
et aux comptoirs TRS



Centaur II
21, 22 et 23 juillet,
20h00 Billets: \$4.75.
453, rue St-François-Xavier - 288-1229

Programme
Arts et Culture

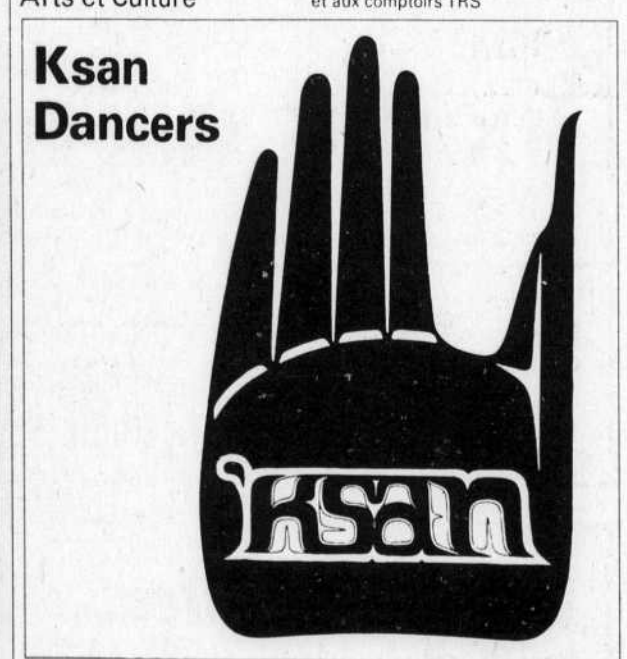
Billets en vente
aux guichets
et aux comptoirs TRS



Centaur II
18 et 19 juillet,
20h00 Billets: \$4.75.
453, rue St-François-Xavier - 288-1229

Programme
Arts et Culture

Billets en vente
aux guichets
et aux comptoirs TRS



Théâtre Maisonneuve
Place des Arts
23 juillet, 20h30
Billets: \$6, \$5, \$4, \$3.50, \$2.50.

Programme
Arts et Culture

Billets en vente
aux guichets
et aux comptoirs TRS



Salle Wilfrid-Pelletier
Place des Arts
25 juillet, 20h30
Billets: \$6, \$5, \$4, \$3.

Programme
Arts et Culture

Billets en vente
aux guichets
et aux comptoirs TRS



Centaur I
19 au 24 juillet,
20h30 Billets: \$3.75.
453, rue St-François-Xavier - 288-1229

Programme
Arts et Culture

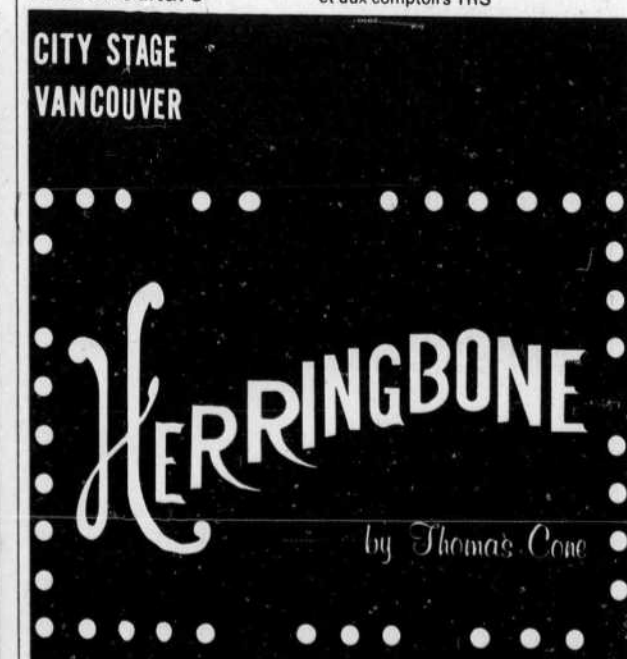
Billets en vente
aux guichets
et aux comptoirs TRS



Théâtre Port-Royal
Place des Arts
19 juillet, 20h30
Billets: \$7, \$5, \$3.

Programme
Arts et Culture

Billets en vente
aux guichets
et aux comptoirs TRS



Centaur I
19 au 23 juillet,
12h00 Billets: \$1.50.
453, rue St-François-Xavier - 288-1229

danse / Des Grands Ballets trop ambitieux

par Angèle Dagenais

Les Grands Ballets canadiens qui seront à l'Expo-Théâtre jusqu'à la fin du mois ont choisi de présenter trois œuvres dont deux de leurs plus grands succès *Au-delà du temps* et *Tam ti Delam* en plus d'une œuvre

créée spécialement pour les Jeux olympiques de Montréal: *Marathon*.

Ce programme entièrement signé Brian MacDonald, directeur artistique et chorégraphe attitré de la compagnie depuis 1974, est ambitieux et très exigeant physiquement pour les

danseurs qui ont du mal à cacher une certaine fatigue à la fin de la soirée. Ils s'en sortent néanmoins très bien grâce, entre autres, aux excellentes performances d'Annette av Paul, Alexandre Bélin, Sonia Vartanian, Mannie Rowe, Maniya Barredo et Vincent War-

ren. Mais il ne faudrait pas pour autant passer sous silence le corps de ballet dont la synchronisation et les enchaînements étaient dits réglés et offraient un excellent soutien aux solistes. *Marathon* est une œuvre en huit tableaux qui ont pour thèmes l'athlétisme, la compéti-

tion, les prouesses physiques et la solennité, selon la définition de son concepteur, Brian MacDonald. Sans être une œuvre majeure, *Marathon* rassemble un certain nombre de moments intéressants suscités, il faut le dire, par les prouesses des solistes. Dans un décor bleu azur, des costumes rappelant l'ère de la chevalerie et des musiques de la Renaissance et du XVIIIe siècle, *Marathon* réunit des éléments de différentes époques qui le rendent difficile à situer. Une chorégraphie sur un mode classique mais où la dominante est l'humour et la gaieté ne colle pas très bien à la définition de son auteur, à mon avis.

Œuvre de collages musicaux et chorégraphiques (on passe du comique au lyrique sans transition), *Marathon* manque un peu d'homogénéité et se termine sur une ronde de petits chevaux qui nous transpose en plein manège, et très loin du Moyen-Âge!

Au-delà du temps, superbement exécuté par la com-

pagnie, met en relief un thème unique: la séduction. Rappelant par moments certaines chorégraphies de Béjart, Brian MacDonald signait cette œuvre en 1962. L'œuvre a été interprétée tour à tour par le Harkness Ballet, par le Ballet national des Pays-Bas, par la compagnie Alvin Ailey et plus récemment par le Ballet national de Cuba, à l'occasion de la visite dans ce pays du premier ministre Pierre-Elliott Trudeau.

La soirée se terminait par la suite québécoise *Tam ti Delam* construite sur la musique de Gilles Vigneault (la danse à Saint-Dilon). Cette œuvre n'a pas besoin d'explications, elle parle par sa musique et son enchaînement et ne peut s'empêcher de battre du pied et scander la mesure. Il est dommage, par ailleurs, que la voix de John Stanzel qui fait office de meneur de jeu, de grand-père conteur d'histoires et personnage fort sympathique, soit teintée d'un si fort accent

anglophone qui nous fait perdre une grande partie du commentaire. On aurait fort bien pu prendre la voix d'un bon québécois francophone et la fresque aurait été parfaite.

théâtre / Un duo étonnant

par Adrien Gruslin

Près de deux ans ont passé depuis que *L'Ouvre-boîte* a été créé au Trident de Québec et au TNM de Montréal. Aujourd'hui, la pièce est reprise dans le cadre du Programme Arts et Culture des Jeux olympiques. À sa création québécoise, j'avais reçu comme une pinte de bon sang l'écrit de Victor Lanoix adapté par les auteurs eux-mêmes.

Deux ans après, je constate avec plaisir que le sang ne s'est pas coagulé. Il est resté clair, d'un beau rouge vif, il coule comme la vie aux meilleurs jours. Avec ses deux personnages archétypes ultra-connus: l'intellectuel prétentieux et l'ouvrier bonne poire, *L'Ouvre-boîte* rencontre la même bonne fortune. Il n'y a pas lieu de s'inquiéter pour la longévité de la reprise. Elle n'éprouvera pas les problèmes de certaines présentations du programme Arts et Culture. D'ailleurs, le TNM en est convaincu puisqu'il a l'intention de la laisser à l'affiche jusqu'à la mi-septembre.

Pas une virgule n'a été modi-

fiée, la soirée s'ouvre de la même manière qu'à l'automne soixante-quatorze. Yvon Deschamps et Jean-Louis Roux, les Jacques et Jean de la pièce, s'amènent sur scène et établissent le contact avec le public venant nombreux. Tous deux se parlent, chacun dans son langage. Ils blaguent, cabotinent, Deschamps pointe du doigt les retardataires pendant que Roux annonce le show. Le truc est éprouvé, Deschamps le monologue y fait régulièrement appel. Ainsi le début amuse, dédote le public dès les premiers mots.

Avec les récentes années, le magnétisme d'Yvon Deschamps a atteint un tel degré au Québec qu'il gagne à tout coup. Avant de souffler mot, l'artiste établit un courant de sympathie avec ses spectateurs. Qu'il puisse déridé de façon peu commune devient alors inévitable! Dans *L'Ouvre-boîte*, la présence de Jean-Louis Roux non seulement ne l'empêche jamais d'évaluer fidèle à son personnage, mais mieux encore elle parvient à le valoriser tout en demeurant un être autonome. Il en résulte un équilibre étonnant.

Dans le texte de Victor Lanoix, il demeure clair que les blagues les plus faciles coïtoient les trouvailles subtiles. La situation à elle seule: deux êtres perdus dans un "bunker" attendant la fin, vaut qu'on s'y arrête. Dans le programme Arts et Culture, au plan du théâtre,

L'Ouvre-boîte avec *Evangéline Deusse* (au Rideau-vert) et *La Diva* (au Port-Royal à la fin du mois) appartiennent à ce type rare de pièces divertissantes qui allient contenu valable et rire bienfaisant.

la boîte à échos

La Duchesse de Langeais de Michel Tremblay et Solange de Jean Barbeau viennent d'obtenir un franc succès au Festival d'Avignon (France) où on vient de les présenter. Aude Nantais, interprète de la pièce de Jean Barbeau a obtenu une ovation.

Le ministère des Affaires culturelles annonce la distribution à 81 artistes de la somme de 220.600 dollars à titre d'aide à la création artistique. Le but de ce programme est d'apporter un appui financier à des artistes qui désirent réaliser un projet au Québec. 164 artistes s'étaient inscrits, entre le 1er septembre et le 1er novembre, dans les six disciplines suivantes: arts plastiques, littérature, sciences de

l'homme, théâtre et spectacles, musique et audio-visuel.

Selon Clives Barnes, l'influent critique de danse du *New York Times*, les directeurs de journaux devraient donner un espace accru pour le compte rendu des événements culturels, ainsi que du temps de recherche supplémentaire pour les critiques chargés d'en rendre compte. Cette déclaration a été faite lors d'un colloque de trois jours qui s'est tenu à Ottawa, dont le sujet était le rôle de la critique dans les journaux et autres média d'information. On a noté, lors de cette rencontre, l'absence de représentants des média électroniques.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 9 juillet 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à l'ordre de L'Espresso Racket Club Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12e jour de juillet 1976, sous le numéro 2707624. Ce 13e jour de juillet, 1976.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Prenez avis que le requérant-cédant Roger Béland, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à la requérante-cessionnaire, Transport Roger Béland Inc., son permis portant le no: M505111-D-001, pour effectuer du camionnage en vrac, dans la Région 06, catégorie entrepreneur.

Tout le personnel désirant s'opposer à la présente demande doit le faire dans les quatre (4) jours de la première publication de cet avis, à la Commission des Transports du Québec, 505 rue Sherbrooke est, Montréal.

1ère publication: 19 juillet 1976.
2e publication: 20 juillet 1976.
3e publication: 21 juillet 1976.

Marc M. Delage, avocat
Procureur des requérants.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
No 500 05-00423-763

MARIE CARMELO JEAN

RAYMOND MARTEL

NOËL LAURIER

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur RAYMOND MARTEL est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de cette honorable Cour à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution dans les délais susdits, la demanderesse procédera à obtenir contre vous un jugement par défaut.

MONTREAL, le 12 juillet 1976

Shoefy, Vallée, Rolland & Morneau

Procureurs de la demanderesse

1030, rue Cherrier, suite 210

Montréal, P.Q.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No 500 05-010135-760

NORMAND THOMAS et DAME ANDRÉE

BOURBONNAIS, professeur et ménagère séparée

biens de Normand Thomas, tous deux de la Cité de Rivière des Prairies, District de Montréal, et actuellement résidant à 12282 Copernic.

Requérants

MICHEL BERGERON et DAME MARLENE

BERGERON, tous deux de St-Leonard, District de Montréal et actuellement résidant à 8226 Lacour-sière.

Défendeurs

Par ordre de la Cour, les défendeurs, MICHEL BERGERON et DAME MARLENE BERGERON sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la dernière publication et de déposer leur comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 12 juillet 1976

A. Beaulieu, C.S.M.

protonotaire.

Maitres Gametoff, Fenster, Kandestien Kluger & Gay.

Avocats.

Suite 2204,

800 Place Victoria,

Montréal, Québec.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

GREFFE DES DIVORCES

DU DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

Division des Divorces

No 500-12-081280-768

MARIE-ANNE MIRON, ménagère, épouse commune en biens de Arthur Édouard David, domiciliée et demeurant au 6547 rue Chauvin, cité et district de Montréal.

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

SOYEZ PREVENU, que Porco Fausto Paolo, résidant au 6847 Albanel, St-Leonard, district de Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice pour faire changer son nom en celui de Pont Fausto Paolo. Dame Clementina De Rose, son épouse, qui vit avec lui, et Maria Fiorina Sacha Porco, son enfant, qui vit avec lui auront aussi leur nom changé.

DONATO DI TULLIO, Procureur du requérant

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 6 juillet, 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à l'Espresso Racket Club Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12e jour de juillet 1976, sous le numéro 2707623. Ce 13e jour de juillet, 1976.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)

No: 12-061944-769

FRANÇOIS XAVIER DE SEVE

Requérant

DAME EILEEN MILLER

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée DAME EILEEN MILLER, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention, au Greffe des Divorces, au Palais de Justice, 10 est, Craig à Montréal. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTREAL, le 15 juillet 1976

A. BEAULIEU, Protonotaire Adjoint

& CLEMENT, avocats

240 St-Jacques bureau 800

Montréal

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

Appel d'offres

PCL.60059.F

pour 10h30 a.m.

heure de Montréal

Mardi, le 24 août 1976

FOURNITURE

D'ASSEMBLAGE D'ARRÊT

POUR LIGNES 735 KV

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE DE \$25, pour chaque exemplaire complet, cheque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

HYDRO-QUEBEC

Bureau no. 809

75 ouest, boul. Dorchester

Montréal, Qué., Canada

H2Z 1A4

Un dépôt de QUINZE MILLE DOLLARS (\$15,000) cheque officiel d'une banque à charte du Canada ou cheque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être au montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire

M.-A. DEMERS

Prenez avis que le requérant-cédant Claude Morin, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à la requérante-cessionnaire, Collette Sarasin Miron, son permis portant le no: M503266-D-001, pour effectuer du camionnage en vrac, dans la Région no. 06, catégorie entrepreneur.

Tout le personnel désirant s'opposer à la présente demande doit le faire dans les quatre (4) jours de la première publication de cet avis, à la Commission des Transports du Québec, 505 rue Sherbrooke est, Montréal.

1ère publication: 19 juillet 1976.

2e publication: 20 juillet 1976.

3e publication: 21 juillet 1976.

Marc M. Delage, avocat

Procureur des requérants.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

GREFFE DES DIVORCES

DU DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)

No 500-12-081281-766

WILBROD MONTREUIL, entier, époux commun en biens de Juliette Bélanger, domiciliée et demeurant au 6547 rue Chauvin, cité et district de Montréal.

Requérant

Juliette Bélanger, de lieux inconnus,

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée JULIETTE BELANGER est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTREAL, le 17 juin 1976

Claude Dufour

Registraire.

Me Lomer Racicot, avocat,

275 rue Somerville,

Montréal, P.Q.

Tél: 389-5148

Domicile élu: 4 Notre-Dame est, suite 301

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

Appel d'offres

ARP. 60138.F

pour 10h30 a.m.

heure de Montréal

Mardi, le 3 août 1976

Divers endroits dans

la province de Québec

FOURNITURE ET LIVRAISON

DE

22 NUMEROS DE 16 PAGES DU

JOURNAL "HYDRO-PRESSE"

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

HYDRO-QUEBEC

Bureau no. 809

75 ouest, boul. Dorchester

Montréal, Qué., Canada

H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de HUIT MILLE DOLLARS (\$8,000) cheque officiel d'une banque à charte du Canada ou cheque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire

M.-A. DEMERS

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No: 500-02-024167-764

La Commission Scolaire Chomedey de Laval, corporation légalement constituée et ayant son siège social à Laval, district judiciaire de Montréal,

demanderesse

APONTE FREDERICO MORON

Défendeur

et le Registraire de la Division d'Enregistrement de Laval

Mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR:

Il est enjoint au défendeur, APONTE FREDERICO MORON, de comparaître au Greffe de la Cour dans les trente (30) jours suivant la dernière publication de cet avis. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.

Montréal, ce 8 juillet 1976

Monsieur A. Beaulieu

Greffier

Mes Lemoine & Laffame

1555, rue St-Jacques, Sherbrooke

suite 1601

Montréal, P.Q.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)

No 500-12-081281-766

Un salon de l'homme à Montréal

par Renée Rowan

Si les hommes n'ont pas encore eu "leur" année, ils auront au moins leur salon. Et c'est une femme qui en est l'initiatrice.

Déjà la date est arrêtée et, si rien ne vient contrecarrer les plans de la présidente-directrice, Marie Olivia, le Premier salon de l'homme se tiendra dans le hall d'exposition de la Place Bonaventure du 20 au 29 mai 1977.

"Il ne s'agit pas de faire concurrence au Salon de la femme, mais de répondre à une nécessité prédominante, celle de la communication", affirme cette femme qui, pendant sept ans, a travaillé à Radio-Canada au service des relations avec l'auditoire et à la coordination télévision. Elle songe à ce projet depuis cinq ans

et y consacre toutes ses énergies depuis janvier dernier. Sa campagne de promotion est déjà amorcée et, dans la pochette d'information remise aux éventuels participants (plusieurs, souligne Marie, auraient déjà manifesté leur intention "d'acheter" un espace et dans quelques cas, le contrat est signé), il est clairement dit que ce salon est destiné au grand public en général, l'homme désignant ici un être humain.

"Notre but, explique la présidente dans son message, est d'atteindre un groupe-cible de toutes catégories et de tous âges, autant féminin que masculin, autant étudiant que travailleur ou retraité, et encore désirons-nous nous étendre non seulement à Montréal et à ses environs, mais à l'ensemble du Québec."

De nombreux thèmes seront abordés

dans les stands — communications, énergie, santé et pollution, carrières et métiers, loisirs et hobbies, jeunesse, sports, retraite, etc., mais une attention toute particulière sera accordée aux vacances et au voyage.

Le salon aura un aspect commercial, Marie Olivia ne s'en cache pas. "Mais, assure-t-elle, on ne vendra ni gadgets, ni bibelots. Nous serons particulièrement exigeants sur ce point. Notre but est avant tout d'informer."

La présidente du salon compte aller chercher ses exposants auprès de divers types d'institutions: gouvernementales, financières, éducatives, culturelles, industrielles ou commerciales.

Le projet, précise Mlle Olivia, a été rendu possible grâce à la Banque Pr. vinale qui lui a avancé les crédits voulus.



Marie Olivia, présidente-directrice du premier Salon de l'homme de Montréal, en 1977, Place Bonaventure.

Les garderies, victimes des coupures budgétaires

Les coupures budgétaires que se sont imposées les gouvernements provinciaux ne respectent ni les besoins des personnes âgées, ni ceux des petits dans les garderies de jour.

Un relevé transcanadien effectué par la Presse Canadienne démontre que toutes les provinces, sauf l'Île-du-Prince-Édouard, comptent des garderies de jour subventionnées par le trésor public. Cinq provinces font état d'importantes coupures budgétaires.

Les parents et directeurs de garderies de l'Ontario ont réagi avec colère à l'élimination par l'administration provinciale de projets de garderies. On travaille déjà à encourager la mise sur pied d'établissements privés pouvant recevoir jusqu'à cinq enfants dans des foyers, pour réduire les frais.

L'Ontario a, de plus, imposé un examen financier très strict pour déterminer l'éligibilité des parents aux services de garderies. M. James Taylor, ministre ontarien des Services communautaires et sociaux, affirme que l'examen assurera aux parents démunis l'accès aux garderies, tandis que les plus riches devront payer de leur poche tous les services reçus.

Au Québec, l'octroi maximum de \$5 par jour par enfant éligible aux soins d'une garderie est offert aux familles dont le revenu total annuel est de \$5.200 ou moins. Les ménages gagnant \$11.000 ou plus ne peuvent recevoir de subventions.

On s'entend au Québec pour affirmer que le service de garderie est insuffisant. Plusieurs garderies ont dû fermer leurs portes par manque d'appui de l'État. Les estimations officielles servant à établir la subvention sont basées sur un coût de \$6 par jour par enfant pour les garderies publiques. Des porte-parole de garderies affirment que le coût réel est plutôt entre \$8 et \$12.

Carol Miles, membre du comité consultatif sur les garderies dans l'administration régionale d'Ottawa-Carleton, croit que le bilan financier est ambigu à cause de difficultés d'organisation, de financement et de planification.

"Le plafond de 5,5 pour cent de hausse budgétaire imposé par la province aux garderies, le traitement des employés augmenté de 10 pour cent et les hausses du coût de la nourriture et du matériel sont bien au-delà du plafond imposé."

On accroit donc les frais d'entrée dans la plupart des garderies et ce sont les ménages à revenu moyen qui en souffrent.

Dans l'Ouest du pays, la situation est meilleure. Roxy Freedman, directrice du service de garderies du Manitoba, dit que "la croissance des garderies est phénoménale et correspond évidemment à un grand besoin".

Le Manitoba compte deux types de garderies: celles existant grâce aux fonds provinciaux et les garderies commerciales.

Il y a deux ans, on trouvait 20 garderies subventionnées; il y en a maintenant 125, et l'administration provinciale dépense \$1 million en subventions. Au début, le trésor donnait une subvention maximum de \$100 par espace-enfant. L'octroi est maintenant de \$500.

Les garderies publiques du Manitoba exigent un maximum de \$5 par jour, déjeuner compris. La province fournit \$2 par enfant et subventionne en sus les familles démunies jusqu'à concurrence du tarif total.

Quelque 40 pour cent des clients de garderies reçoivent une subvention, établie par un examen financier. Quelque 3.500 enfants sont touchés par le service public. Maura Gillis, directrice des garderies au ministère des Services sociaux de la Saskatchewan, révèle que la province compte 43 garderies. Il y a cinq ans, le trésor public n'y dépensait que \$200.000. En 1976-1977, la facture totalisera \$1,8 million en subventions.

La province n'a pas de garderies municipales. Des 43 en existence, huit sont de propriété privée, les autres étant des coopératives administrées par les parents ou par des sociétés à but non lucratif.

Les garderies privées ont droit aux subventions si elles existaient avant l'adoption de la loi des garderies en 1974. Cette année, un octroi de \$200 par espace-enfant est offert aux seules garderies communautaires dirigées par les parents.

Selon M. Philip Hepworth, directeur des services sociaux personnels au Conseil canadien du développement social, la Saskatchewan compte une main-d'œuvre féminine inférieure en nombre à celle de l'Alberta et du Manitoba, "bien que la tendance soit à la hausse".

M. John Lackey, directeur des services sociaux de prévention dans l'administration albertaine, a confié que la hausse budgétaire accordée cette année n'est que de huit pour cent par rapport à l'an dernier.

Les garderies privées de l'Alberta ne reçoivent pas de subventions, mais 26 pour cent des 252 garderies de la province sont subventionnées conjointement par Ottawa, la province et les municipalités.

L'Alberta a payé l'an dernier \$4,35 millions d'une subvention totale de \$5,5 millions accordée par les trois paliers administratifs.

Les frais d'accès aux garderies subventionnées sont basés sur une échelle variant selon le revenu des parents. L'échelle varie d'ailleurs d'une municipalité à l'autre.

À Calgary, on se base sur le revenu net et à Edmonton, sur le revenu brut. C'est ainsi qu'un parent seul à Calgary, dont le revenu net est de \$500 par mois, doit débours \$50. À Edmonton, le parent seul dont le revenu brut est de \$675 doit verser également \$50.

féminin pluriel

Si les Canadiens acceptent l'essentiel des principes de l'égalité de la femme cela ne se traduit pas encore dans la réalité ainsi qu'en témoigne le rapport de l'enquête nationale rendu public ces jours derniers par le ministre chargé de la condition de la femme, M. Marc Lalonde.

Ce rapport intitulé *La femme canadienne* est le résultat d'une enquête effectuée en deux étapes — en décembre 1974 et en décembre 1975 — enquête qui faisait partie du programme fédéral de l'Année internationale de la femme. C'est la première évaluation comparative des attitudes qu'Ottawa ait entreprise sur cette question.

Cette enquête a pour première mission de préciser les attitudes des Canadiens envers le rôle et les capacités de la femme; deuxièmement, de voir s'il y avait eu des changements d'attitudes mesurables dans le courant de l'A.I.F.

Qui ressort clairement des données de ces deux enquêtes c'est que les Canadiens acceptent l'essentiel des principes de l'égalité de la femme, ce qui ne signifie pas que toutes les attitudes sur l'égalité dans les possibilités d'emploi, le travail de la femme au foyer, le soin des enfants, le partage des biens de l'entreprise familiale, la garde des enfants en cas de dissolution du mariage et la connaissance de divers organismes opposés à la discrimination soient pour autant positifs sur chacune de ces questions. Mais il y a progrès.

Signalons que la première série d'entrevues a été faite avant le début de l'A.I.F. et la seconde à la fin de 1975. Chaque série comportait plus de 1.100 entrevues effectuées dans les foyers de personnes vivant au Canada dans des localités de 10.000 habitants et plus. La moitié des personnes interviewées en décembre 1974 l'ont été de nouveau en décembre 1975. Ces personnes viennent des milieux les plus

divers et de tous les groupes d'âge.

L'étude a permis d'établir qu'il s'est produit au cours de l'A.I.F. un déplacement de 20% dans les attitudes des hommes et des femmes quant à l'égalité de la femme. Ce qui est encourageant c'est que 78% du groupe tenant de l'égalité est constitué de personnes de moins de 40 ans. En outre, plus de la moitié des membres de ce groupe (52%) possède une instruction universitaire ou collégiale.

Dans son discours de présentation, le ministre Lalonde a souligné que le fait que la plus grande évolution vers l'égalité s'est produite dans ces groupes peut être interprété comme une tendance prometteuse. Comme ce sont les personnes du groupe des moins de 40 ans qui élèvent actuellement des enfants, il est fort probable que ces enfants accepteront eux aussi l'égalité de la femme.

De plus, a-t-il ajouté, on peut prédire que ceux qui possèdent une instruction post-secondaire ont probablement les plus grandes possibilités d'accéder à des rôles de chef au gouvernement et dans les affaires et ainsi, leur attitude peut exercer une influence considérable dans toutes les sphères de la société.

Comme on pouvait s'y attendre, les personnes qui ont adopté l'attitude du groupe qui se sent le plus atteinte par les changements sont plus en 1975. C'est ce groupe qui se sent le plus atteinte par l'égalité de la femme et qui perçoit l'égalité comme une menace. On constate, d'autre part, que 79% des personnes manifestant ces attitudes du groupe sexiste masculin n'ont tout au plus qu'une instruction secondaire et le revenu familial annuel moyen de 68% d'entre elles est de moins de \$15.000. Les contraintes économiques peuvent donc avoir joué dans cette tendance.

Le groupe sexiste masculin est d'a-

vis que les hommes sont supérieurs aux femmes dans la plupart des tâches. Il est convaincu que les femmes ne méritent pas l'égalité de chances ni de salaires. Ce groupe comprend 72% d'hommes et 28% de femmes.

Des résultats inattendus — A l'égard du partage des biens de l'entreprise familiale et de la garde des enfants lors de la dissolution d'un mariage, les attitudes sont souvent préconçues. Le tribunal accorde presque toujours à la mère la garde des jeunes enfants, peu importe les circonstances entourant la dissolution du mariage. Pourtant, les conclusions de cette enquête révèlent qu'une écrasante majorité d'hommes et de femmes ne sont pas d'accord avec cette ligne de conduite.

En effet, seulement deux Canadiens sur dix (18%) croient que, dans le cas de jeunes enfants âgés de moins de dix ans, la mère devrait normalement se voir accorder la garde des enfants. Si les enfants sont âgés de dix ans ou plus, seulement un Canadien sur dix (7%) croit que l'on devrait habituellement attribuer la garde des enfants à la mère.

Pour ce qui touche au partage des biens, la majorité des Canadiens (71%) estiment à la fin de 1975, que les deux conjoints devraient obtenir une "juste part" des biens ou de l'entreprise si ceux-ci ont acquis de la valeur pendant la durée du mariage. Cette majorité avait légèrement diminué à la fin de 1975, diminution qui peut bien résulter de la façon dont on comprend le sens de "juste part".

En 1975, plusieurs gouvernements provinciaux et organismes féminins ont entrepris activement d'expliquer les régimes de communauté de biens. Ici encore, note le ministre Lalonde, il semble qu'on se soit retranché dans ses attitudes. Toute prise de conscience tend à polariser les opinions:

les gens soit acceptent soit craignent les changements dans la société.

Dans le secteur des garderies, il est intéressant d'observer que de tous les répondants, 57% ont déclaré, en décembre 1974, qu'il n'y avait pas assez de garderies. Ce chiffre est tombé à 51% en décembre 1975. Deux sous-groupes de la population estimaient alors qu'il y avait assez de garderies: soit les femmes de 35 ans et plus et les personnes ayant un revenu familial moyen de \$25.000 ou plus par année! Cela semble assez ironique.

Qui devrait payer pour les garderies? En décembre 1975, 75% des répondants étaient d'avis que les parents devraient assumer une partie des frais des services; 56% croyaient que le gouvernement devrait en acquitter une partie et 31% que cette responsabilité devrait incomber partiellement à l'employeur tandis que 12% estimaient que le gouvernement seul devrait prendre en charge ces frais. Les attitudes sur cette question n'ont pas évolué de décembre 1974 à décembre 1975.

— RENÉE ROWAN

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte \$2,00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0,05 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être signalée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte \$4,20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations

APPARTEMENTS À VENDRE

Trust Royal
L'UNIQUE COURTIER QUÉBÉCOIS

ST-LAMBERT
Voici une occasion sur condominium de luxe, très propre tranquille, 7 pièces, foyer, etc. \$46.500 M.L.S. Yves Lefebvre, 672-9235, 671-1979, courtier en immobilier 20-7-76

APPARTEMENTS À VENDRE

Trust Royal
L'UNIQUE COURTIER QUÉBÉCOIS

CONDOMINIUM CENTRE-VILLE
A quelques pas du Ritz
Résidence élégante d'appartements en co-propriété. Coin Drummond et Sherbrooke. Air climatisé. 3 1/2, 4 et 5 1/2 pièces. Lave-vaisselle automatique. Garage chauffé, service de portier. Consultez un conseiller en condominium: Claudette Limoges, 932-1112, 481-5907 ou Louise Vociano, 932-1112, 935-5761, courtier en immobilier 20-7-76

AMEUBLEMENTS À VENDRE

VENDONS CONTENU MAISON VILLE MONT ROYAL, chambre à coucher, avec lits jumeaux, salon, sofa et 3 fauteuils, tables de bout et table à

AMEUBLEMENTS À VENDRE

café, lampes torchères en fer forgé, armoire, etc. Tél.: 737-1816, 738-7651, 20-7-76.

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien Est. Tél.: 276-9067, ou 790 Atwater, 935-6716 (J.N.O.)

ANTIQUITES À VENDRE

ANTIQUITES À VENDRE, armoire en pin découpé, petites tables, aubaines sur plusieurs pièces. Tél.: (514) 562-6983 à Lachûte. 20-7-76

AUTOS À VENDRE

vw, 1972, Midget, 30.000 milles, bonne condition. Demande \$1.250. Tél.: 524-9773, 20-7-76

VOLVO 74, Station, 27.000 milles. Michellins, informations après 6 p.m. à 326-7387, 2-8-76

CHALET À LOUER

STE-AGATHE: Luxueux Bavaois, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, saison, semaines, vacances-repos. 727-9841, ou 1-819-326-5836; 2-8-76

CHALET À VENDRE

MAURICIE, lac Trudel (St-Mathieu), entrée parc national, joli chalet, meublé à vendre, 6 pièces, garage, Magnifique terrain aménagé, site paisible. (819) 532-2161 14-8-76

COURS PRIVÉS

COURS DE TENNIS, professeur diplômé, quelques places disponibles. 642-2479 26-7-76

DIVERS

STAGE D'EXPRESSION DRAMATIQUE, expression corporelle, mime. Vie, mouvement, communication, août 1976, renseignements et

DIVERS

inscription à partir du 26 juillet à 277-9176. Claire Heumequin. 20-7-76

TRADUCTION ANGLAIS FRANÇAIS. 738-6165. 26-7-76.

ÉQUITATION

MANÈGE ST-MARC: Cours d'équitation pour débutants, intermédiaires et cavaliers plus confirmés, durant tout l'été. Camp de jeunes: quelques places libres pour semaines: du 18 juillet, 25 juillet, 8 août, 15 août et 22 août. Pour renseignements: Tél.: Mme Marcelle Messier: 584-3384. J.N.O.

ESPACES COMMERCIAUX À LOUER

BUREAUX DE PRESTIGE POUR PROFESSIONNELS
"Ville d'Anjou"
Air climatisé, chauffage électrique, ascenseur, vaste stationnement, occupation immédiate.
à
351-3900
7077 Beaubien est
24-7-76

FERMES À VENDRE

PETITE FERME TRANQUILLE sur le bord de la Rivière Rouge, à 80 Milles de Montréal, 10 Milles du Mont-Tremblant; maison, grange, 36 acres montagneux, \$22.000. Renseignements: 271-3996. Le soir entre 7 p.m. et 11 p.m. 28-7-76

LOGEMENTS À LOUER

4 1/2 très propre, très éclairé, large, avec usage d'un patio, chauffé, poêle et réfrigérateur fournis. \$250, libre immédiatement. Tél.: 331-5550. 21-7-76

MAISONS À LOUER

REFRIGÉRATEUR, congélateur, tapis mur à mur, poêle, sècheuse. Sous-sol fini. Prix: \$500, mois. Tél.: 677-2754. 26-7-76.

OFFRES D'EMPLOIS

DACTYLO RAPIDE ou dans la moyenne, ayant de l'initiative et de l'entregent. Anglais et français nécessaires, expérience moyenne ou plus. Salaire de base: \$125-\$135, selon l'expérience, sujet à révisions. Appeler entre 2h et 4h p.m. à 273-3696 20-7-76

SERVICE DE LECTURE, coupures de presse, demande femmes ou hommes voulant apprendre cette technique. Salaire raisonnable. Heures de travail: 7:30 h. a.m. à 14:30 h. p.m. Appeler Mme Poirier: 871-8308. 22-7-76

CHERCHE TRAVAIL GARDIENNE, aime les enfants, possède expérience, références. Christiane. 255-8258. 20-7-76.

SECRÉTAIRE EXÉCUTIVE

Le Directeur exécutif canadien d'une entreprise internationale de Washington recherche une secrétaire exécutrice expérimentée.
Exigences minimales: citoyenneté canadienne, 2 années d'expérience, connaissance de la steno, connaissance de l'espagnol est souhaitable.
Alléchant salaire exempt d'impôt et bénéfices marginaux. 24 jours de vacances, assurance-maladie, médicale et vie. Frais de déménagement remboursés et arrangements pour visa.
Des tests de dactylo et de steno seront donnés avant le choix.
Faire parvenir curriculum vitae à:
DOSSIER 331, Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9
20-7-76

TERRAINS À VENDRE

À VENDRE
• Pour développement résidentiel.
• Magnifique emplacement de 567,100 pi.ca., orienté vers l'Ouest.
• 705 pieds en bordure du Lac Archambault, à St-Donat de Montcalm.
• 5 bâtisses sur le terrain, électricité, téléphone.
Appeler: 739-9596
21-7-76

PERSONNEL

AMASO Service de rencontres. Séries, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a.b. péd. b.pn/ès lettres. Tél.: 524-3852 J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

A.E. LePAGE
IMMOBILIERS WESTMOUNT REALTIES COURTIER

N.D.G. Avenue Wilson
Occupation immédiate. Excellente résidence de 8 pièces. Deux rez-de-chaussée. Salle de jeux remarquable. Garage double, charmant jardin. DOIT ÊTRE VENDUE On demande \$69.500. Appelez **Françoise Bibaud, 935-8541, rés: 482-1143.**
courtier en immobilier 20-7-76

DUPLEX - 5460 DUQUETTE NOTRE-DAME-DE-GRACE

6 1/2-7 1/2, près des écoles, metro, rénové, foyer naturel, boiseries chêne. 220-100 ampères. 2 systèmes de chauffage à l'huile. Haut lové. \$275. Propriétaire transfère Bas libre 1er septembre. \$65.000 M.L.S. **Lucien St-Pierre, 489-3138, 937-9291.**
LE PERMANENT
courtier 20-7-76

CARTIERVILLE, site prestigieux, grand split level pierre et brique, fenêtres et revêtement extérieur en aluminium. 5 chambres à coucher, foyer au salon, cuisine moderne équipée, tapis mur à mur, sous-sol fini, joli ment décoré, état impeccable. Fait voir: \$79.000. Tél.: 336-3583 24-7-76

OUTREMENT Professionnel

Luxueuse résidence rénovée, sur terrain de 70 x 104, secteur paisible, près collège et université. 13 pièces, portes en chêne et vitraux, hall avec escalier tournant en marbre, salon avec foyer, salle à dîner, bureau-boudoir avec bibliothèque, cuisine moderne avec salle à déjeuner, salle de bain moderne, 2 "powder-rooms", 5 chambres. Grande salle de jeux avec foyer en pierre, jardin paysager, garage double. \$145.000. Pas d'agent. Tél.: 272-7152. 21-7-76

DIVERS

POSSESEUR D'UN VEHICULE, recherche compagnons pour voyage en Californie, 4-5 semaines à partir du 1er août. S.C. Tél.: 343-6210 de 9 a.m. à 5 p.m. du lundi au vendredi. 21-7-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

LONGUEUIL
Bungalow détaché 7 pièces, garage, sous-sol fini, près autobus et centre d'achat. A vendre cause transfert. Information **Robert Meunier 651-1000.**
MONTREAL TRUST
courtier 20-7-76

Trust Royal
L'UNIQUE COURTIER QUÉBÉCOIS

JARDIN ET PRAIRIES
Demeure de statut privilégiée. 4 chambres à coucher, 4 salles de bain, aie des domestiques, chambre solaire, panorama. Garage pour deux autos. Co-Excl. \$350.000.
Dorothy Raich
932-1112, 931-7190
20-7-76

TERRAINS À VENDRE

ESTEREL: Terrain sur le bord du Lac Masson. Votre rêve deviendra réalité. Situé dans un site enchanteur. Ce terrain est pour vous. M.L.S. Marthe Froment, 354-2950, 321-4760. Immeubles Des Rosiers, courtier. 20-7-76.

BROSSARD, Terrain 235.518 pi. ca. situé au bout des rues Nelligan, Navarre et Nogent. Zone infamille. Prix 60 cents le pi. ca. Pierre Beaupré, 656-3966, 678-8060. Immeubles Triton Ltd., courtier. 20-7-76.

TRANSPORT

A BAS PRIX accepterais petits déménagements, ou petits transports. Service rapide. Tél.: 525-6872. 1-8-76

VOYAGES

AGENCE illustration photographique recherche photographes possédant archives sur loisirs, tourisme, animaux, nature, etc. Écrire à Adip. C.P. 1966, Montréal, Place d'Armes, H2Y 3L9. 20-7-76

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

les MOTS CROISÉS du Devoir

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12

Horizontalement

- Régime des cours d'eau alimentés par les neiges et les pluies
- Amalgamisme extrême
- Rubidium — Démonstratif — Aluminium
- Réal — Loin
- Obtenu — Qui n'aime pas travailler
- Dernier, final — Cela

Les villégiateurs ne doivent compter que sur leurs propres moyens...

par Gilles Provost

"Si quelqu'un doit sauver la campagne de la pollution et de la dégradation irréversible, ce sont les citoyens et les associations de villégiatures riverains qui le feront, et non pas le gouvernement", affirmait récemment au DEVOIR M. Tony Le Sauter, lui-même fonctionnaire au Service de protection de l'environnement, et responsable du programme des lacs (même s'il figure officiellement au "bas de l'échelle").

Le cas de Nominique est le meilleur exemple de ce que peuvent faire des villégiateurs résolus à préserver la qualité d'un milieu naturel qui leur tient à cœur, affirme aussi M. Le Sauter en faisant allusion aux moyens inédits et énergiques que cette toute petite municipalité a réussi à mettre en œuvre pour préserver son milieu.

Le gouvernement, dit M. Le Sauter, n'a encore aucune politique cohérente d'accès aux lacs ni aucun règlement sur l'aménagement des rives. Les petits lacs situés près de la métropole devraient recevoir une attention prioritaire, mais ils sont complètement négligés par le Tourisme, les Terres et Forêts ou les Richesses naturelles, sous prétexte qu'ils sont déjà entourés de chalets.

Pour sauver la campagne, l'équipe inspirée par M. Le Sauter a donc résolu de mettre ses forces au service de tous les villégiateurs qui sont intéressés à travailler bénévolement pour conserver "leur" lac en bonne condition. Cette équipe de fonctionnaires peu orthodoxe s'est aussi lancée dans l'animation sociale, suscitant la formation d'associations de riverains et

... et de l'aide inattendue de quelques fonctionnaires peu orthodoxes

mettant sur pied des programmes d'initiation à l'écologie dont le ministre de l'Environnement lui-même semblait "oublier" l'existence il y a deux mois.

"Aussitôt qu'un citoyen communique avec nous pour demander notre aide en relation avec un problème de pollution près de son chalet, nous nous empressons de lui répondre personnellement comme si sa demande était notre unique préoccupation", explique M. Le Sauter. Un membre de l'équipe, Monique Robillard, s'occupe donc des "relations publiques" à plein temps.

Dès le départ, on incite aussi ce premier militant de la conservation à réunir ses voisins et amis qui peuvent être affectés par le même problème. "Nous ne nous occupons jamais d'un lac très sérieusement s'il n'y a pas sur place une association de propriétaires riverains intéressés à notre présence", explique M. Le Sauter.

Ces fonctionnaires consacrent aussi tous leurs efforts à donner une bonne crédibilité à l'association naissante, en mettant leur compétence technique à son service. Ils exigent que l'association établisse dès le départ des relations avec la municipalité. "Pour que nous allions faire l'analyse d'un lac, il faut que la demande nous soit adressée à la fois par la municipalité et par l'association", précise M. Le Sauter.

En réalité, dit-il, le seul fait que l'Asso-

ciation naissante puisse obtenir une collaboration aussi efficace d'un service gouvernementnel suffit souvent à lui assurer le respect du conseil municipal et les autres propriétaires riverains.

La première activité concrète consiste généralement à analyser l'eau des endroits les plus susceptibles d'être gravement pollués (pour frapper les imaginations), et de faire un relevé général de l'état du lac. Ces rapports, évidemment, sont expédiés en priorité à l'association et au Conseil municipal concerné. On met tout en œuvre pour les présenter comme des rapports de l'association, effectués "avec la collaboration du SPE".

Dès ce moment, l'équipe de M. Le Sauter entreprend d'alimenter la jeune association en information technique, et on l'incite à faire les pressions nécessaires auprès des autorités municipales pour obtenir une réglementation capable de remédier aux problèmes. On commence aussi à parler d'un éventuel programme de reboisement et on incite l'association à rejoindre les rangs de la FAPEL (Fédération des Associations pour la protection de l'environnement des lacs).

Cette Fédération, suscitée de toutes pièces par les efforts de M. Le Sauter et de son équipe, regroupe maintenant près de 200 associations très actives au niveau local à travers toute la province. Elle représente, à l'échelle provinciale, un

groupe de pression non négligeable. Même si les efforts d'animation sociale de "l'équipe des lacs" ne sont pas toujours accueillis avec le sourire "en haut lieu", le mouvement est maintenant tellement fort qu'il est presque impossible d'y mettre fin.

La deuxième étape de l'intervention auprès d'un lac particulier sera de faire l'examen de toutes les installations septiques situées sur le pourtour du lac et de préparer un plan correcteur à l'intention de chaque propriétaire, avec un croquis de son terrain. Ce rapport est évidemment rendu public par l'association, ce qui permet à chaque propriétaire de se comparer à ses voisins... avec les pressions morales que cela implique pour les gros pollueurs.

Ce deuxième rapport contribue évidemment à augmenter encore la crédibilité de l'Association locale, et cela crée un impact public et une sensibilisation supérieurs aux effets du meilleur programme de publicité imaginable.

A ce moment, les pressions deviennent suffisantes auprès de la municipalité pour que cette dernière soit pratiquement obligée d'élaborer un règlement sur les installations septiques et, éventuellement, un règlement de zonage. Évidemment, l'équipe de M. Le Sauter a mis au point des projets-types de règlements à la fois brefs, simples et complets qui facilitent grandement le travail des municipalités. Très souvent, ce projet-type peut même être adopté intégralement sans modification.

"En campagne, dit M. Le Sauter, il ne faut rien de trop compliqué. On n'a pas le temps de faire de longues études très spécialisées. Il faut des recettes et nous en avons élaboré d'excellentes..."

Lorsque l'association et la municipalité semblent prendre au sérieux la dépollution du lac, le Service de protection de l'environnement s'engage alors dans une étude systématique de la végétation aquatique et terrestre, pour mesurer le degré d'artificialisation du lac.

Ce relevé permet de compléter les travaux précédents en montrant de façon concrète l'envasement du lac par les plantes aquatiques et la disparition tragique des arbres sur le rivage. L'objectif est de sensibiliser les intéressés à l'importance de la végétation pour la qualité de l'eau du lac et la vie sauvage.

A plusieurs endroits, cette évaluation s'est poursuivie par un programme actif de reboisement à partir des espèces qui sont déjà implantées sur les rives du lac. L'important, dit M. Le Sauter, c'est de conserver la diversité essentielle à une stabilité convenable du milieu. Sans cela,

au fil des mots

La formation du français

par Louis-Paul Béguin

Il ne faut pas croire qu'un beau jour, les Gaulois devenus Français décidèrent d'abandonner le latin et se mirent, comme un seul homme, à employer la langue de leur pays naissant, c'est-à-dire le français. Rien ne se fit en un jour. Une tendance se précisa d'abord et se développa graduellement. Notre langue bénéficia de nombreux apports: celtes, germaniques, etc. les érudits parlaient et écrivaient le latin classique. Mais il existait un autre latin, celui qui parlait les troupes romaines et le peuple. Un latin de niveau familial et populaire qui pénétra profondément les divers idiomes gaulois. Les Gaulois répétèrent à leur façon les mots latins en en altérant la prononciation. Toutefois, la partie savante de notre vocabulaire tire son origine, non pas de la langue parlée par le peuple, mais des œuvres d'imagination et des livres des érudits. Ces derniers francisèrent, si l'on peut dire, les mots latins en modifiant la terminaison le moins possible.

Donc, il y eut deux procédés de formation de termes français: l'un populaire et spontané et l'autre artificiel et érudit. "Potio", par exemple a donné "poison", forme populaire puis "poisson", forme savante.

En 1549, paraissait la Défense et illustration de la langue française, de Joachim du Bellay. Le poète, inquiet de la pauvreté de la langue française de l'époque, recommandait de l'enrichir, non seulement avec des mots alors utilisés dans les provinces de France, mais aussi d'y inclure des termes latins et grecs. Ronsard, du même avis, se proclama le premier auteur lyrique français. Mais le nouveau vocabulaire était trop différent. Il souleva de nombreuses protestations. Plus tard, vieillit et peut-être assagi par les ans, Ronsard renoua au style pompeux et obscur de ses premières œuvres. Il modéra ses "élans de jeunesse" qui l'avaient amené à utiliser jadis trop de mots nouveaux empruntés au latin et au grec.

Les poètes de la Pléiade, ces sept grands poètes français parmi lesquels se trouvent Ronsard et Du Bellay, ont enrichi la langue française de deux façons: en proclamant la dignité du français vulgaire et en l'étendant et le perfectionnant.

l'équilibre ne pourra être maintenu qu'à coups d'engrais, de pesticides, d'herbicides, etc.

Pour faciliter ces programmes de reboisement des rives, l'équipe des lacs a même créé une pépinière dans la région de Saint-Gabriel-de-Brandon, et elle nourrit l'espoir que chaque association de riverains aura bientôt sa propre petite pépinière sur mesure.

Parallèlement au programme de reboisement, on entreprend un relevé des lotissements. La plupart des petites municipalités n'ont en effet aucune carte qui indique avec précision les limites exactes de chacun des terrains. Leur plan cadastral ne contient généralement que les grands terrains présents à l'origine, mais on ne tient pas compte de toutes les subdivisions récentes.

L'établissement d'une carte des lotissements actuels est une tâche énorme, mais elle permet d'illustrer de façon visuelle l'anarchie du développement et la nécessité d'un règlement de zonage, précise M. Le Sauter.

Finalement, les associations de lacs ont aussi accès à un programme de cours d'initiation à la nature. Ces cours organisés par l'équipe des lacs se font sur place à l'intention des adultes et des enfants et ils portent spécifiquement sur les plantes et les animaux présents autour de "leur lac".

"C'est incroyable, dit Denise Filion, responsable de ce programme d'enseignement inédit, mais la plupart des adultes sont abasourdis de découvrir tout ce qui vit autour d'eux sans qu'ils s'en soient jamais doutés. A leurs yeux, le lac n'était qu'une étendue d'eau, et ils n'avaient jamais imaginé que c'était aussi un lieu de rendez-vous pour tous les êtres vivants".

A ceux qui l'accusent de se disperser et de perdre son temps dans des projets d'envergure trop limitée, l'équipe des lacs réplique que c'est à coups de petits projets que la situation pourra s'améliorer et que le public sera sensibilisé à l'environnement.

"Il faut gruger tranquillement, dit M. Le Sauter. Il faut multiplier les petits projets locaux et pratiquer une sorte de guérilla de l'environnement. Au bout du compte, on découvrira qu'on a fait un travail de \$25 millions. Si on l'avait calculé au départ, on n'aurait jamais commencé..."

"Je ne crois pas aux grands projets d'aménagement grandiose, dit encore M. Le Sauter. Ces projets restent souvent sur papier parce que personne ne s'est donné la peine de les fragmenter en une multitude de petites réalisations locales qui ne coûteraient presque rien. Il faut présenter aux gens des objectifs à leur mesure, et leur donner les moyens de les réaliser".

Jusqu'à maintenant, cette équipe a effectué 130 relevés analytiques initiaux dans autant de lacs, et elle a établi un classement critique des installations septiques autour de 107 lacs, ainsi que 23 plans correctifs, 11 relevés cadastraux, autant de relevés de la flore et trois relevés des alluvions. Elle a aussi entrepris deux ou trois programmes de reboisement.

Il y a quelques jours, le Service de protection de l'environnement annonçait qu'on poursuivait le travail commencé dans 23 lacs, et qu'on se mettrait à la tâche dans 23 autres.

Heureusement, pour une fois, on peut croire que ces études ne moisiront pas sur des tablettes, et que les intéressés verront à y donner suite.

L'océan, ce royaume interdit

Pour la plupart des citoyens, les océans demeurent une sorte de royaume interdit auquel on ne peut guère avoir accès autrement que par les films documentaires comme ceux de Jacques Cousteau.

C'est pourquoi le pavillon de l'exploration de Terre des Hommes a décidé cette année d'utiliser au maximum ces documents incomparables en les présentant en permanence, dans les deux langues, tous les jours de la semaine.

Si vous êtes intéressés à observer de près de la vie des requins de la mer Rouge, à nager aux côtés des baleines de l'Océan Indien, à suivre le développement d'un éléphant de mer depuis sa naissance jusqu'à sa mort ou encore à vous familiariser avec les techniques d'exploration sous-marine, le cinéma du pavillon de l'exploration a de quoi vous en mettre plein la vue pendant longtemps.

On peut se procurer à l'entrée du pavillon un programme détaillé indiquant l'heure de présentation de chacun des sept films, chaque jour tout au long de l'été.

Plutôt que de présenter simplement un film par jour et de reprendre le même programme semaine après semaine, les res-

pensables de ce pavillon ont préféré établir un programme très varié. Ainsi, même si vous ne pouvez aller à Terre des Hommes que le lundi, par exemple, vous pourrez quand même voir toute la semaine.

De façon générale, chaque film prend l'affiche au milieu d'une journée et n'est remplacé que le lendemain midi. On peut donc voir deux films différents dans une même journée. Il y a chaque jour quatre représentations françaises et autant dans la langue de Shakespeare, par alternance.

Le visiteur de ce pavillon peut aussi admirer, à l'arrière de la salle de cinéma, de magnifiques photos qu'un jeune explorateur québécois, Pierre Larose, a ramenées d'un voyage au Sahara.

Le reste de la visite de ce pavillon est cependant un peu décevante parce qu'il n'y a pas grand-chose d'autre à y admirer, à l'exception de maquettes des vaisseaux de toutes les époques qui ont marqué l'exploration des océans.

Certaines de ces maquettes sont magnifiques mais d'autres sont plutôt grossières. Une présentation audio-visuelle de 80 diapositives retrace aussi l'histoire de la conquête des continents.

La lutte contre l'encéphalite

Dans plusieurs provinces on accélère la lutte contre l'encéphalite, maladie du cerveau transmise par certains moustiques, qui a tué cinq personnes et en a affecté 100 autres en Ontario l'été dernier.

Cette année, jusqu'au début de juillet, selon un relevé transcanadien de la PC, on n'avait pas encore signalé de cas d'encéphalite. Néanmoins, l'Ontario a lancé deux ministères provinciaux et des dizaines de municipalités dans une campagne préventive. Dans l'ouest du Canada

se poursuivent les programmes de prévention des années passées.

Le Manitoba se préoccupe surtout d'un virus d'encéphalite qui atteint les chevaux. On a trouvé à Winnipeg, l'espèce de moustiques transmettant ce type de virus.

Les cinq provinces de l'Est ont été jusqu'à maintenant exemptées de la maladie et aucune mesure spéciale n'est prise, sauf à la base militaire de Gagetown, au Nouveau-Brunswick.

L'encéphalite est une inflammation du tissu cérébral dont les symptômes varient des convulsions à la perte de la parole et à l'incapacité de penser lucidement. Elle provoque aussi un alourdissement, parfois appelé maladie du sommeil; les victimes peuvent dormir jusqu'à 36 heures d'affilée. D'autres sont atteints de douleurs intolérables.

Le virus qui a touché l'Ontario en 1975 a été nommé encéphalite de Saint-Louis. Il est transmis par un moustique dont le nom scientifique est culex pipiens. L'encéphalite équine est transmise par le culex tarsalis. Normalement, selon les autorités sanitaires, il y a peu de chances que la piqûre d'un moustique à un humain provienne du culex pipiens, puisqu'il existe au moins 48 autres espèces de moustiques au Canada.

De plus, le culex pipiens pique normalement les oiseaux et ce n'est que la femelle du moustique qui pique. Les oiseaux, victimes préférées du culex pipiens, ont attrapé le virus de l'encéphalite dans leur migration vers le Sud. En piquant un humain, le moustique injecte un fluide qui empêche le sang de se coaguler et de bloquer la trompe de l'insecte; c'est ainsi qu'est transmis le virus.

Ce n'est que durant une longue période estivale chaude et humide que le culex pipiens se multiplie au point de ne pas trouver assez d'oiseaux et de devoir s'alimenter à même le sang humain. C'est ce qui s'est produit l'été dernier en Ontario.

Cette année, les ministères ontariens de la santé et de l'environnement, par le truchement des municipalités, ont organisé une lutte à l'encéphalite dans 55 localités du Sud-Ontario.

le bridge

Souvent il faut utiliser la chance

par Charles-A. Durand

Donneur: Sud
Vulnérables: Tous

Nord			
♠ A D 10			
♥ 10 6 4 2			
♦ 8 4 2			
♣ R 6 2			
Ouest			
♠ V 7 6 2			
♥ —			
♦ A 7 6 3			
♣ D V 10 8 7			
Sud			
♠ R 5 4			
♥ A R V 9 8			
♦ R V 10			
♣ 5 4			

Les enchères:
Sud Ouest Nord Est
1 ♥ passe 2 ♥ passe
3 ♥ passe 4 ♥ fin

Entame: la Dame de trèfle par Ouest

Il est de nombreuses données où le contrat ne s'obtient que par la chance et il arrive que cette chance est la prise d'impasse. Encore une fois, il faut que le jeu soit fait mentalement simulé avant son exécution et d'une manière parfaite.

Un très bas pourcentage des gens se rendent jusque là. La simulation est compliquée et la plupart des joueurs moyens ne consentent pas à se donner le trouble de faire un plan approfondi des mains qu'ils jouent.

La donne d'aujourd'hui vit deux joueurs escalader le gradin des enchères sans beaucoup d'enthousiasme. Ces contrats sont toujours difficiles à réaliser. L'entame de la Dame de trèfle donna tout de suite 2 levées aux adversaires et le troisième trèfle fut coupé par Sud. Sa situation était terrible et tout pouvait mal

aller. Son cerveau carburait à la manière de l'ordinateur mais avec plus d'insécurité et dans cet état mental il pouvait jouer l'As d'atout tout en poursuivant ses problèmes. Le "test" fut très bon Ouest avait le cœur en chicanne et Est possédait 4 coeurs dont la Dame en nombre aussi grand que le déclarant car celui-ci avait déjà joué 1 de ses atouts.

Mettant l'ordinateur en action, le contrat se résoudra très bien à la condition que toutes les cartes manquantes soient placées en face des fourchettes qu'offrent les 3 suites pique, cœur, et carreau. Le mort doit jouer carreau deux fois et la Dame doit être capturée pour que cette couleur ne donne qu'une seule levée aux défenseurs. L'atout doit être joué du mort afin de capturer la Dame qui se trouve dans la main du défenseur Est. Voici le tableau bien disséqué de la position que doivent occuper les cartes pour que toutes les levées restantes soient gagnées moins l'As de carreau, il va sans dire.

Pour monter l'équation, il faudrait que le Valet de pique soit victime de la fourchette A-D-10 de pique du mort. Ainsi les 3 entrées seront trouvées tous jours dans cette même suite. Le déclarant joue donc le 3 de pique et le 10 rapporte la levée. Les atouts sont enlevés moins un; la main est reportée au mort par le 5 de pique qui est pris par la Dame du mort et le 8 de carreau est joué, couvert du 9 d'Est et du 10 du Sud qui conserve la main. Le Roi de pique est joué et pris par Nord qui joue le 4 de carreau Est place le 5 et Sud le Valet et l'As du joueur Ouest prend la levée; il joue un autre carreau. Le Roi du Sud prend la levée et il joue le dernier atout de sa main pour s'emparer de l'atout restant dans la main d'Est. La réalisation de contrat semblable donne beaucoup de satisfaction au joueur.

Carrières et Professions

ANIMATEUR/RECHERCHISTE

Le fait que les étudiants doivent devenir plus actifs et plus efficaces dans leur milieu, à l'intérieur du campus académique, concerne et échoit aussi bien au niveau provincial que fédéral; aussi CUSA requiert les services de deux (2) animateurs/rechercheurs à temps plein.

Les emplois demandent une personne dynamique, créative et imaginative avec la facilité de travailler dans une atmosphère détendue. Nous considérons comme important que les personnes choisies aient une connaissance des débouchés dans le niveau scolaire post-secondaire.

Échelle de salaire:
\$650. à \$750. par mois.

Les applications doivent nous parvenir avant le mardi, 27 juillet 1976, et devraient être adressées à:

M. Scott Mullin, président
Université Carleton
Association des étudiants - suite 401
Centre universitaire,
UNIVERSITÉ DE CARLETON
Ottawa, Ontario, K1S 5B6

centraide
la nouvelle fédération des oeuvres.

aide financière INONDATIONS 1976

POUR FAIRE UNE DEMANDE

- Être propriétaire d'une entreprise située dans l'une des municipalités désignées. Vous devez communiquer avec le secrétaire-trésorier de votre municipalité pour savoir si votre municipalité est désignée.
- Avoir subi des pertes par les inondations entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 1976.
- Rencontrer la définition de "petite entreprise".

ÉTAPES À SUIVRE

1. Se procurer le formulaire officiel de demande d'aide pour les petites entreprises à l'Hôtel de Ville ou au bureau du secrétaire-trésorier de votre municipalité.
2. Remplir le plus tôt possible ce formulaire en y décrivant soigneusement les dégâts subis par une ou des inondations depuis le 1^{er} janvier 1976.
3. Ne pas oublier les signatures obligatoires sur la première page du formulaire.
4. Retourner cette formule immédiatement, au plus tard le 31 juillet 1976, à l'adresse suivante:
Bureau d'aide financière - inondations 76
Cabinet du Solliciteur Général
945, rue Turnbull
Québec
G1R 2X6

DÉFINITION

- La Petite Entreprise est celle qui:
- n'emploie pas plus de 30 personnes à l'année.
 - a un chiffre d'affaires annuel brut n'excédant pas \$1,000,000.00
 - est la principale source de revenu du propriétaire.

IMPORTANT

Pour faire une demande d'aide financière, on doit absolument se procurer le formulaire officiel disponible au bureau de sa municipalité. Toute demande faite antérieurement, par lettre ou sur d'autres formulaires et adressée à l'un ou l'autre des ministères, ne sera pas considérée.

Le Bureau d'aide financière - inondations 76 fournit lui-même les évaluateurs. Le requérant n'a pas à payer pour faire évaluer ses pertes. Le Bureau se charge d'établir les dommages subis.

La rapidité à compléter le formulaire et le respect de la procédure permettront au Bureau d'aide financière de verser sans tarder les chèques aux bénéficiaires.

RENSEIGNEMENTS

À Québec:
Dans votre région:
Dans votre municipalité:

(418) 643-3594
Communication-Québec
Hôtel de Ville ou Bureau du Secrétaire-Trésorier